

LES PME ECO-INDUSTRIELLES EN FRANCE :

SITUATION ET AXES DE DEVELOPPEMENT

Résultats de l'enquête « 1000 PME éco-industrielles »

- Cette étude a été cofinancée par le Ministère de l'Industrie, de la Poste et des Télécommunications, le Ministère de l'Environnement et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).
- Confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, cette étude a été menée par son Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services (CROCIS), avec le concours de la société BIPE CONSEIL.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. LA STRUCTURE DE L'OFFRE	9
1.1. Les principaux éléments d'identification des PME éco-industrielles	10
1.2. Les relations avec les autres acteurs économiques	18
2. LES MARCHES ET L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	28
2.1. Les moteurs et les freins du développement des PME éco-industrielles	29
2.2. Le positionnement concurrentiel des entreprises	41
3. LES STRATEGIES ET LES PERSPECTIVES DES ENTREPRISES	47
3.1. Les axes stratégiques des PME éco-industrielles	48
3.2. Les perspectives d'évolution d'activité des PME éco-industrielles	56
3.3. Eléments de typologie des PME éco-industrielles	63
4. L'EMPLOI	70
4.1. La structure actuelle des emplois éco-industriels	71
4.2. Les perspectives d'évolution de l'emploi	74
5. LES ATTENTES	80
5.1. Les préoccupations générales et les interlocuteurs des PME éco-industrielles	81
5.2. Les attentes des PME par domaine	85
CONCLUSIONS - PISTES DE REFLEXION POUR LE DEVELOPPEMENT DES PME ECO-INDUSTRIELLES	92
1. PME éco-industrielles ont une identité propre	93
2. Leurs perspectives d'avenir restent fondamentalement encourageantes	95
3. Un certain nombre d'attentes spécifiques	97
4. Certains besoins partagés avec l'ensemble des PME	100
ANNEXES	106
Annexe n°1 : Méthodologie	
Annexe n°2 : Questionnaire et guide d'entretien	

INTRODUCTION

- *Un secteur en croissance mais mal connu*

Les activités éco-industrielles ont bénéficié au cours de la décennie passée d'une croissance significative, proche du double de l'évolution économique générale pour les plus importantes d'entre elles¹, et la croissance de certains marchés est demeurée soutenue malgré le ralentissement conjoncturel global² de l'économie française.

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME), qui assurent dans une large mesure le développement des activités éco-industrielles, **forment ainsi un tissu économique en croissance rapide, créateur de richesse et d'emplois.**

Contribuant en amont à la protection de l'environnement et porteuses d'innovation technologique, ces entreprises sont à même de constituer une vitrine du savoir-faire français à l'étranger.

Concourant, de plus, à l'aménagement du territoire, elles forment un secteur dorénavant stratégique.

Or ce secteur des PME éco-industrielles est mal connu, notamment du fait de sa très grande hétérogénéité. Y figurent en effet:

- . des entreprises de forte intensité technologique, parfois de création récente (par exemple instrumentation, mesure, contrôle), mais également des sociétés plus traditionnelles dont le savoir-faire s'analyse en termes de négoce (récupération, en particulier) ;
- . des entreprises industrielles (biens d'équipement), d'ingénierie et de conseil (audits environnementaux, par exemple) et des sociétés de services (gestion de l'eau, collecte des déchets) ;
- . des firmes qui réalisent l'ess entiel de leur chiffre d'affaires sur les marchés éco-industriels et d'autres pour lesquelles ce degré d'engagement éco-industriel demeure mineur ;
- . des PME indépendantes et des sociétés rattachées à des grands groupes.

¹ cf. « Données Economiques de l'Environnement » Ministère de l'Environnement/IFEN, 1996

² cf. « Les marchés des activités liées aux déchets », ADEME, 1996 et « Note de conjoncture des Eco-industries », Ministère de l'Environnement, 1996

Enfin, il convient de noter que certaines activités des éco-industries se situent à la lisière de l'économie marchande et d'activités aujourd'hui non marchandes (entretien du milieu rural, cadre de vie,...). Dans la perspective d'accroître le "contenu en emplois" de la croissance et de faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle, les PME éco-industrielles ont sans doute un rôle à jouer qui trouve peu d'équivalents dans d'autres secteurs.

- *Une initiative innovante*

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Industrie de la Poste et des Télécommunications et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) ont décidé de lancer conjointement une étude destinée à mieux connaître ces PME.

Confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, cette étude a été menée par son Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services (CROCIS), avec le concours de la société BIPE CONSEIL.

Cette étude est la première à être réalisée en France sur ce sujet³. Elle a pour objet l'analyse structurelle, économique et stratégique du tissu des PME françaises dont une part significative de l'activité s'exerce dans les domaines de la production de biens ou de la prestation de services liés à l'environnement.

Elle vise à mieux cerner les conditions de création et de développement des activités éco-industrielles, l'organisation de ce secteur, ses forces et faiblesses.

Elle permet également, pour la première fois, d'appréhender les attentes des acteurs éco-industriels en termes d'évolution de la réglementation environnementale, d'outils économiques et de partenariats à développer entre entreprises, collectivités locales et pouvoirs publics.

³ L'enquête « Les marchés de l'environnement » publiée par le SESSI en 1994, qui était également une innovation couvrait l'offre industrielle, mais pas celle des services.

- Une démarche rigoureuse et pragmatique

Du fait de son caractère innovant, et de la dimension par nature transversale des activités éco-industrielles, très difficiles à identifier dans les nomenclatures officielles, cette étude a fait l'objet d'une démarche qui s'est voulue à la fois rigoureuse et pragmatique.

Dans un premier temps, un travail de définition du champ des éco-industries a été nécessaire⁴, complété par un recensement systématique des sources d'information méthodologiques et factuelles sur les PME éco-industrielles en France, mais aussi à l'étranger⁵.

Une double approche a ensuite paru pertinente :

- . d'une part **une enquête quantitative approfondie** auprès de plus de 10 000 PME sélectionnées à partir de la consolidation de 17 fichiers différents⁶ a permis d'exploiter les réponses d'un échantillon de plus de 1000 PME éco-industrielles, mis au point pour la première fois, à un questionnaire très complet⁷.
- . d'autre part, **une enquête qualitative** auprès de 70 entreprises contactées à la suite des premiers résultats de l'enquête quantitative, de façon à approfondir, par des entretiens, l'analyse de la problématique du secteur et de la dynamique de fonctionnement des entreprises⁸.

Le présent rapport présente une synthèse des résultats obtenus suivant le plan suivant:

- . structure de l'offre ;
- . marchés et environnement économique ;
- . stratégies et perspectives des entreprises ;
- . emploi ;
- . attentes des entreprises.

⁴ Cf annexe n° 1 - § 1 définition du champ

⁵ Cf annexe n° 1 - § 2 principales sources de références sur les PME éco-industrielles

⁶ Cf annexe n° 1 - § 3 - élaboration de la population "mère" enquêtée

⁷ Cf annexe n° 2 - questionnaire

⁸ Cf annexe n° 2 - guide d'entretien

La taille importante de l'échantillon exploité (1020 réponses) et l'effort réalisé par les entreprises pour répondre précisément aux nombreuses questions posées permettent de dégager des enseignements originaux sur les forces et les faiblesses des PME éco-industrielles en France. Une typologie nouvelle de ces entreprises se dessine ainsi, qui pourra contribuer à la définition des politiques publiques.

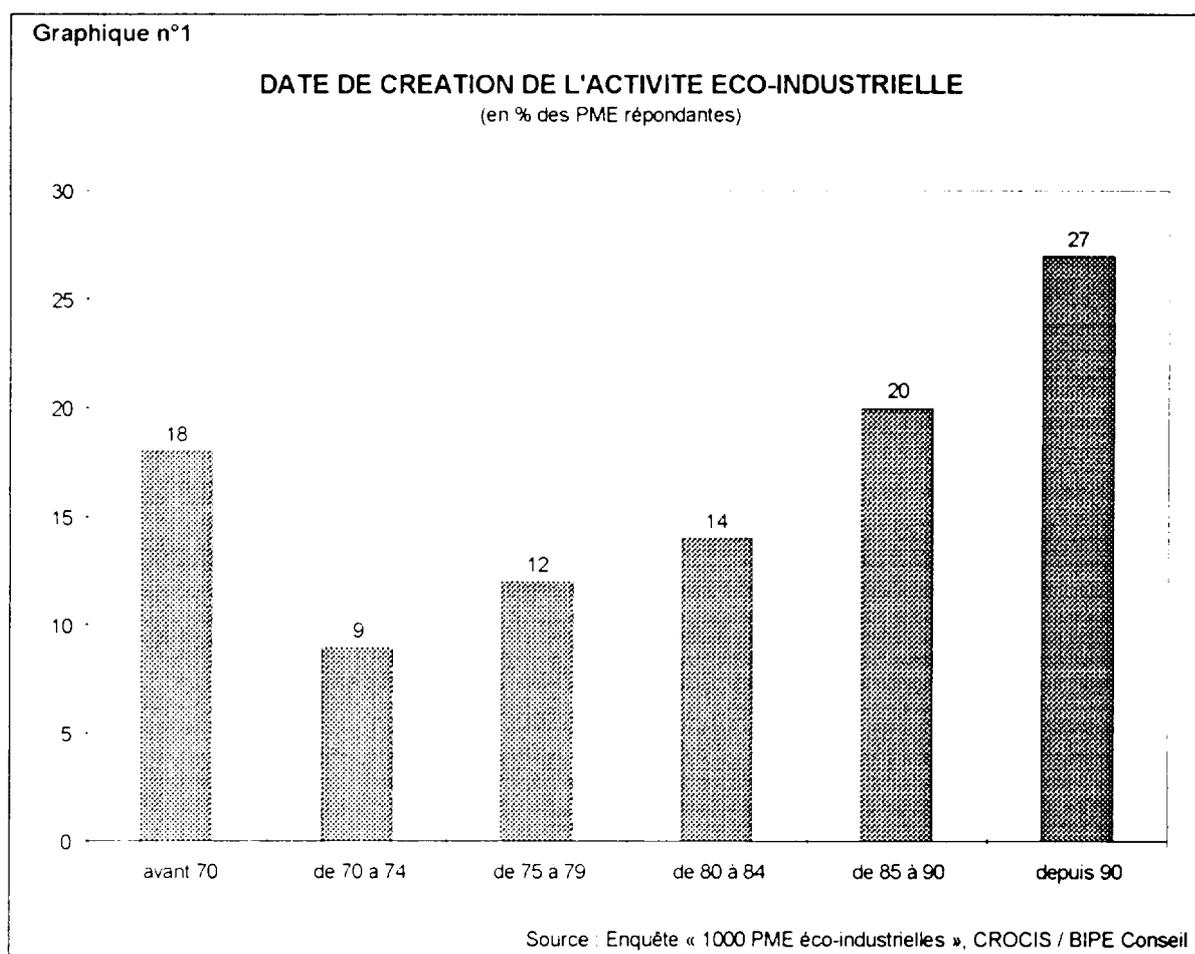
1. STRUCTURE DE L'OFFRE

1.1. Les principaux éléments d'identification des PME éco-industrielles

◆ Un secteur « jeune » : près d'une entreprise sur deux n'a pas plus de dix ans

Les PME éco-industrielles paraissent plutôt "jeunes" : 47% des entreprises répondantes ont débuté leur activité éco-industrielle depuis 1985, et 27% après 1990. La fin des années 80 et le début des années 1990 ont été marqués par une vague de création d'activités éco-industrielles importante, liée à la relance des politiques de l'environnement en France et en Europe (Plan National pour l'Environnement, Vème programme cadre, etc...).

Les premiers bureaux d'études spécialisés dans l'environnement ont plutôt été créés dans les années 70. Un tiers des PME faiblement éco-industrielles⁹ a été créé et/ou a démarré une activité éco-industrielle après 1990, ce qui semble indiquer un certain opportunisme à l'égard d'un marché perçu comme porteur.

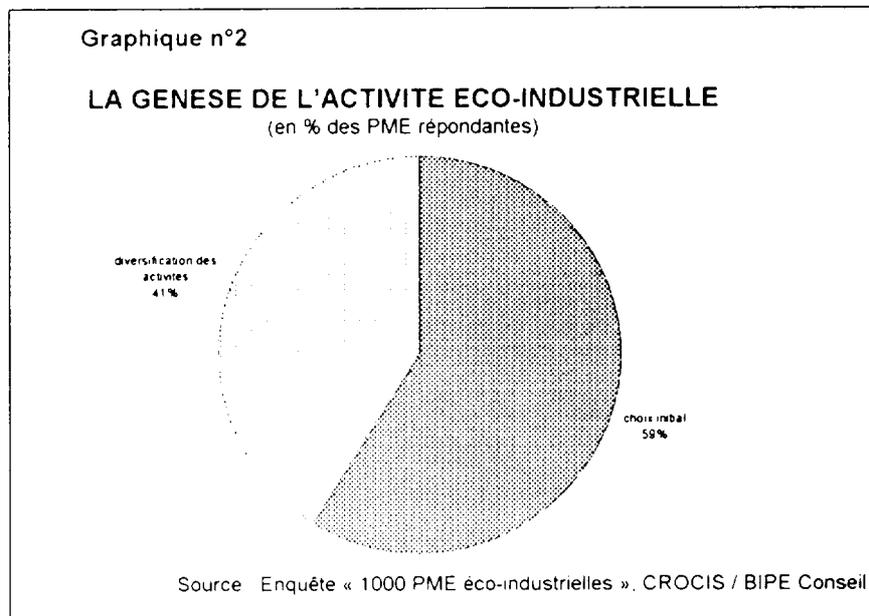


⁹ PME dont la part du chiffre d'affaires éco-industriel représente moins de 10% du chiffre d'affaires total

♦ **L'activité éco-industrielle résulte majoritairement d'une création d'entreprise**

Dans 59 % des cas, l'activité éco-industrielle résulte d'un choix initial. Cette situation se retrouve d'autant plus que la structure est petite : de 40 % pour les PME de plus de 100 salariés à 67 % pour celles de 5 à 19 salariés.

En revanche, pour 41% des PME répondantes, le développement des activités éco-industrielles résulte d'un choix de diversification de l'entreprise. Ce phénomène est plus fréquent parmi les filiales de groupe (47%). Cette diversification a pu être réalisée à partir de l'activité traditionnelle de la société : *ainsi un fabricant de pompes à vide et de compresseurs pour le secteur médical, a développé une activité éco-industrielle de dépollution de véhicules automobiles par pompage de fluides.*



Certains secteurs semblent en revanche moins propices à la diversification : les trois quarts des activités de protection de la nature et des paysages résultent d'un choix initial. Il semble que cela soit dû à la particularité du secteur, où les professionnels (écologues, paysagistes...), exercent souvent leur activité par "vocation" dans une petite structure.

A contrario, une PME sur deux positionnée sur le secteur de la mesure-instrumentation-contrôle a développé une activité par diversification. Il peut s'agir, par exemple, d'entreprises de conseil qui se sont dotées en complément d'une activité de mesure-contrôle.

◆ ***L'activité multi-sectorielle est prédominante***

Un grand nombre des PME éco-industrielles ont des activités multiples (cf. graphique n°3), notamment les sociétés spécialisées dans le conseil-ingénierie qui réalisent des études dans plusieurs domaines.

Les pôles d'activités principaux au sein des PME éco-industrielles sont, par ordre décroissant :

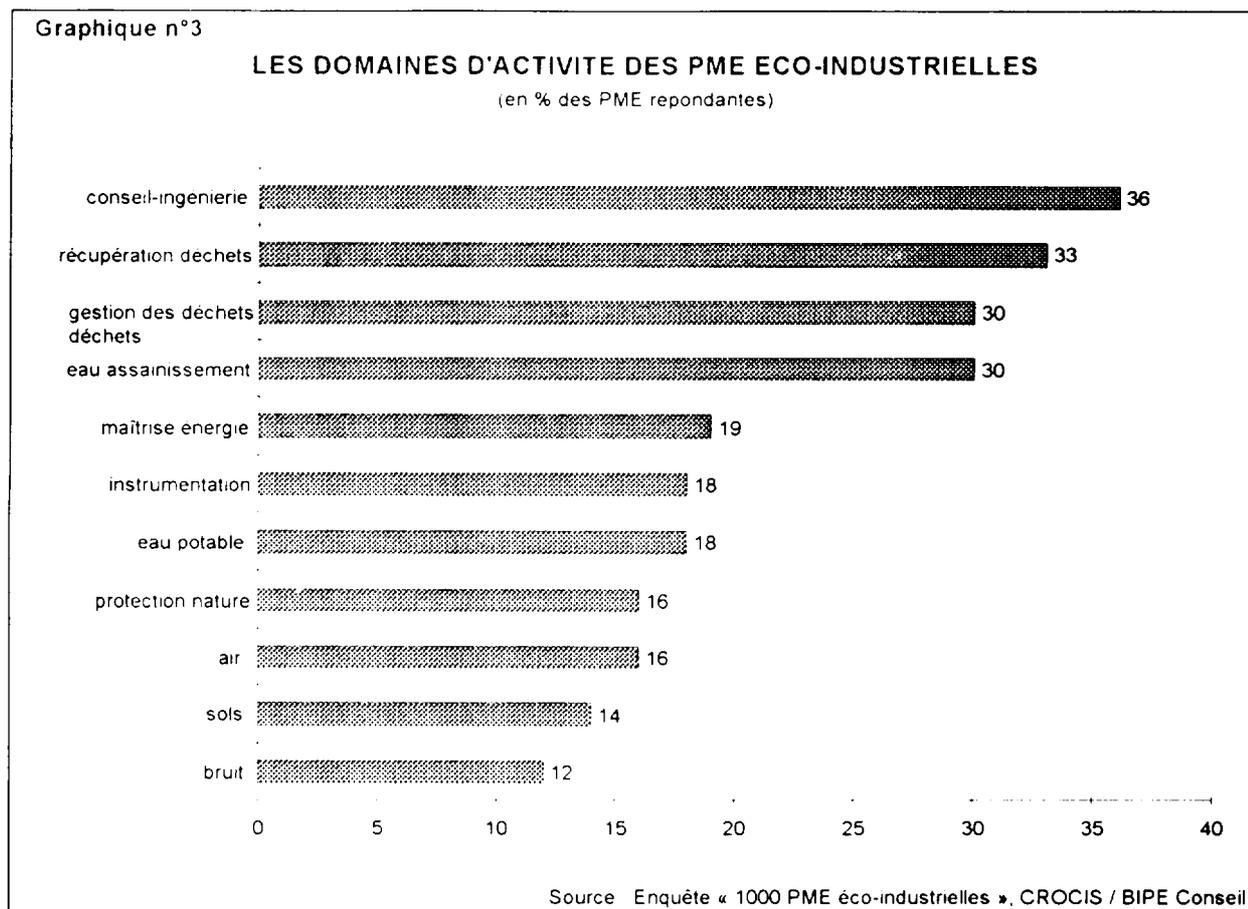
- conseil-ingénierie (cité par 36% des entreprises),
- récupération et recyclage des déchets (33%),
- collecte et traitement des déchets (30%),
- eau : assainissement et épuration (30%).

Ainsi, deux secteurs d'activité prédominent :

- les déchets, 63% des entreprises répondantes travaillant dans la collecte et le traitement des déchets et/ou dans la récupération et le recyclage des déchets ;
- l'eau, puisque 47% des entreprises ont une activité dans l'assainissement-épuration et/ou l'eau potable.

D'après les informations recueillies directement auprès des entreprises, l'exercice d'activités multiples s'explique principalement par les liens étroits qui rapprochent certains secteurs environnementaux et tendent à en faire un marché spécifique unique.

De nombreuses PME cherchent à proposer des approches intégrées, à partir de synergies entre leurs activités de base. Celles-ci sont déjà largement exploitées dans le domaine de l'eau (eau potable/assainissement) et des déchets (collecte/ récupération).



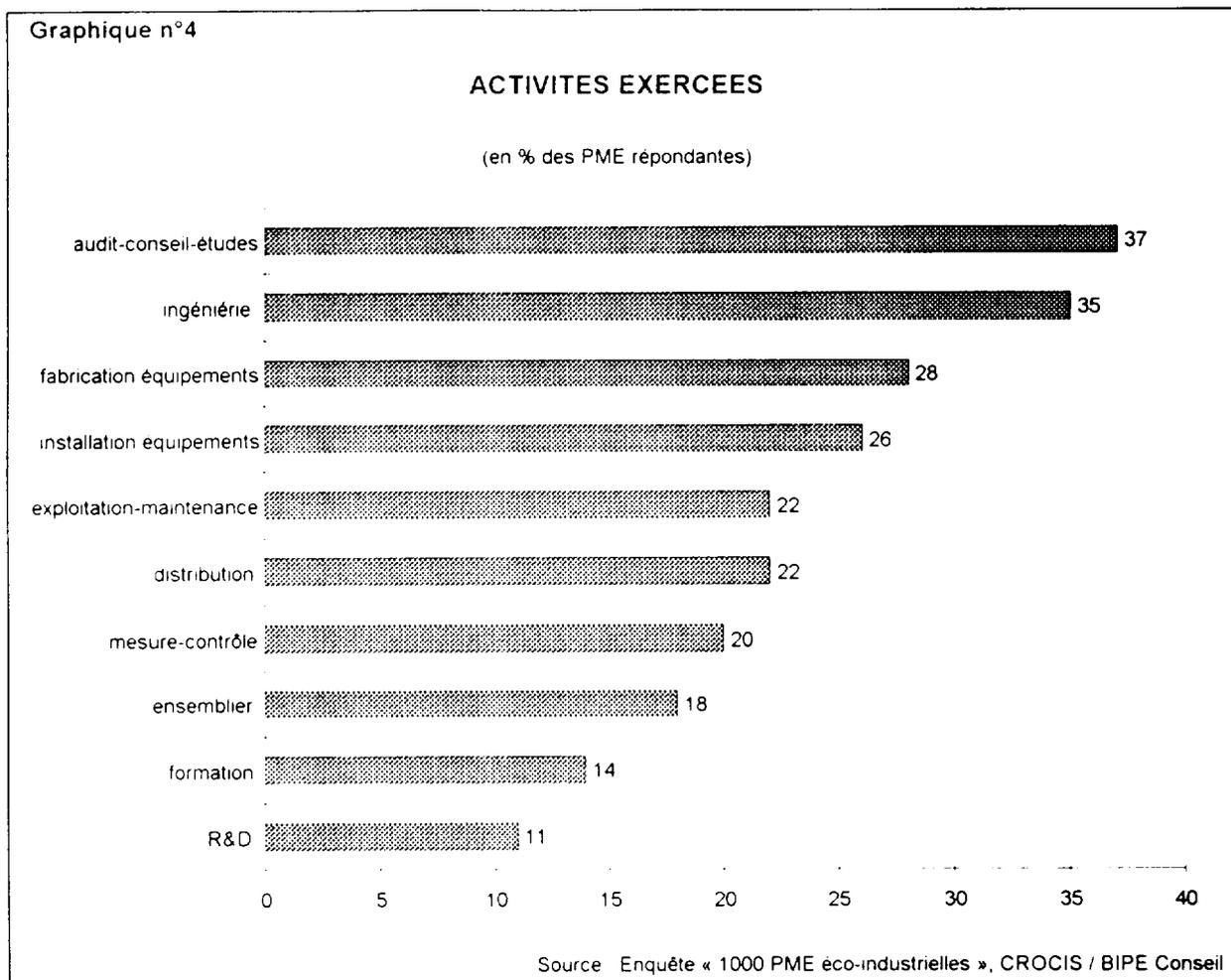
Le conseil et l'instrumentation sont aussi des domaines particulièrement propices aux approches intégrées. *Par exemple, une PME spécialisée en bilans des rejets aqueux, a pu développer une compétence dans le domaine de l'air (bilans d'émissions de polluants), puis dans le domaine du bruit, permettant à ses clients de bénéficier de diagnostics plus globaux.*

Cependant dans les domaines de la lutte contre le bruit, de la lutte contre la pollution de l'air, de la réhabilitation des sols et de la protection de la nature les professionnels sont en majorité très spécialisés (acoustique, écologie, géologie...), ce qui ne favorise pas l'accès à d'autres marchés.

Les PME sont majoritairement des prestataires de services

Les activités qu'exercent les PME répondantes sont, par ordre décroissant (cf. graphique n°4) :

- l'audit, conseil, études (37% des PME répondantes),
- l'ingénierie (35%),
- la fabrication d'équipements (28%),
- l'installation d'équipements (26%).



Mais de nombreuses entreprises exercent simultanément plusieurs activités, notamment les fabricants d'équipements et ingénieristes (qui pratiquent aussi l'installation) ou certains installateurs (qui se positionnent comme ensembliers). D'autres demeurent très spécialisées, comme les distributeurs, les prestataires de formation, ou les entreprises d'exploitation/maintenance.

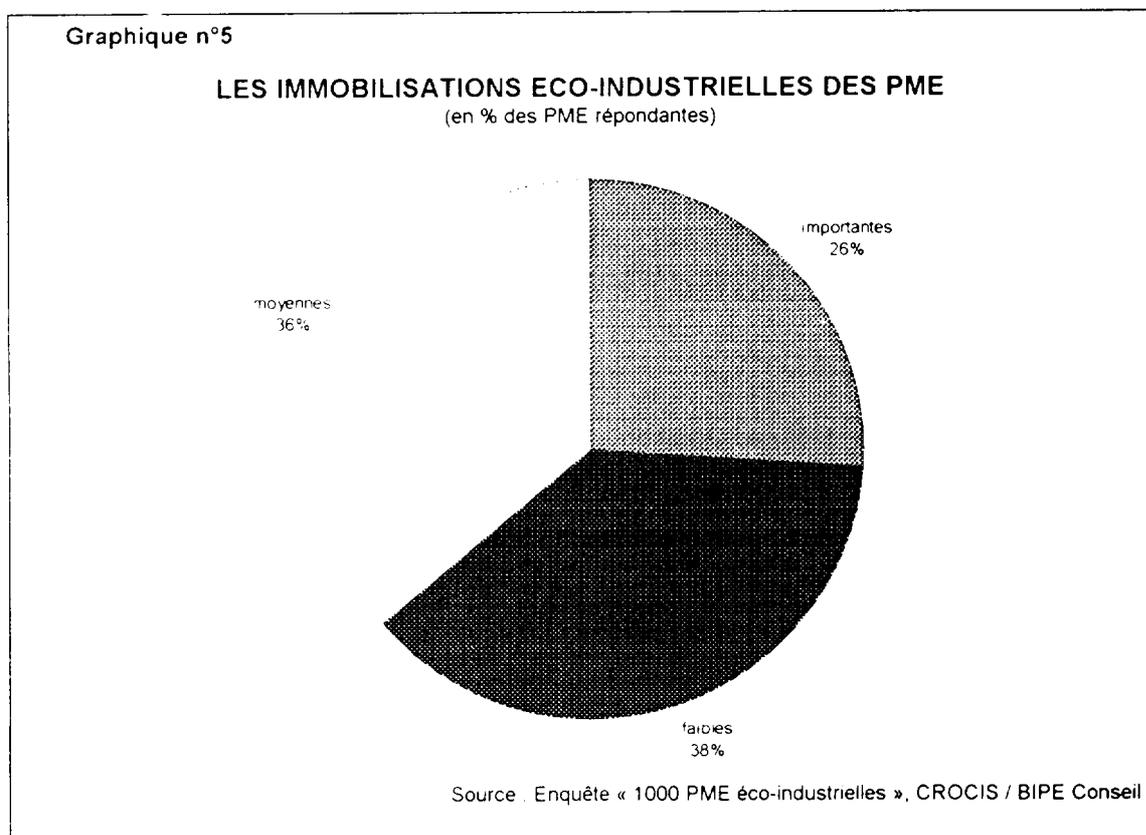
De fait la plupart des entreprises sont prestataires de services, le secteur industriel n'étant représenté que par 28% des entreprises répondantes. Les secteurs de la maîtrise de l'énergie, de l'air et de l'eau (assainissement et épuration) sont plus « industrialisés » que les autres. Les équipements fabriqués peuvent être des fours à combustion adiabatique dans le secteur de la maîtrise de l'énergie, des canalisations dans le secteur de l'eau, des filtres dans le secteur de l'air. En revanche, les entreprises de la récupération et du recyclage des déchets, de la réhabilitation des sols, de la protection de la nature et de l'instrumentation fabriquent peu d'équipements.

Peu d'entreprises sont spécialisées dans la formation concernant l'environnement. Il ne s'agit souvent que d'un thème complémentaire à des sujets d'intervention plus traditionnels (infrastructures, génie urbain, transports, aménagement,...).

De même, rares sont les entreprises (12 %) spécialisées dans la R & D, activité qui est pratiquée de façon plutôt "informelle". *Par exemple, une PME francilienne spécialisée en architecture a développé une branche "environnement". Avec 5 personnes, elle prospecte de nouveaux marchés et est considérée comme la structure Recherche - Développement de l'entreprise.*

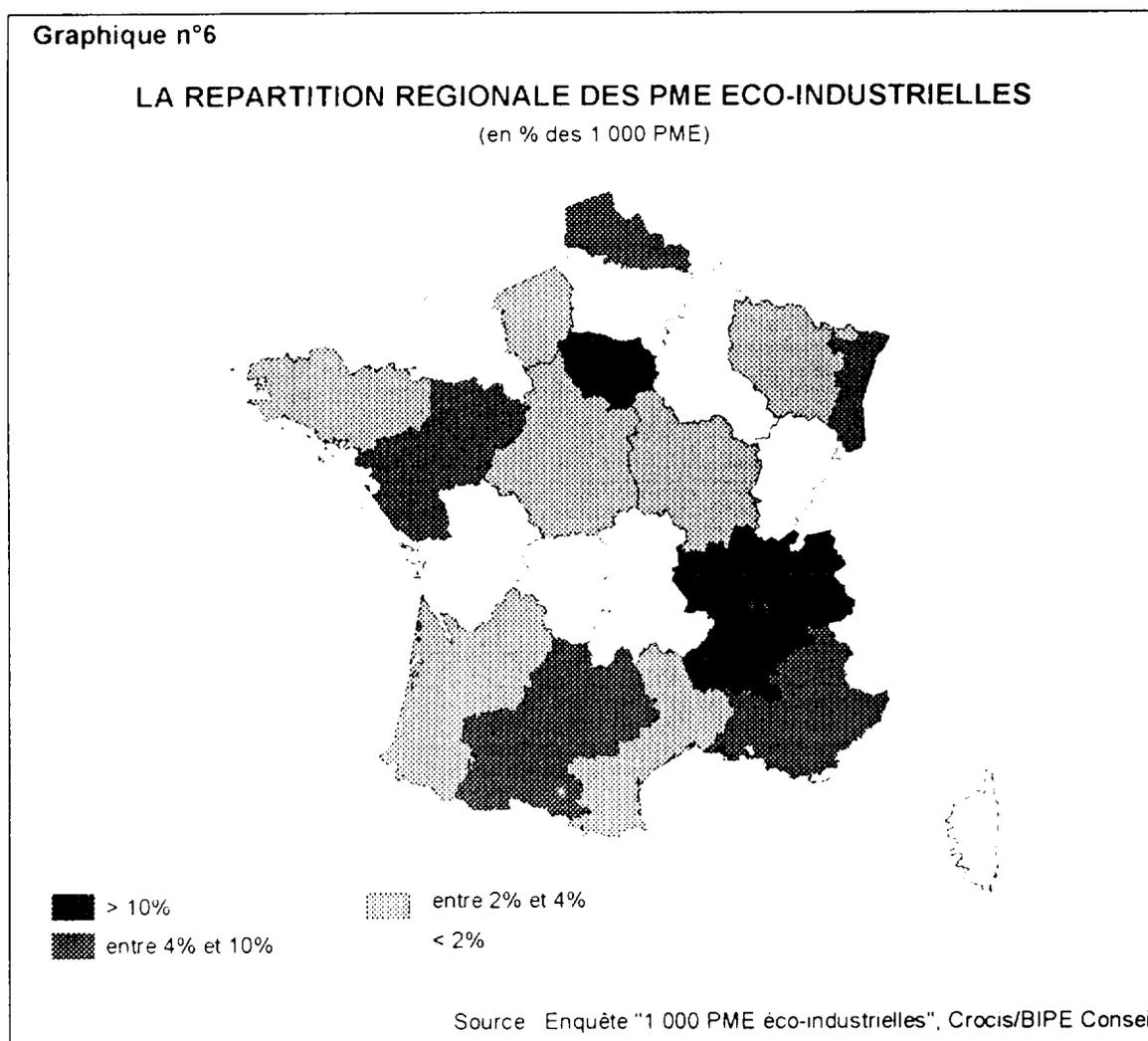
◆ Des immobilisations dans l'ensemble peu importantes

Seulement 26% des entreprises déclarent des immobilisations éco-industrielles importantes, qu'il s'agisse de matériels ou de locaux spécifiques (cf. graphique n°5). Naturellement, en moyenne, les immobilisations sont plus faibles chez les prestataires de services, que chez les fabricants d'équipements.



♦ **Deux grandes régions éco-industrielles : Ile-de-France et Rhône-Alpes**

La répartition géographique des PME éco-industrielles interrogées (graphique n° 6) montre une concentration en Ile-de-France (29% des PME) et en Rhône-Alpes (14%), loin devant les régions PACA (6%), Nord Pas-de-Calais (5,5%), Alsace (5%), Pays de Loire et Midi-Pyrénées (4,5%). Ces sept régions représentent près de 70% des PME répondantes.



Si l'on compare cette répartition régionale à celle de l'ensemble des entreprises, on constate qu'il y a correspondance pour l'Ile-de-France et la région Rhône-Alpes. En revanche, les PME éco-industrielles sont surreprésentées en Alsace et sous-représentées dans les régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Bretagne, et Centre.

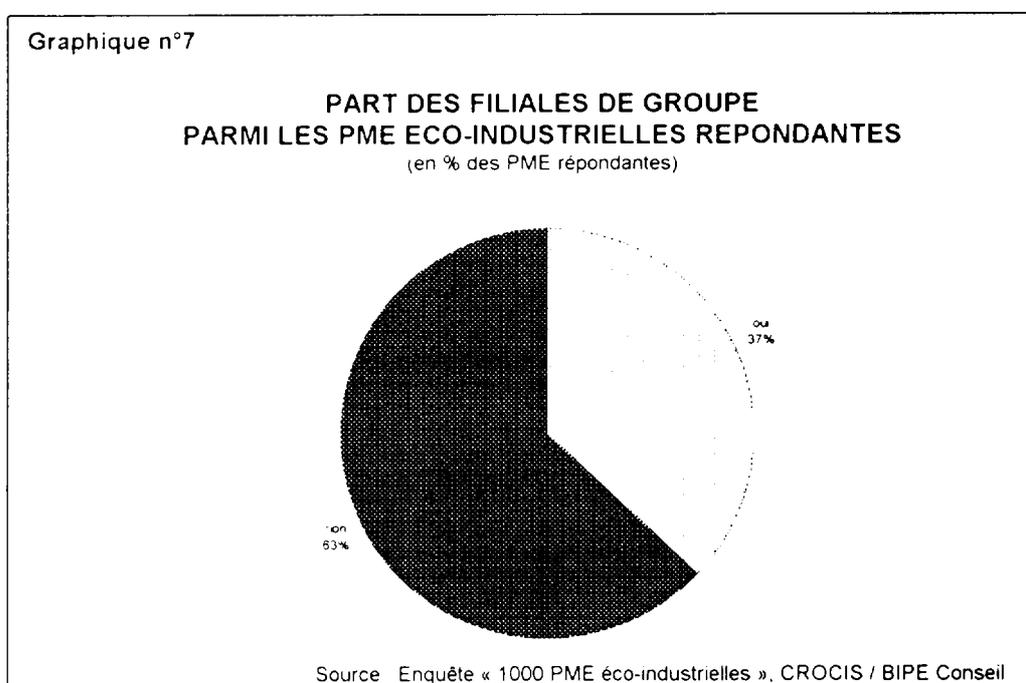
71% des PME indépendantes ont un seul établissement, alors que près de 50 % des filiales, structures en général plus importantes, en possèdent plusieurs. Parmi les entreprises à établissements multiples, les filiales sont, plus que les autres PME, installées dans plusieurs départements (75 % contre 64 %).

Il y a par ailleurs un lien entre dynamisme et implantations multiples : les entreprises ayant plusieurs établissements sont les plus optimistes quant à leur développement ; et de nombreuses PME en phase d'expansion ont déclaré, en entretien, multiplier leurs implantations pour s'inscrire dans la dynamique régionale.

◆ **Près de 4 PME sur 10 sont des filiales de groupe**

37% des PME éco-industrielles répondantes sont des filiales de groupe (cf. graphique n°7). Les deux tiers de ces filiales ont un effectif de plus de 100 salariés.

Il est à noter que la proportion de PME filialisées est plus élevée en Ile-de-France (47%) qu'ailleurs.



L'appartenance à un groupe apparaît souvent comme un facteur important de développement pour les PME :

- Sur les plans économique et financier : l'appartenance à un groupe apporte à l'entreprise une solidité financière et une capacité d'investissement plus importantes.
- Sur le plan commercial : les filiales bénéficient de l'image de marque du groupe, et d'un accès privilégié à des compétences multiples. Elles peuvent se positionner sur des appels d'offres importants, parfois internationaux. De plus, ces entreprises peuvent profiter de la politique de non concurrence entre filiales.
- Quant à la qualification du personnel : la formation interne est facilitée, les filiales bénéficiant de la politique du groupe en matière de valorisation des ressources humaines.

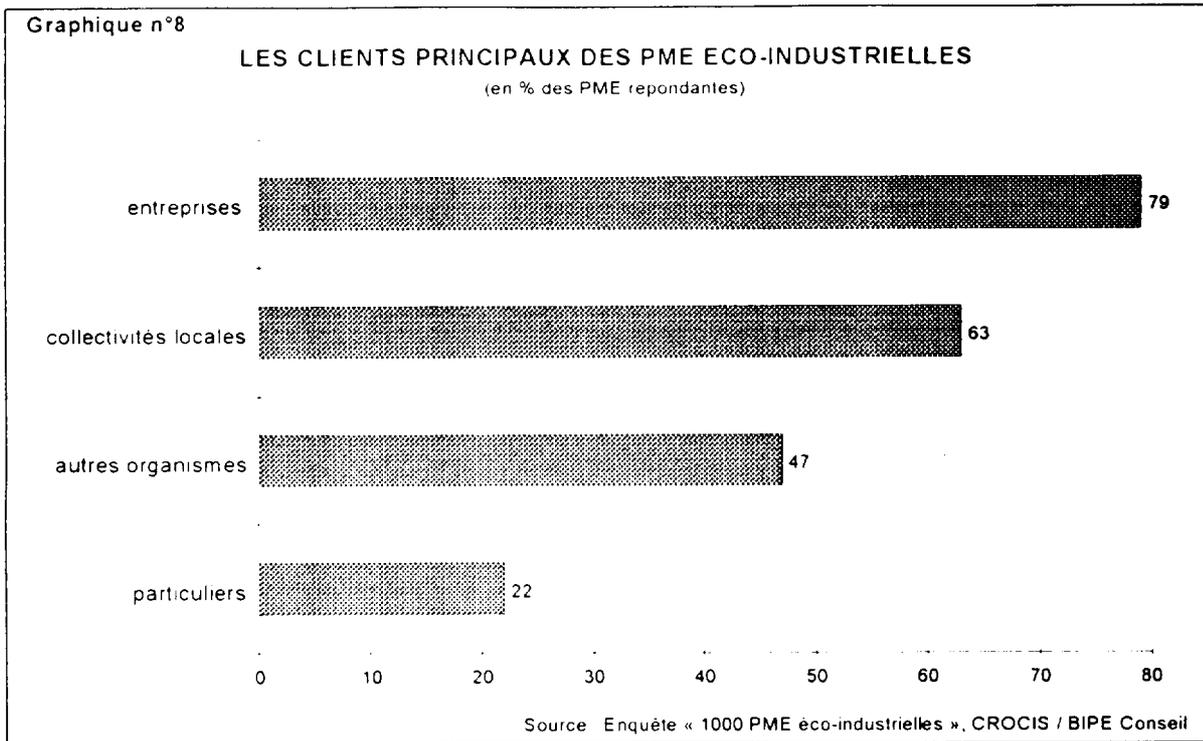
Les PME du secteur de la protection de la nature et des paysages se distinguent par le fait que seulement 20% d'entre elles sont filialisées. Ce secteur comprend surtout des petites structures indépendantes, positionnées sur des marchés locaux, dont les prévisions de croissance sont limitées (voir chapitre 3) ; actuellement les groupes s'y intéressent peu.

1.2. Les relations avec les autres acteurs économiques

◆ Les PME vendent d'abord à d'autres entreprises

Les principaux clients des PME éco-industrielles sont les entreprises (citées par 79% des PME éco-industrielles répondantes) et les collectivités locales (63%).

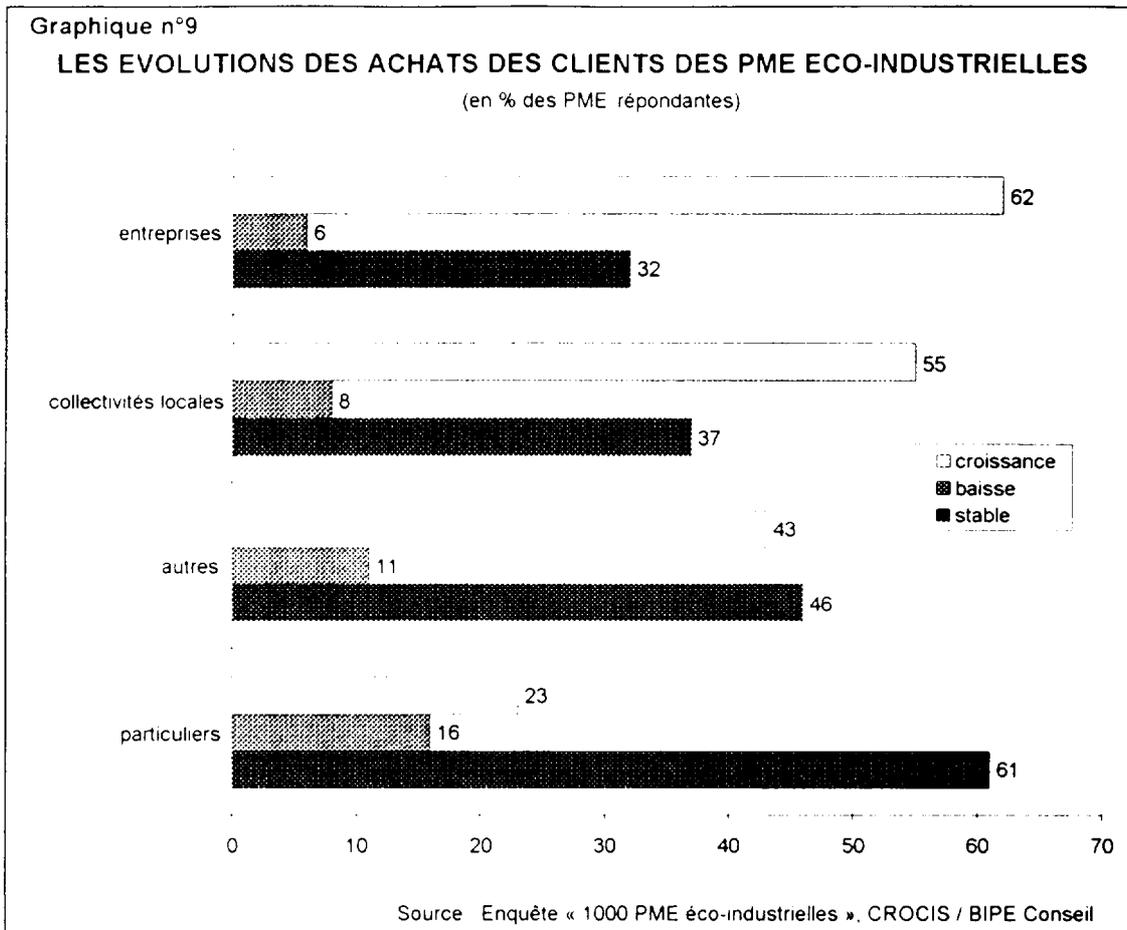
Les prestations des PME s'adressent peu aux particuliers, qui ne font partie de la clientèle que de 22% des entreprises (cf. graphique n°8). La proportion est un peu plus importante pour les PME de moins de 50 salariés et dans le secteur de la protection de la nature et des paysages.



La nature de la clientèle varie selon les secteurs. Ainsi, les prestations des PME de la récupération et du recyclage des déchets sont plus tournées vers les entreprises (clientes de 88% des PME du secteur). Ce qui confirme l'importance de l'échelon industriel pour la remise en circuit des matériaux récupérés et recyclés. En revanche, l'offre des PME des secteurs de l'eau potable et de la protection de la nature et des paysages correspond davantage aux besoins des collectivités locales, clientes des trois quarts de ces PME.

◆ **Prévisions en hausse pour la demande des entreprises et collectivités locales**

Les prévisions vont dans le sens d'une augmentation des achats des entreprises (selon 62% des PME éco-industrielles répondantes, cf. graphique n°9), des collectivités locales (55%) et des organismes publics (43%).



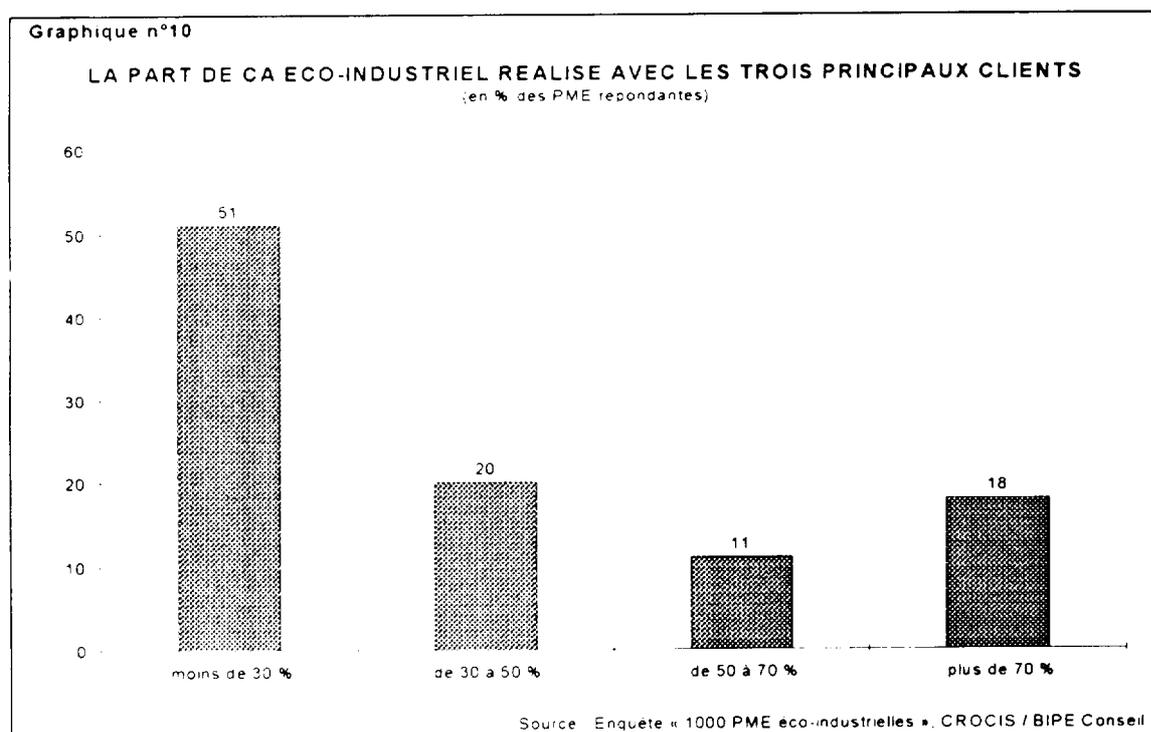
Les PME de plus de 200 salariés sont les plus optimistes sur les ventes aux collectivités locales, puisqu'elles sont 67% à en prévoir une augmentation dans les trois ans à venir. Selon le directeur marketing d'une PME spécialisée dans le stockage des déchets et située en région parisienne, la proportion de la clientèle des collectivités locales pourrait augmenter dans l'avenir au détriment de celles des entreprises, celles-ci développant de plus en plus de technologies propres afin de réduire les tonnages de déchets à traiter. L'enquête ECOLOC 1996¹⁰, montrant que les investissements des collectivités locales dans les années à venir se tourneront prioritairement vers la gestion des déchets et l'assainissement-épuration, renforce le diagnostic.

Dans le secteur de l'assainissement, le développement des achats des particuliers pourra être favorisé par le VIIème programme des Agences de l'Eau dans lequel l'accent est mis sur l'équipement individuel.

¹⁰ Depuis 1992, l'enquête ECOLOC, réalisée par le BIPE Conseil à la demande de l'ADEME, de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Ministère de l'Environnement, permet d'interroger 4400 communes de métropole de plus de 2 000 habitants. Elle a été complétée en 1996, pour son volet eau, par une enquête auprès des collectivités de 700 à 2 000 habitants, à la demande du Cercle Français de l'Eau et de l'Association des Maires de France

◆ Une clientèle peu concentrée

La majorité des PME éco-industrielles a un nombre de clients plutôt important : 51% d'entre elles réalisent moins du tiers de leur chiffre d'affaires avec leurs trois principaux clients (cf. graphique n°10). Les proportions atteignent même 70% parmi les PME de plus de 200 salariés, et celles qui ont une faible activité éco-industrielle.



En revanche, 18% des PME éco-industrielles réalisent plus de 70% de leur chiffre d'affaires avec trois clients. On les trouve davantage parmi les filiales et dans le secteur des déchets toutes activités confondues.

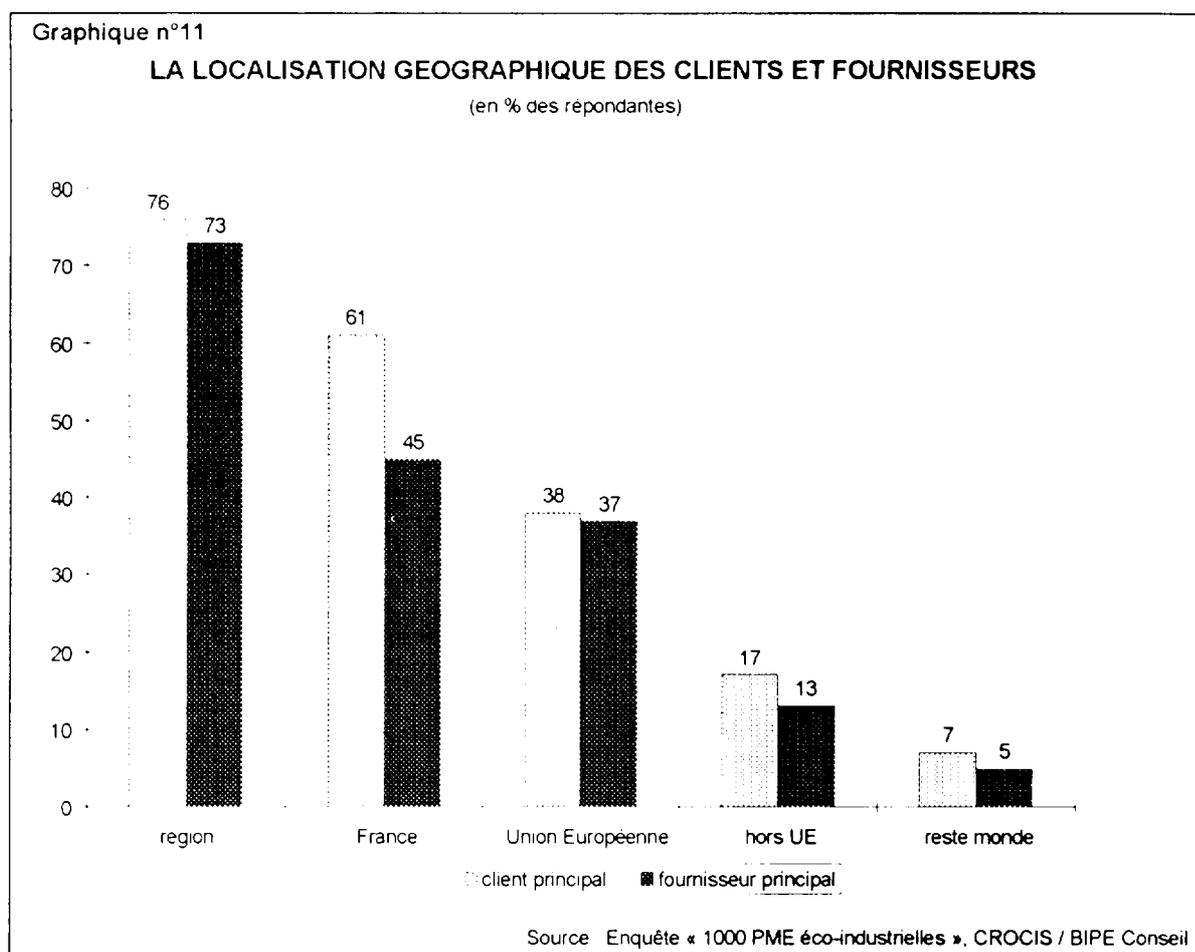
◆ Des clients et fournisseurs majoritairement localisés sur le territoire national

☐ Une clientèle fortement ancrée au niveau local

Les trois quarts des PME éco-industrielles répondantes fournissent des prestations significatives dans leur région, et 6 sur 10 ont au moins une partie de leurs principaux clients dans le reste de la France (cf. graphique n°11). La clientèle nationale est particulièrement développée chez les PME de plus de 200 salariés (84% des répondantes) et chez celles d'Ile-de-France (74% des répondantes).

Les PME du secteur de la protection de la nature et du paysage ont un rayonnement beaucoup plus régional que l'ensemble des PME éco-industrielles. *Telle société spécialisée dans le paysagisme, située dans la région marseillaise, réalise des opérations de rénovation de parcs et de réhabilitation des berges pour une clientèle exclusivement méditerranéenne.*

Il est par ailleurs intéressant de constater que le rayonnement géographique des PME joue sur leurs perspectives d'avenir (voir graphique n°12). Les moins "optimistes"¹¹ ont une clientèle plus régionale.



- Sur le plan européen, on constate que 38% des PME éco-industrielles répondantes ont au moins une partie de leur clientèle principale dans les pays de l'Union Européenne, et 17% dans le reste de l'Europe¹². Les performances étant légèrement supérieures pour les filiales de groupe.

¹¹ PME qui prévoient une stabilité ou une baisse de leur chiffre d'affaires dans les trois années à venir

¹² Cf. le nombre de répondantes à la question en annexe.

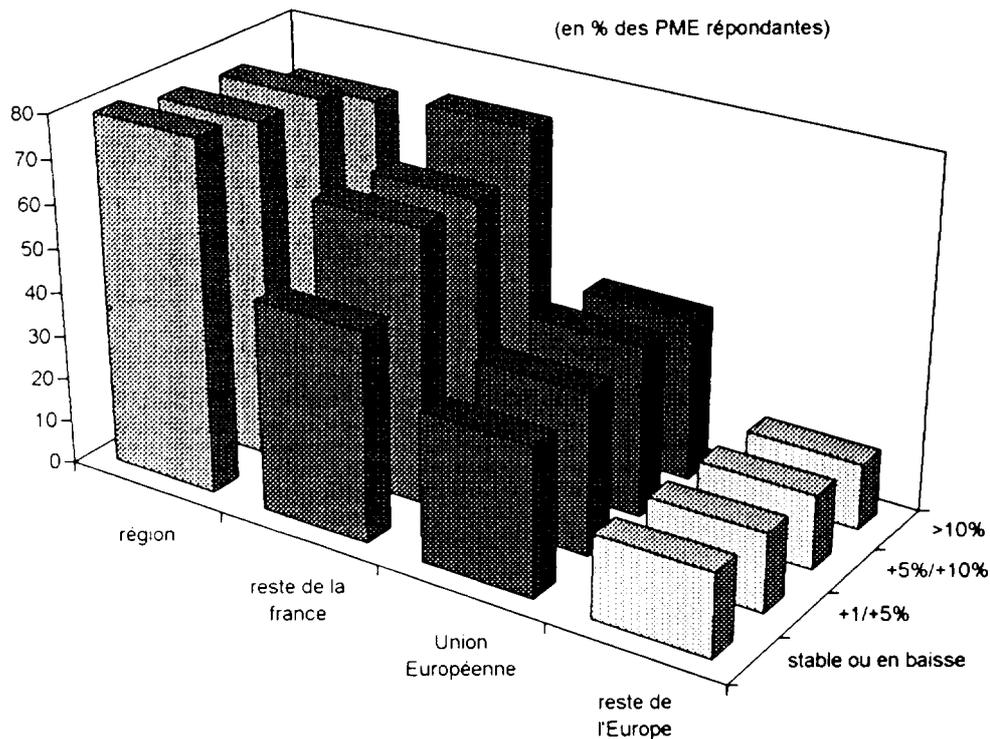
En ce qui concerne les fournisseurs, les résultats sont sensiblement comparables pour toutes les PME, avec cependant une part de fournisseurs de l'Union Européenne décroissant avec l'importance des éco-industries dans le chiffre d'affaires.

Les PME exerçant des activités dans le secteur de la pollution de l'air développent davantage que les autres des échanges avec l'Europe. Une PME a déclaré travailler "beaucoup pour la Commission des Communautés Européennes (DG XI et DG I) soit seule, soit en coopération avec des centres de recherche étrangers (Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, etc...)".

Graphique n°12

LA LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES CLIENTS PRINCIPAUX DES PME ECO-INDUSTRIELLES SUIVANT LES PREVISIONS DE CROISSANCE DE LEUR CA ECO-INDUSTRIEL

(en % des PME répondantes)



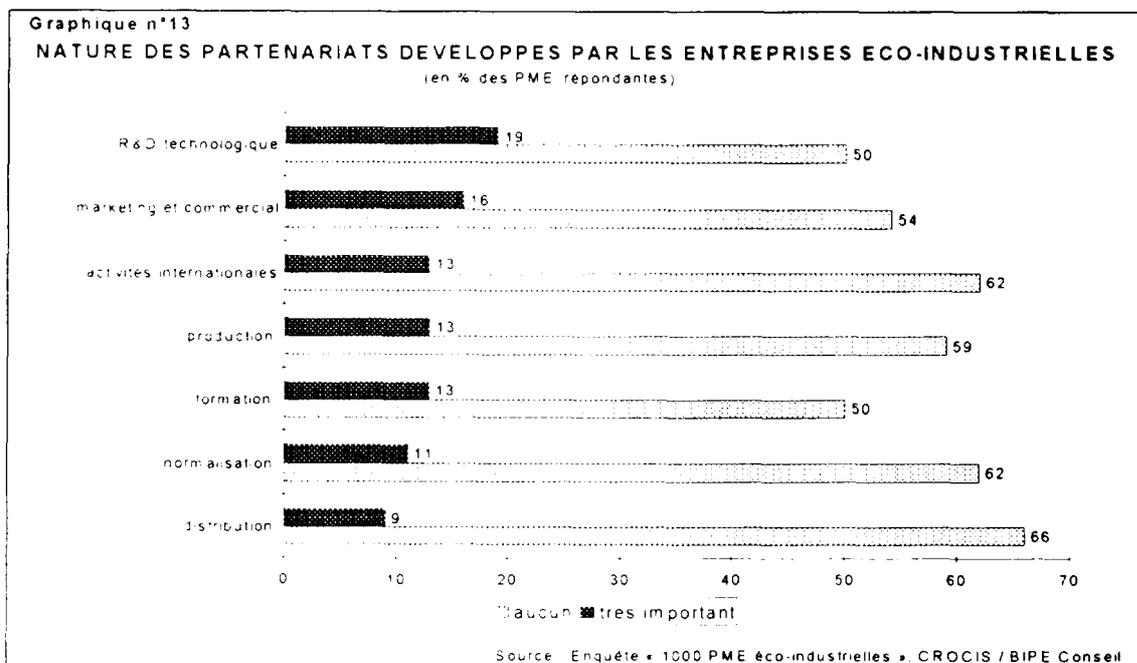
Source Enquête "1 000 PME éco-industrielles", CROCIS/BIPE Conseil

- Sur le plan international, 25% des PME éco-industrielles répondantes ont des clients principaux dans le reste du monde, en Asie, en Afrique (en particulier dans les pays du Maghreb) et aux Etats-Unis. Les fournisseurs sont essentiellement situés aux Etats-Unis. Cette répartition géographique est à rapprocher des données sur les signatures des grands contrats environnement en 1995¹³, qui tendent également à montrer un essor particulier des marchés de l'environnement en Asie et en Afrique, dans le secteur de l'eau.
- ↪ Au total, on constate que les PME éco-industrielles ont à l'heure actuelle un rayon d'action plutôt national, le reste du monde (hors Union Européenne) ne semblant pas constituer une cible prioritaire pour une large majorité d'entre elles.

◆ *Peu de partenariats entre éco-industries*

En moyenne, seules 60 à 70% des PME éco-industrielles interrogées ont répondu aux questions sur le partenariat.

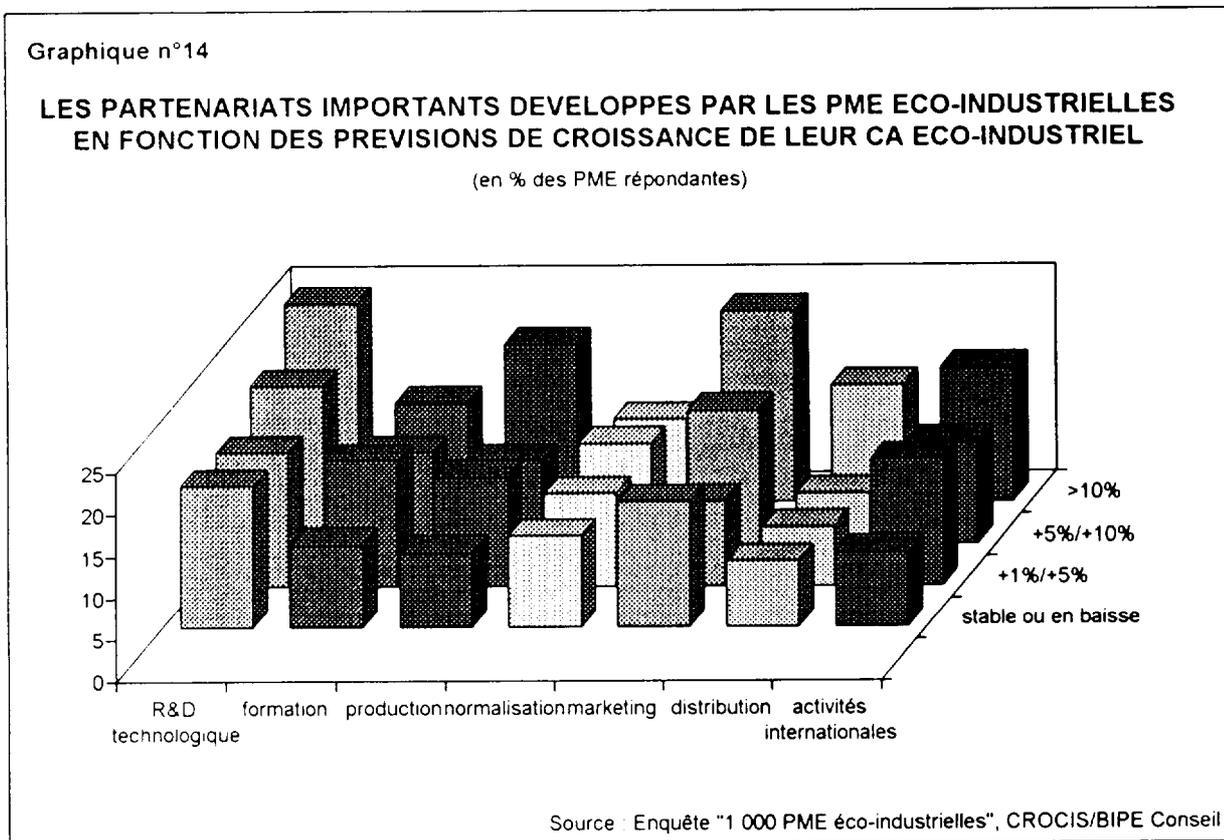
De manière générale, les PME éco-industrielles ont peu développé de partenariats significatifs (cf. graphique n°13). Les thèmes de collaboration les plus fréquents sont la R&D, pour 19% des entreprises répondantes, et le domaine du marketing et du commercial, pour 16%.



¹³ Cf. les Données Economiques de l'Environnement, ouvrage conçu et réalisé par le Ministère de l'Environnement et par l'Institut Français de l'Environnement, avec le concours de BIPE Conseil.

Les PME ayant développé le plus de partenariats importants dans la R&D, la production, le marketing et la distribution sont celles qui ont prévu les plus fortes hausses de chiffre d'affaires (voir graphique n°14) : partenariats multiples et croissance semblent bien liés.

- Les PME des secteurs de la lutte contre la pollution de l'air et de la réhabilitation des sols sont celles qui ont développé le plus de partenariats importants dans la R&D (un quart des PME de chaque secteur). Ainsi une société spécialisée dans le recyclage des matériaux de démolition et des mâchefers "développe des partenariats avec des industriels pour la mise au point et l'évolution de matériaux recyclés et des travaux avec les laboratoires de l'Équipement, des centres de recherches (Laboratoire Régional de l'Est Parisien, Ecole des Mines de Douai).



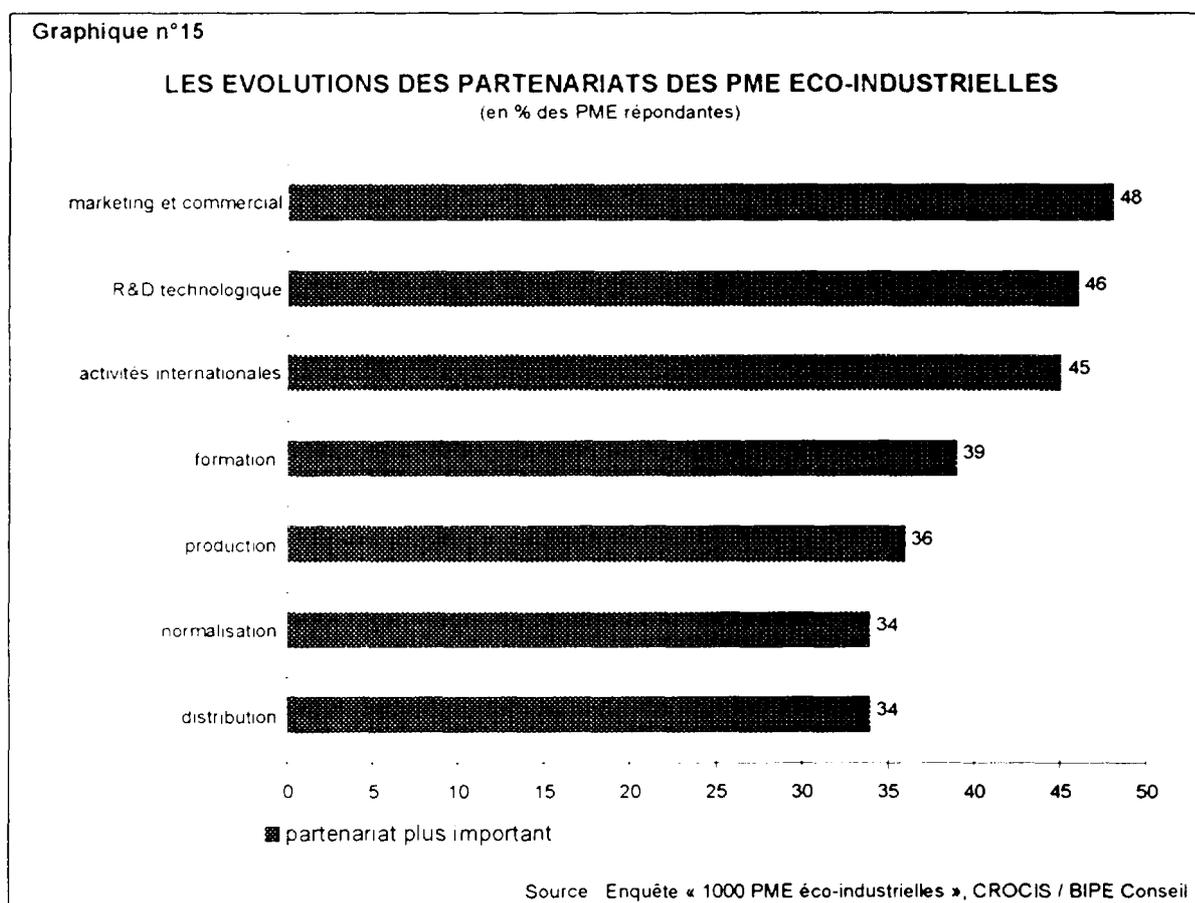
- Les partenariats dans le domaine du marketing ont été davantage développés par les PME ayant des activités dans la lutte contre la pollution de l'air, dans la maîtrise de l'énergie et dans le conseil et par celles employant de 100 à 200 salariés.

- Les PME du secteur de la récupération et du recyclage des déchets ont développé des partenariats dans la production (cités par 19% des entreprises répondantes du secteur). Il peut s'agir de rapprochements réalisés pour augmenter les capacités de traitement ou pour étendre le service à d'autres catégories de déchets.
- Le développement de partenariats pour les activités internationales est plutôt le fait de PME de taille conséquente : (23% des PME de plus de 100 salariés) et de certains secteurs, tels que celui de la lutte contre la pollution de l'air et de la maîtrise de l'énergie.

Les perspectives d'évolution des partenariats pour les trois années à venir sont plutôt favorables : plus de 40% des PME répondantes prévoient une croissance sensible de ces pratiques (cf. graphique n°15).

Les perspectives les plus importantes concernent :

- marketing et commercial (48%),
- R&D technologique (46%),
- activités internationales (45%).



Les deux premiers résultats s'inscrivent dans la logique stratégique des entreprises. Le troisième témoigne de la nécessité pour les PME de développer des partenariats pour aborder des marchés internationaux.

Une société, qui fournit une prestation de service en recyclage de métaux non ferreux par fusion, souhaite, par exemple, développer un partenariat avec des sociétés ayant des capacités de traitement plus élevées, des sociétés de broyage et des sociétés qui traitent d'autres déchets, afin d'aborder des marchés plus importants et proposer des prestations plus complètes.

Les PME à caractère fortement éco-industriel¹⁴ envisagent plus que les autres un accroissement du partenariat dans la normalisation (34% des répondantes).

De manière générale, ce plutôt sont les PME déjà engagées dans des partenariats qui, fortes de cette expérience, songent à les développer.

¹⁴ PME dont la part du chiffre d'affaires éco-industriel représente plus de 50% du chiffre d'affaires total

2. LES MARCHES ET L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

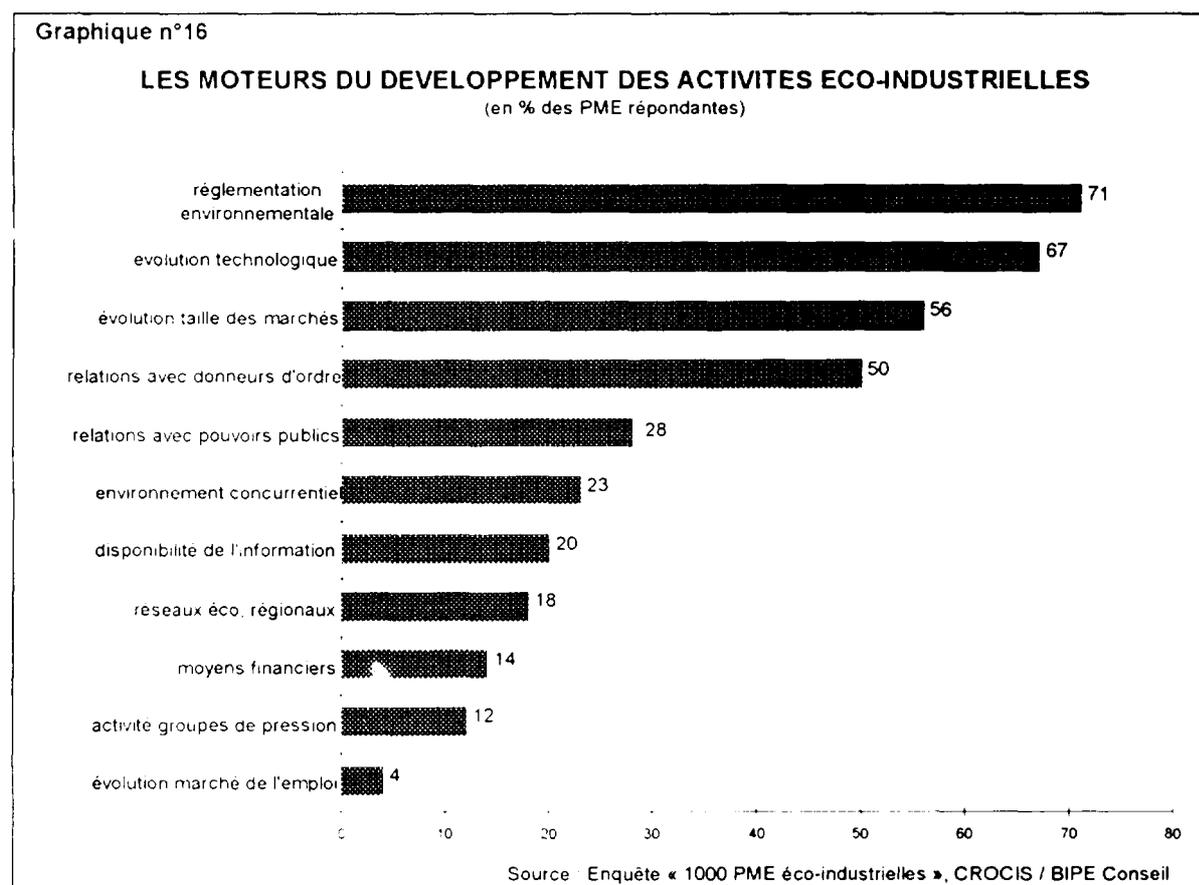
2.1. Les moteurs et les freins du développement des PME éco-industrielles

◆ Principaux moteurs jusqu'ici : la réglementation et la technologie

Les facteurs moteurs sont davantage cités que les facteurs de frein, ce qui témoigne du dynamisme et de l'optimisme des PME éco-industrielles répondantes.

Les moteurs de développement des activités éco-industrielles sont principalement, par ordre décroissant (cf. graphique n°16) :

- la réglementation environnementale (citée par 71% des PME répondantes)
- l'évolution technologique (67%)
- l'évolution de la taille du marché (56%)
- les relations avec les donneurs d'ordres (50%).



- La réglementation environnementale est plus particulièrement importante pour les PME des secteurs de la lutte contre la pollution de l'air (83%), de la lutte contre le bruit (82%) et du conseil (81%). On peut évoquer pour la lutte contre la pollution de l'air les perspectives de la mise en place de la loi sur l'Air, pour le bruit la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) qui régit les normes de bruit à l'intérieur des habitations, et pour les activités de conseil le règlement européen "Eco-Audit" et la norme ISO 14 001.

Une comparaison par taille montre que la réglementation environnementale est davantage citée par les PME de plus de 200 salariés (83%). De façon générale, il semble que plus l'entreprise est petite, moins elle considère la réglementation comme un moteur de son développement. La modestie des moyens mobilisables empêche probablement certaines PME de profiter des nouveaux marchés ouverts par la réglementation.

- Le développement des activités éco-industrielles de certains secteurs paraît davantage tributaire de l'évolution technologique et de l'innovation. C'est le cas des trois quarts des PME des secteurs de l'eau, de l'instrumentation, de la pollution de l'air et de la maîtrise de l'énergie. Par ailleurs, les PME de plus de 200 salariés y sont beaucoup plus sensibles (84%) que les autres, ayant, on peut le supposer, davantage les moyens de suivre l'évolution technologique.

En revanche, les PME du secteur de la protection de la nature et des paysages sont peu sensibles à l'innovation, ce qui s'explique par la nature peu technologique des prestations fournies.

- L'évolution de la taille du marché compte davantage pour les PME ayant prévu une croissance de leur chiffre d'affaires de plus de 10% dans les trois années à venir (66% des répondantes).
- Les relations avec les donneurs d'ordres sont plus importantes pour les PME de plus de 200 salariés que pour les autres (63% des répondantes). Ce résultat peut être mis en perspective avec le rayon d'action plus large de ces entreprises.

- Enfin, les réseaux économiques régionaux sont plus moteurs pour les PME des secteurs des déchets (22%) que pour l'ensemble des PME éco-industrielles. En effet beaucoup d'activités de collecte et de récupération des déchets s'effectuent auprès des collectivités locales et des entreprises régionales, pour limiter le transport de ces matériaux. La mise en place de plans régionaux et départementaux d'élimination des déchets confère également un caractère plus régional au secteur.

Par ailleurs, il est à noter que les réseaux économiques régionaux sont cités globalement parmi les facteurs ayant le moins d'influence sur les activités des PME. N'y aurait-il pas distorsion entre la forte régionalisation des activités et l'attention modeste accordée aux réseaux économiques régionaux ? Peut-être les PME n'ont-elles pas une vision précise de ceux-ci et de leur influence réelle.

◆ ***L'insuffisance des moyens financiers, principal frein au développement***

- Les principaux freins au développement sont les moyens financiers et l'environnement concurrentiel, cités respectivement par 44 et 37% des entreprises répondantes (cf. graphique n°17). Le manque de moyens financiers peut freiner l'investissement. A contrario l'enquête confirme l'importance de l'assise financière donnée par les groupes à leurs filiales, puisqu'elles sont seulement 34% à considérer les moyens financiers comme un frein, contre 49% pour les PME indépendantes.
- L'environnement concurrentiel est souvent perçu comme hostile du fait aussi bien de grands groupes ("quadrillage du terrain" par des filiales) que de petites structures ayant une politique commerciale très incisive (guerre des prix, éventuellement au détriment de la qualité). Interrogée à ce sujet, une PME spécialisée dans la fourniture de stations d'épuration de petites dimensions a déclaré subir une forte concurrence :

«Certains sociétés de petite taille ont un comportement préjudiciable au marché ainsi qu'à la profession: elles effectuent un démarchage très poussé directement auprès des Maîtres d'Ouvrage en court-circuitant les Maîtres d'Oeuvre, et utilisent des produits peu efficaces et à faible durée de vie (certains produits importés)».

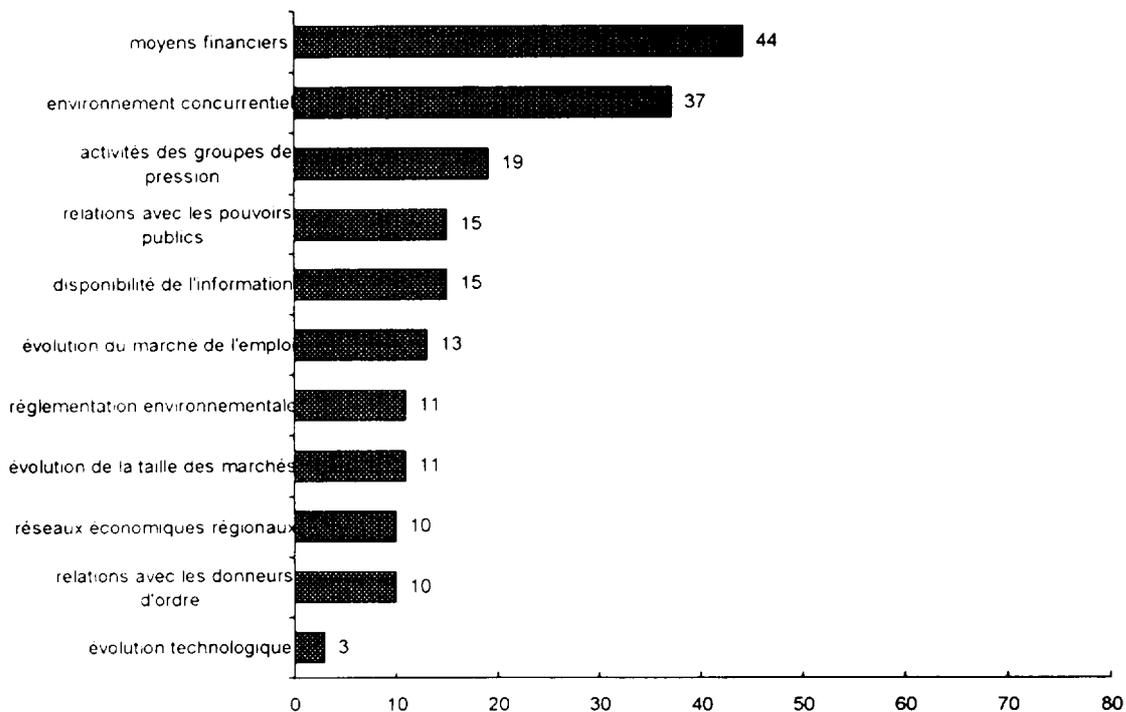
- Les groupes de pression ont une influence assez limitée sur une grande partie des PME, puisque 70 % d'entre elles les considèrent comme "facteurs neutres". L'activité des groupes de pression est, d'autant moins considérée comme un frein par les PME que la part éco-industrielle de leur activité est faible. Cependant, quand pression il y a, les PME indépendantes en rendent souvent responsables les grands groupes.

Ces groupes de pression semblent toucher de façon plus particulière les PME du secteur de la réhabilitation des sols, qui sont 26% à s'en plaindre. Par groupes de pression, certaines entreprises du secteur désignent aussi des "grands pollueurs" qui exercent leur influence afin de ne pas être obligés d'effectuer les travaux de réhabilitation nécessaires, ce qui contribue à une stagnation du marché.

Par ailleurs, un directeur de société pense « qu'il y a parfois volonté d'éliminer toute possibilité de concurrence des PME, de la part de grosses entreprises qui baissent fortement leurs prix, quitte à travailler à perte ».

Graphique n°17

LES FREINS AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECO-INDUSTRIELLES
(en % des PME répondantes)



Source : Enquête « 1000 PME éco-industrielles », CROCIS / BIPE Conseil

- Enfin, les autres facteurs ayant le moins d'influence sur les activités sont l'évolution du marché de l'emploi (citée par 83% des PME répondantes comme un facteur neutre), la disponibilité de l'information technique, réglementaire et économique (65%), et les relations avec les pouvoirs publics (57%). Même si ce dernier facteur est deux fois plus cité comme moteur (28 %) que comme frein (14 %), il y a certainement un travail de communication à réaliser dans le domaine.

◆ ***Le développement de la réglementation nationale ou européenne : un catalyseur pour les éco-industries***

- Interrogées sur les évolutions favorables à leurs activités, les PME éco-industrielles ont cité majoritairement le développement des réglementations. Elles sont plus de 7 sur 10 à se prononcer en faveur du développement de la réglementation française, et de la réglementation européenne et plus de 60% pour celui de la réglementation internationale (cf. graphique n°18).

La mise en place de réglementations nouvelles peut permettre le développement de nouvelles activités : *située en Vendée, une coopérative d'approvisionnement et de collecte des produits de l'agriculture a développé, dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, une unité d'aide à la mise aux normes pour les agriculteurs-éleveurs.*

Les secteurs les plus sensibles au développement de la réglementation internationale (près de 75 % d'avis favorables) sont ceux de l'eau potable et de la lutte contre la pollution de l'air.

Le bon taux de réponse sur le développement de la réglementation européenne témoigne de l'intérêt des PME à ce niveau, qui était moins apparent dans les commentaires précédents.

Les secteurs de l'eau potable, de l'assainissement, de la lutte contre la pollution de l'air, de l'instrumentation et du conseil sont les plus favorables au développement des réglementations sur le plan européen et national (cité par plus de 8 PME de ces secteurs sur 10 comme une opportunité).

Souvent les entreprises souhaitent une mise aux normes européennes pour faciliter l'exportation de leurs produits, les critères nationaux différant parfois des critères européens. Les secteurs les plus favorables à la normalisation sont la lutte contre le bruit, la réhabilitation des sols, l'instrumentation et le conseil-ingénierie.

Ainsi le gérant d'une PME spécialisée dans les appareils de mesure de bruit souhaite l'homologation des sonomètres au niveau européen : *« l'agrément français n'est pas reconnu dans les autres pays européens, contrairement à celui donné par l'Allemagne (mais celui-ci est valable partout sauf en France). Une homologation coûte 100 000 à 200 000 francs. Si elle doit être renouvelée dans chaque pays, l'affaire n'est pas rentable ».*

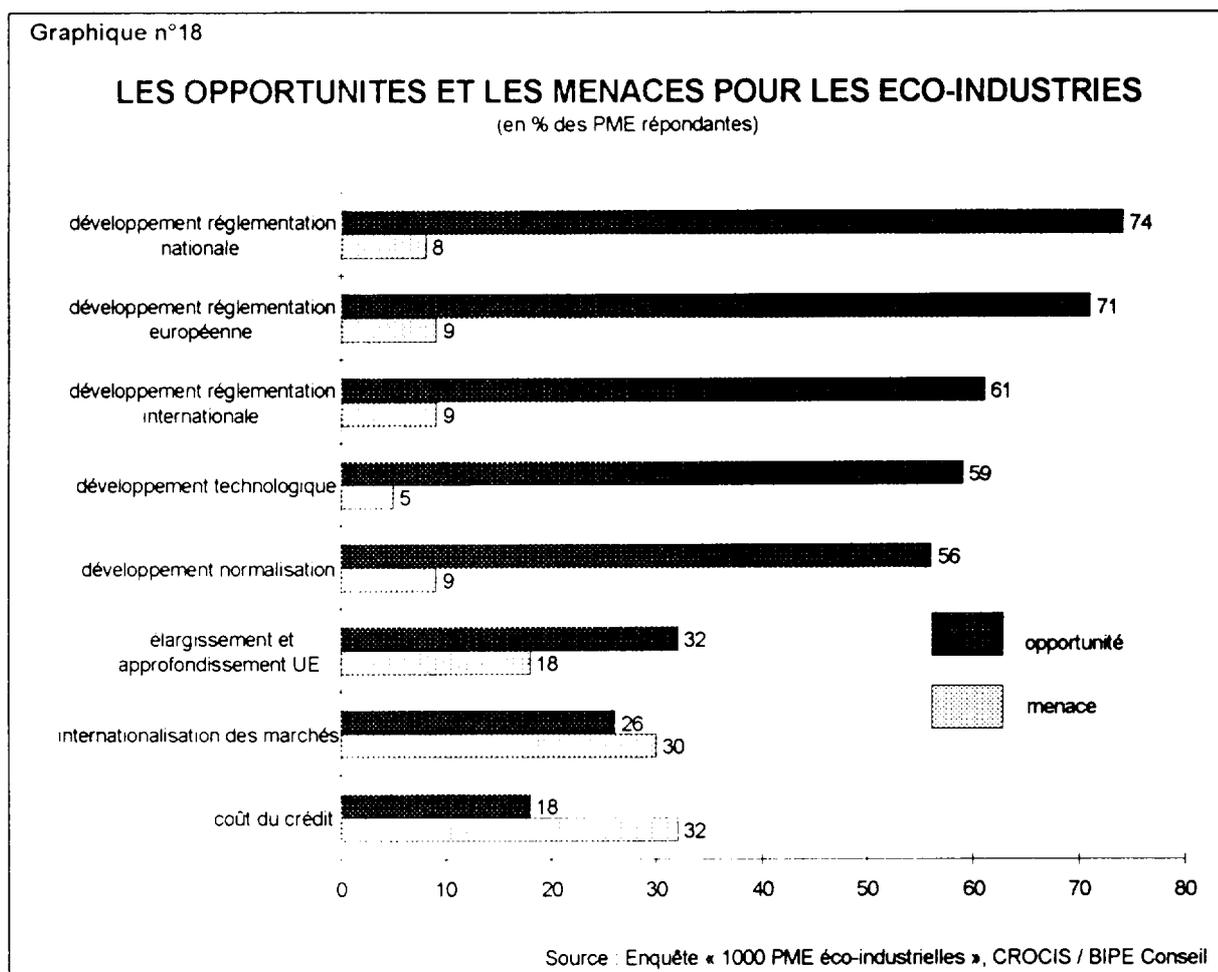
Ces résultats soulignent toute l'importance d'un cadre réglementaire pour les éco-industries, et le rôle essentiel des pouvoirs publics. Le développement des réglementations peut conduire à la naissance de nouveaux marchés (comme dans le secteur des déchets), ce dont les entreprises sont bien conscientes, et en particulier les filiales de groupes et les PME les plus importantes (plus de 100 salariés).

- Le développement technologique (59%) est également un facteur important.

Dans le secteur des déchets, une société développe et met en oeuvre des procédés de traitement à haute température des déchets industriels à partir de la technologie des torches à plasma issue de l'aérospatial. La société propose des solutions alternatives innovantes aux actuelles méthodes d'élimination des déchets dangereux que la stabilisation obligatoire des REFIOM depuis mars 1995 devrait rendre économiquement viable, pour les responsables concernés.

C'est dans la lutte contre la pollution de l'air que l'on rencontre le plus de PME considérant le développement technologique comme une opportunité.

- Le développement de la normalisation (56%) constitue également un facteur favorable à l'essor des PME éco-industrielles. *Selon le responsable environnement d'une société du secteur de l'énergie, un marché semble s'ouvrir dans le domaine du management environnemental avec les normes ISO 14001.*



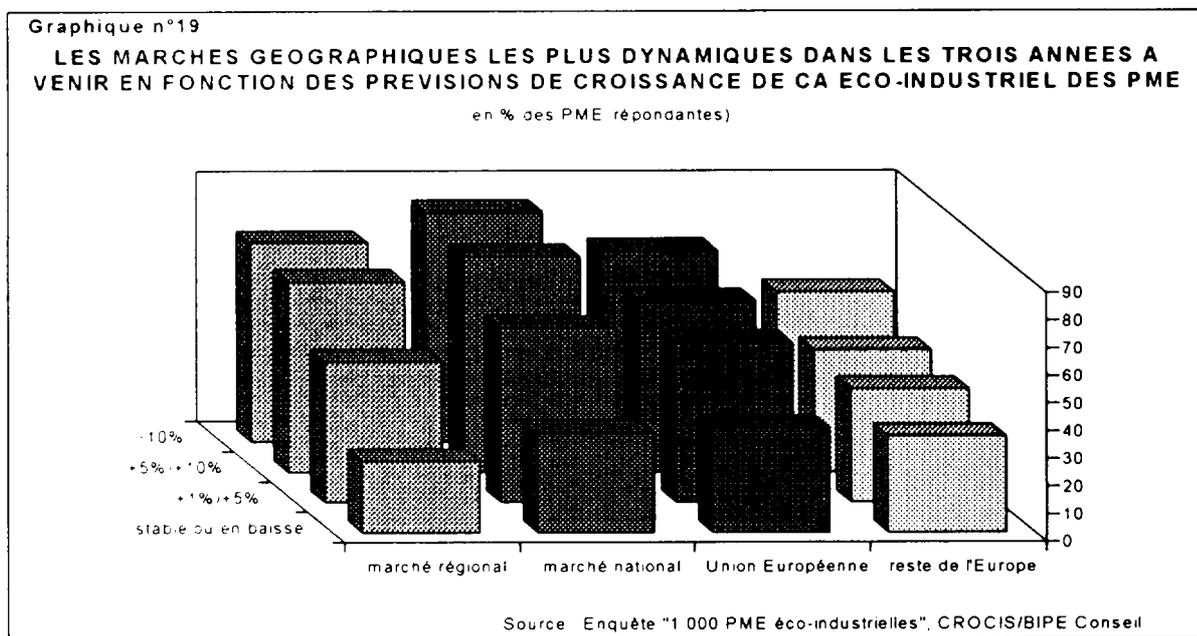
- L'élargissement et l'approfondissement de l'Europe ne semblent pas déterminants pour le développement des activités éco-industrielles des PME (50% de réponses neutres) même s'ils apparaissent comme un facteur plutôt positif (32% de réponses opportunité). Les PME éco-industrielles des secteurs de la maîtrise de l'énergie, de l'instrumentation et de la lutte contre la pollution de l'air sont celles qui sont les plus favorables (environ 40% des répondantes) à cette évolution, de même que les structures de plus de 100 salariés (40% des répondantes).

De manière générale, les PME les plus favorables à ces différentes évolutions sont celles qui expriment les prévisions de croissance de chiffre d'affaires éco-industriel les plus optimistes.

- Le coût du crédit est, selon les PME interrogées, la menace principale pour leur activité, en particulier pour les PME de 50 à 99 salariés, et pour les PME des secteurs de la lutte contre la pollution de l'air et de la maîtrise de l'énergie.

♦ **Le dynamisme du marché français devrait perdurer**

Les PME éco-industrielles affirment à plus de 90 % que leur dynamisme va se maintenir, voire s'accroître dans les trois années à venir. Plus d'une PME sur deux prévoit un accroissement de son marché régional, quel que ce soit le secteur d'activité. Le marché national est très porteur pour 65 % des entreprises répondantes (cf. graphique n°20) ; un peu moins dans le secteur de la protection de la nature et des paysages, qui, rappelons-le, a un rayonnement plutôt régional. Les PME de 50 à 99 salariés sont les plus optimistes, près des trois quarts envisageant un renforcement de la croissance du marché national.

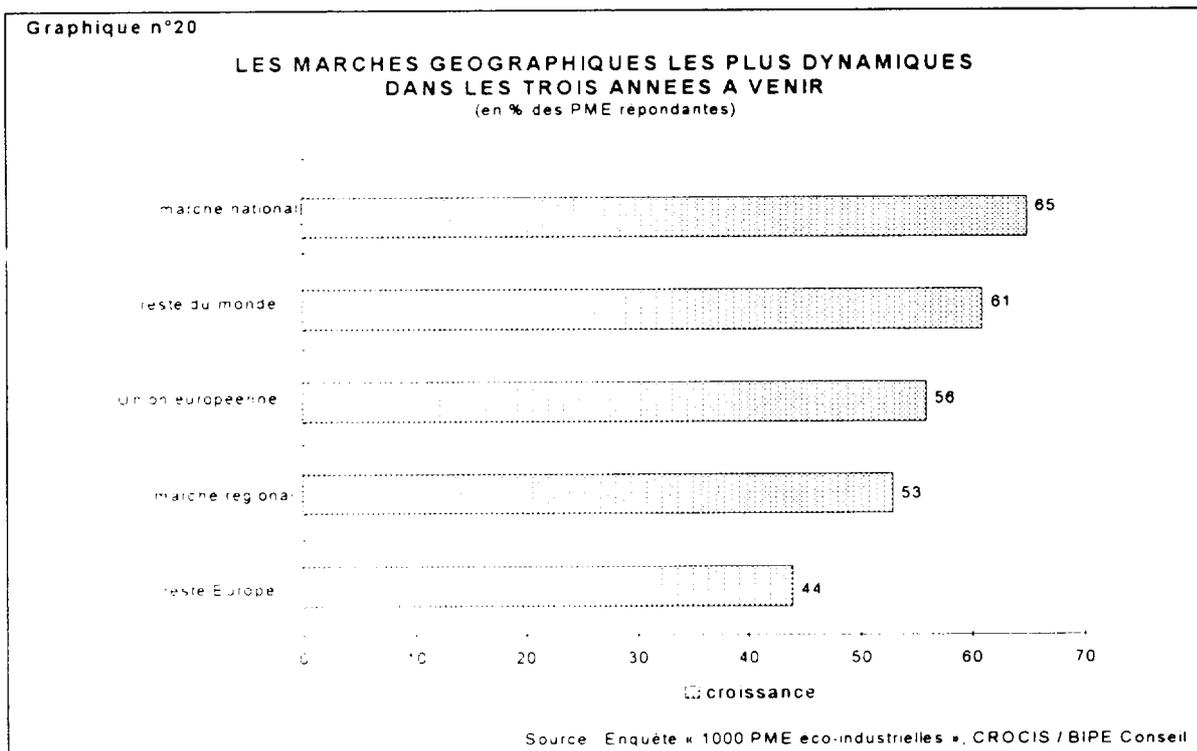


De manière générale, il y a un lien très étroit entre la vision que les PME ont des marchés et le niveau d'optimisme de leurs prévisions du chiffre d'affaires à avenir proche (cf. graphique n° 19).

☐ Les marchés de l'Union européenne les plus dynamiques, pour les PME éco-industrielles, seront l'Allemagne (citée par 40% des PME répondantes), l'Espagne (26%), l'Italie (22%) et la Belgique (18%). De manière générale, les filiales de groupe sont plus optimistes que les PME indépendantes. D'après un responsable commercial d'une PME de la région marseillaise appartenant à un grand groupe, « l'ouverture de l'Europe va constituer une aubaine pour les métiers de services, où les Français sont leaders. Par contre, les pays d'Europe du Nord étant en avance technologiquement, l'importation de matériel étranger sera favorisée ».

- Les marchés du reste de l'Europe les plus dynamiques seront ceux des pays de l'Est pour 22 % des PME, puis de la Suisse pour une PME sur 10. Lors de l'enquête qualitative, les pays d'Europe de l'Est sont apparus comme attractifs, avec de réels besoins environnementaux, mais malheureusement encore peu solvables.

- En ce qui concerne l'international, les marchés seront tournés vers l'Asie (citée par 33% des PME répondantes), l'Afrique (22% en tenant compte des réponses sur les pays du Maghreb), et les Etats-Unis (18%). Les marchés de l'Asie sont effectivement en croissance, en particulier dans le Sud-Est, où existe une forte demande dans le secteur de l'eau, concernant la réalisation de schémas directeurs d'assainissement, des diagnostics de réseaux d'assainissement, des stations de traitement des eaux potables ou d'épuration. Les grands groupes sont déjà positionnés sur ces marchés, d'où pour l'instant, selon la Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE), les PME sont plutôt absentes.



◆ ***L'application concrète des législations existantes, un facteur clé d'évolution des marchés***

- Interrogées sur les facteurs ayant un impact positif sur la demande, les PME éco-industrielles ont cité prioritairement (88 %) la réglementation environnementale et ce, tous secteurs d'activités confondus (cf. graphique n°21).

- L'application concrète des législations existantes (80%), se place juste derrière au second rang. Son importance varie suivant la taille des PME et leur secteur d'activité. En effet, près de 9 PME de plus de 100 salariés sur 10 citent cet item, ce qui confirme la sensibilité particulière des PME les plus importantes au cadre réglementaire. Par ailleurs, l'application concrète des législations existantes semble plus concerner les PME de la lutte contre la pollution de l'air et de l'instrumentation–mesure–contrôle (86%). Si l'on prend l'exemple de l'instrumentation de mesure et de contrôle de l'air et du gaz, il apparaît que le développement du marché est freiné par un manque de pression des organismes de contrôle face à l'attentisme des industriels¹⁵. En revanche, les PME du secteur de la protection de la nature et des paysages (66% des PME répondantes du secteur) semblent moins sensibles à cet aspect réglementaire, cultivant ainsi leur singularité au sein des éco-industries.

- L'état de l'environnement (63%) paraît avoir en revanche un impact plus grand sur la demande adressée au secteur de la protection de nature et des paysages (71%) ;

- La stratégie environnementale des entreprises figure également parmi les facteurs ayant un impact certain sur la demande de l'ensemble des éco-industries (60 % de citations et plus encore en ce qui concerne la récupération et le recyclage des déchets). L'augmentation des coûts de traitement incitent les entreprises à réduire les tonnages de déchets produits. Elles peuvent recycler elles-mêmes leurs déchets, comme les entreprises de la plasturgie, ou bien passer des contrats avec des récupérateurs. Les entreprises, mais aussi les collectivités locales, trouvent avantage dans ces opérations. En effet, elles vendent leurs déchets tout en réduisant le tonnage à mettre en décharge ou à incinérer. Cela constitue finalement une bonne opération financière, tout en favorisant l'activité des entreprises de récupération et de recyclage.

- Les mécanismes financiers spécifiques (58 %), tels que les aides à l'investissement des Agences de l'Eau et, plus récemment, les aides du Fonds de Modernisation de la Gestion des Déchets, constituent aussi un facteur positif, notamment pour 70 % des PME du secteur de l'eau.

¹⁵ Cf. la note semestrielle de conjoncture des activités éco-industrielles réalisée par BIPE Conseil pour le du Ministère de l'Environnement

- Par ailleurs, les programmes publics d'investissement (57 % en moyenne) semblent déterminants aux yeux des professionnels de l'eau potable et de la protection de la nature et des paysages (cités par 7 PME sur 10 de ces secteurs). Dans le secteur de l'assainissement-épuration l'enquête ECOLOC 96 a d'ailleurs montré que les collectivités locales mettaient l'accent, pour le financement de leurs investissements dans ce domaine, sur les aides financières des Agences de l'Eau.

- Il est compréhensible que l'impact de l'opinion publique (56 %) soit plus fort pour les PME des secteurs de la lutte contre la pollution de l'air, de la lutte contre le bruit, de la protection de la nature et des paysages et de la réhabilitation des sols (63 % de citations des PME de ces secteurs). En effet, les conséquences des excès de pollution de l'air et de bruit relèvent directement des questions de santé publique. Curieusement, en ce qui concerne la protection de la nature et des paysages et la réhabilitation des sols, on remarque que l'opinion publique a une influence plus importante aux yeux des professionnels que celle des associations d'écologistes.

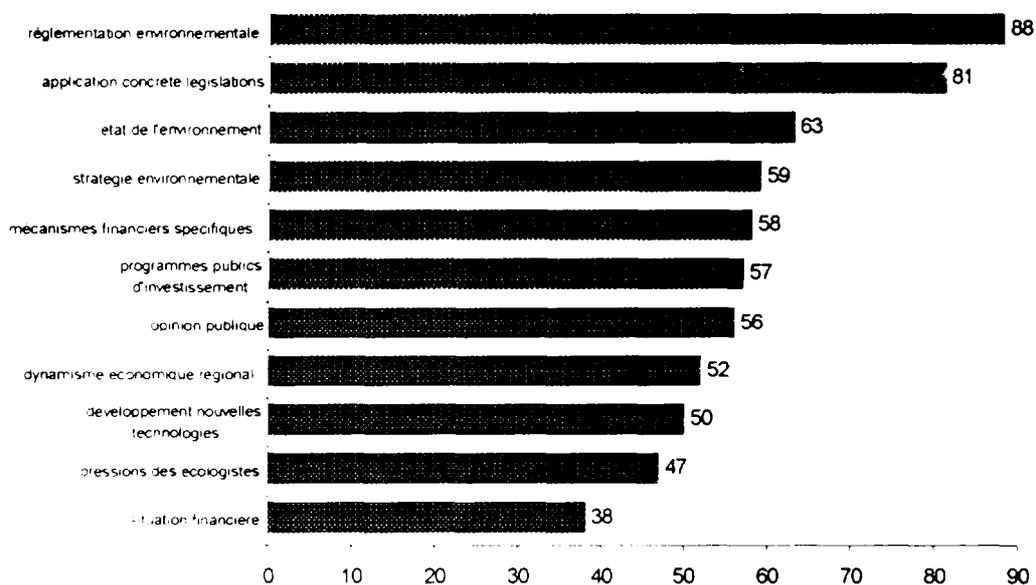
- L'impact du dynamisme économique régional est moins sensible pour les PME de plus de 200 salariés, ce qui s'explique par leur rayon d'action géographique plus large.

- Le développement des nouvelles technologies est cité comme positif par la moitié des PME et un peu plus par les plus optimistes. Le pourcentage de réponses favorables, plus faible pour cette question que pour les autres, s'explique probablement du fait que les PME éco-industrielles s'étaient déjà largement exprimées sur l'innovation. Les présents résultats suggèrent que certains clients attachent certainement moins d'importance aux techniques utilisées qu'aux résultats, ce qui tend à confirmer l'enquête ECOLOC. En effet, interrogées dans ce cadre sur les facteurs qui les pousseraient à investir dans le domaine de l'eau et celui des déchets, les collectivités locales ont placé les solutions technologiques nouvelles dans les derniers rangs.

Graphique n°21

LES FACTEURS INFLUENÇANT DE FAÇON POSITIVE L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE DES PRODUITS DES PME ÉCO-INDUSTRIELLES DANS LES TROIS ANNÉES À VENIR

(en % des PME répondantes)



Source : Enquête « 1000 PME éco-industrielles », CROCIS / BIPE Conseil

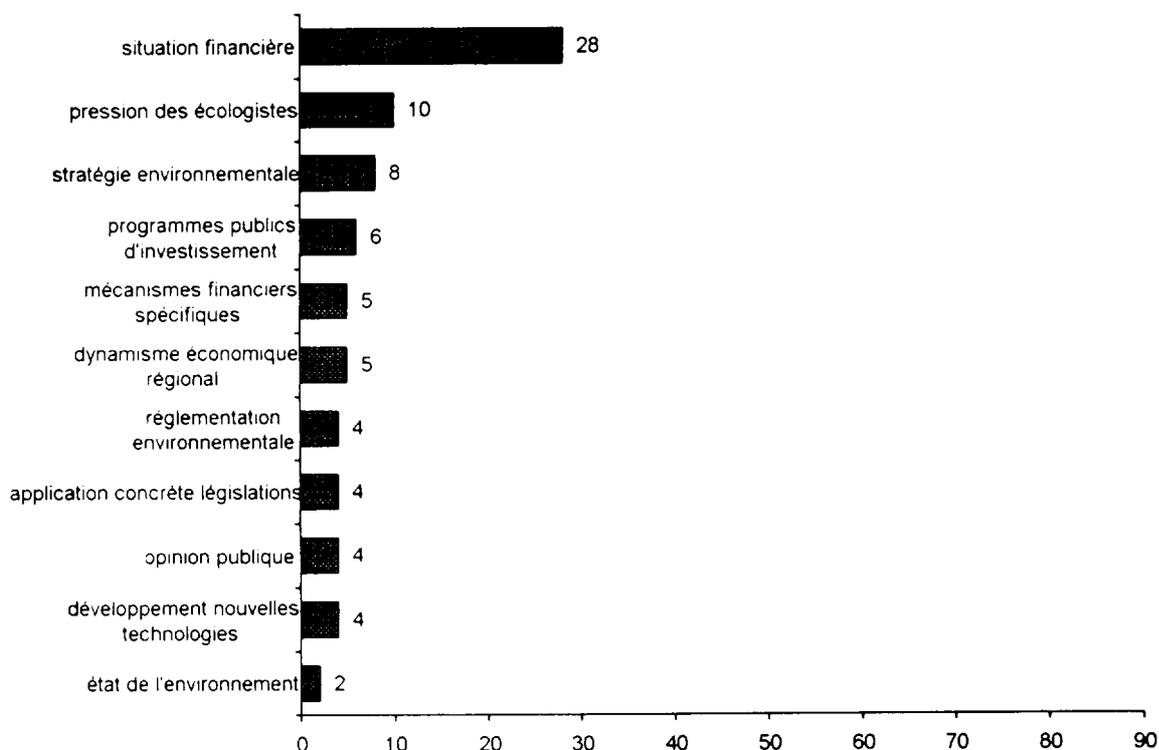
◆ *La question financière, principal frein à la croissance des marchés*

- La situation financière des entreprises est le facteur négatif le plus cité par les PME (28%) (cf. graphique n°22). Il est aussi le seul ambivalent, car 38% des entreprises répondantes le considèrent comme un facteur positif, ce qui montre des perceptions différentes de leur propre situation selon les PME interrogées.
- La pression des associations écologistes figure au second rang, mais seulement 10% des entreprises la citent comme un frein. En réalité, les associations écologistes paraissent jouer en France un rôle relativement peu actif à l'égard des éco-industries.

Graphique n°22

LES FACTEURS INFLUENÇANT DE FAÇON NÉGATIVE L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE DES PRODUITS DES PME ÉCO-INDUSTRIELLES DANS LES TROIS ANNÉES À VENIR

(en % des PME répondantes)

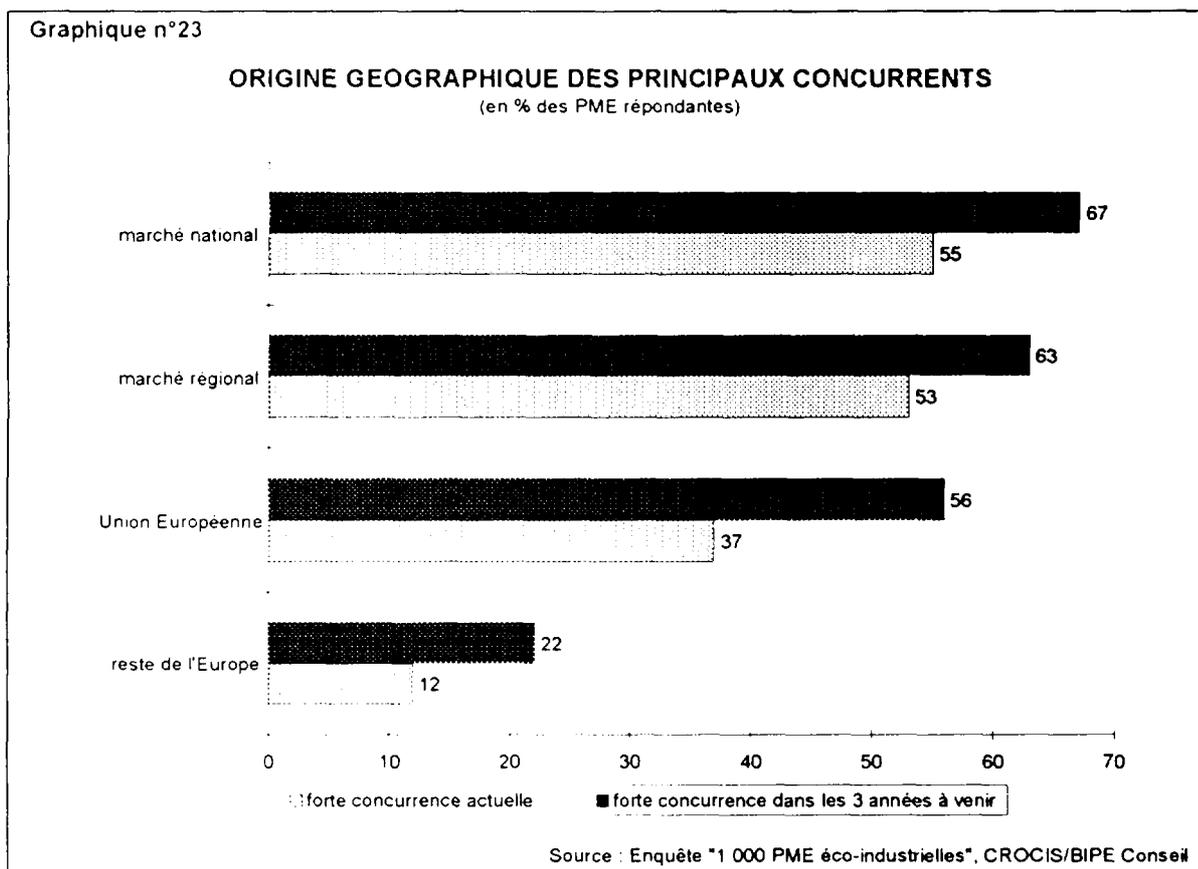


Source : Enquête « 1000 PME éco-industrielles », CROCIS / BIPE Conseil

2.2. Le positionnement concurrentiel des entreprises

◆ La concurrence est plutôt régionale et nationale

Environ 55% des entreprises répondantes sont soumises à une concurrence régionale ou nationale forte (cf. graphique n°23). Ce chiffre peut paraître peu élevé. Il pourrait signifier que les marchés sont relativement protégés ou que nombre d'entreprises ont trouvé des "niches" sur lesquelles la concurrence est peu intense. *Ainsi, une PME située dans le département du Rhône et qui développe une activité de dépollution de véhicule a déclaré n'avoir qu'un seul concurrent, en région bordelaise.*



- Un peu plus d'une PME sur 2 se dit soumise à une forte concurrence régionale, la situation variant sur les secteurs, de 41 % dans la lutte contre la pollution de l'air à 65 % dans le secteur protection de la nature et des paysages.
- Une concurrence nationale forte affecte 55 % des PME éco-industrielles, le score atteignant 10 points de plus dans le secteur de l'instrumentation. Cette concurrence peut être due aux nombreuses filiales étrangères implantées sur le sol français dans ce secteur. La concurrence nationale ressentie décroît avec la taille des PME : à peine une PME de moins de 20 salariés sur deux y est sensible, contre 80 % de celles de plus de 200 salariés. Par ailleurs les filiales de groupe sont plus concurrencées (65%) que les PME indépendantes.

Une faible concurrence peut être le fait d'un marché non saturé : « *Dans le domaine de l'acoustique industrielle, affirme un directeur d'une PME de l'Est de la France, il existe une vingtaine de bureaux d'études. Ces bureaux se connaissent bien. En fait, la concurrence est assez faible car ce marché est suffisant pour le nombre de sociétés qui y interviennent.* »

□ 37% des entreprises déclarent être soumises à une concurrence forte de l'Union Européenne. La concurrence est principalement allemande (pour 68% des PME répondantes), anglaise (24%), italienne (17%) et néerlandaise (13%). Les secteurs le plus concurrencés sont ceux de la lutte contre la pollution de l'air et de l'instrumentation.

La concurrence des zones plus éloignées est très faible, ce qui se traduit par des taux de réponse beaucoup plus bas.

□ En ce qui concerne le reste de l'Europe, la concurrence vient principalement de Suisse et des pays d'Europe de l'Est (cités par 27% des PME répondantes). Elle porte surtout sur les secteurs de la maîtrise de l'énergie et de l'instrumentation.

□ La concurrence la plus forte venant des autres continents est celle des Etats-Unis, cités par les trois quarts des PME répondantes. Viennent ensuite le Japon et le continent asiatique cités par environ 15 % des PME répondantes. Le rapprochement concurrence-clientèle fait apparaître que les Etats-Unis sont plus concurrents que clients, contrairement aux pays asiatiques et à l'Afrique. De même que pour le reste de l'Europe, les secteurs les plus concurrencés sont ceux de la maîtrise de l'énergie et de l'instrumentation. Ce sont, les structures de plus de 200 salariés qui subissent la concurrence la plus forte, étant les plus présentes sur les marchés plus importants, qui intéressent les entreprises étrangères.

Au total, il apparaît qu'à l'heure actuelle, pour les PME, le marché des éco-industries concerne essentiellement la France et l'Union Européenne, en termes de clients, comme de fournisseurs ou de concurrence.

Interrogées sur l'évolution de la concurrence dans les trois années à venir, les PME éco-industrielles estiment qu'elle va se renforcer sur le plan régional, national, et de l'Union Européenne (entre 55% et 65% des entreprises répondantes, cf. graphique n°23).

En revanche, 50% des entreprises répondantes estiment que la concurrence du reste de l'Europe ne va pas évoluer. Quelques secteurs émettent cependant des messages originaux : celui de la maîtrise de l'énergie et de l'instrumentation, déjà concurrencé par le reste de l'Europe et du monde, pense que cela va empirer et le secteur de la protection de la nature et des paysages s'attend à un fort accroissement de la concurrence régionale.

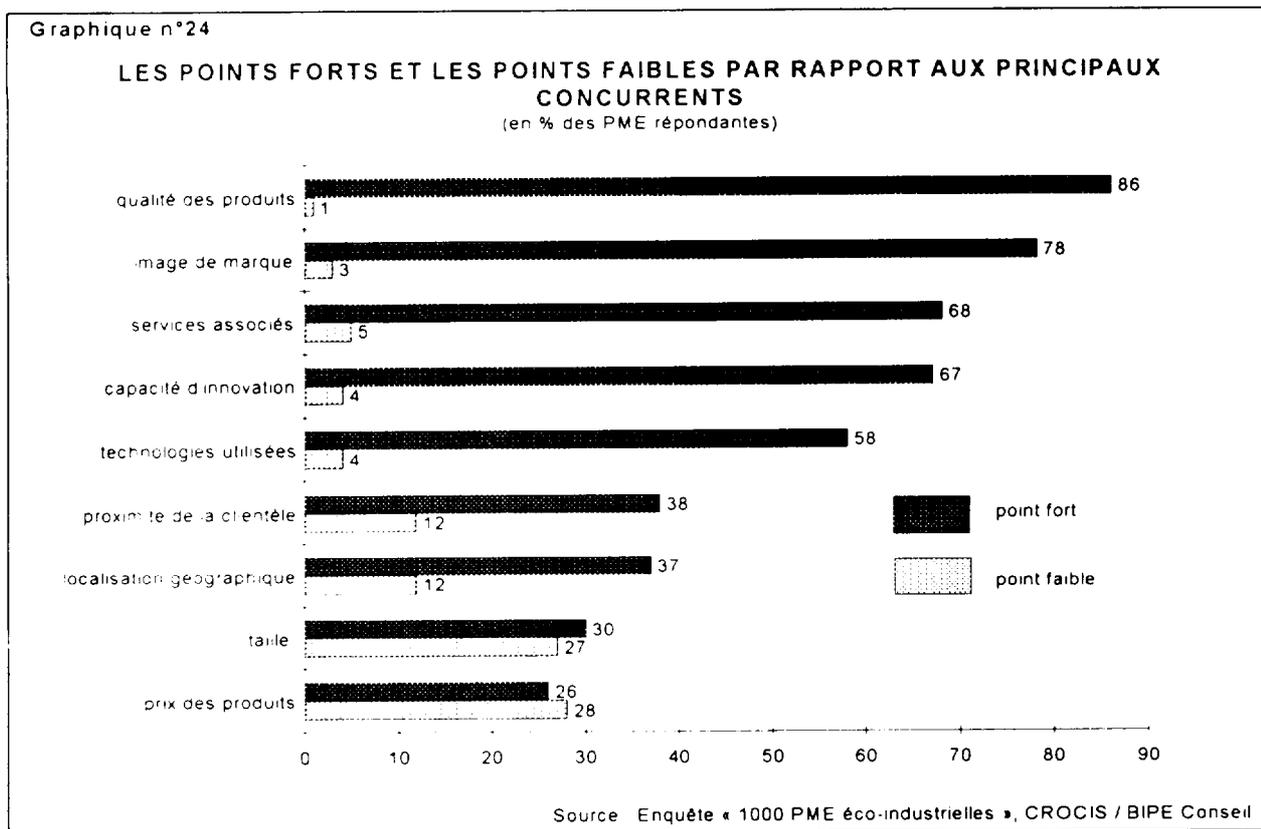
◆ ***La qualité des produits, première arme face à la concurrence***

Interrogées sur leurs points forts et leurs points faibles, les PME éco-industrielles se sont trouvées peu de handicaps.

- Pour faire face à la concurrence, elles misent en premier lieu sur la qualité des produits (citée par 86% des entreprises répondantes, cf. graphique n°24). Ce point fort s'oppose au prix des produits, qui constitue souvent le "talon d'Achille" des PME.
- L'image de marque est leur second atout, avec 78% de réponses positives. Elle est plus importante dans le secteur de la réhabilitation des sols, où elle a été citée par 85% des PME répondantes. Il semble que les PME de ce secteur aient besoin de présenter une bonne "carte de visite" pour se positionner sur les marchés, et notamment auprès des grands donneurs d'ordres.
- Les services associés (68 % en moyenne) sont un peu plus valorisés par les PME du secteur de la lutte contre la pollution de l'air. De manière générale, les PME misent sur des services tels qu'un après-vente de qualité, une aide à l'installation, ou des garanties pour fidéliser la clientèle.
- La capacité d'innovation est placée au quatrième rang des points forts des PME éco-industrielles, avec 67% de citations. La proportion augmente pour les secteurs de la lutte contre la pollution de l'air et du conseil-ingénierie. Par ailleurs, les PME qui prévoient un fort accroissement de leur chiffre d'affaires mettent davantage en avant leur capacité d'innovation et les technologies utilisées, qui semblent les garants de leur compétitivité.

Les deux points faibles que les PME éco-industrielles se sont le plus reconnus concernent le prix des produits (28%) et la taille des entreprises (27%). Toutefois ces facteurs sont ambivalents, puisque des proportions équivalentes de PME les caractérisent, au contraire, comme des atouts pour elles.

- Le prix des produits est plus particulièrement perçu comme un point faible des PME du secteur de la lutte contre la pollution de l'air (37% des PME répondantes).



- Tentons d'expliquer l'ambivalence des réponses sur la taille des PME éco-industrielles. De nombreuses PME de moins de 20 salariés ressentent leur taille comme une faiblesse, lorsqu'il s'agit d'intervenir sur des marchés importants, voire internationaux, *tel ce bureau d'études de Loire-Atlantique, dont les dirigeants « sont persuadés que la taille de leur société constitue un vrai handicap par rapport à leurs principaux concurrents », ou cette société de recyclage des métaux non ferreux par fusion qui regrette de ne disposer que de capacités de traitement limitées.*

A contrario, on peut comprendre qu'une PME sur deux de plus de 200 salariés considère sa taille comme un point fort. Parfois, la petite taille peut aussi constituer un atout face aux fluctuations du marché : *le gérant d'une société d'acoustique, située en Alsace, pense, dans le cas d'un développement important de sa société, qu'il créera des petites filiales de façon à avoir une gestion plus souple, tout en évitant de nombreux déplacements.*

- La localisation géographique ne joue pas de rôle déterminant face à la concurrence (citée comme point fort par 37% des PME). Cependant, elle est perçue comme point fort par la moitié des PME de plus de 200 salariés, strate de taille dans laquelle on rencontre le plus d'entreprises à établissements multiples.

- Par ailleurs, même si dans l'ensemble, la proximité de la clientèle ne semble pas particulièrement constituer un avantage pour les PME, ce critère reste important pour certaines entreprises, notamment situées dans les secteurs des déchets et de la protection de la nature et des paysages.

3. LES STRATEGIES ET LES PERSPECTIVES DES ENTREPRISES

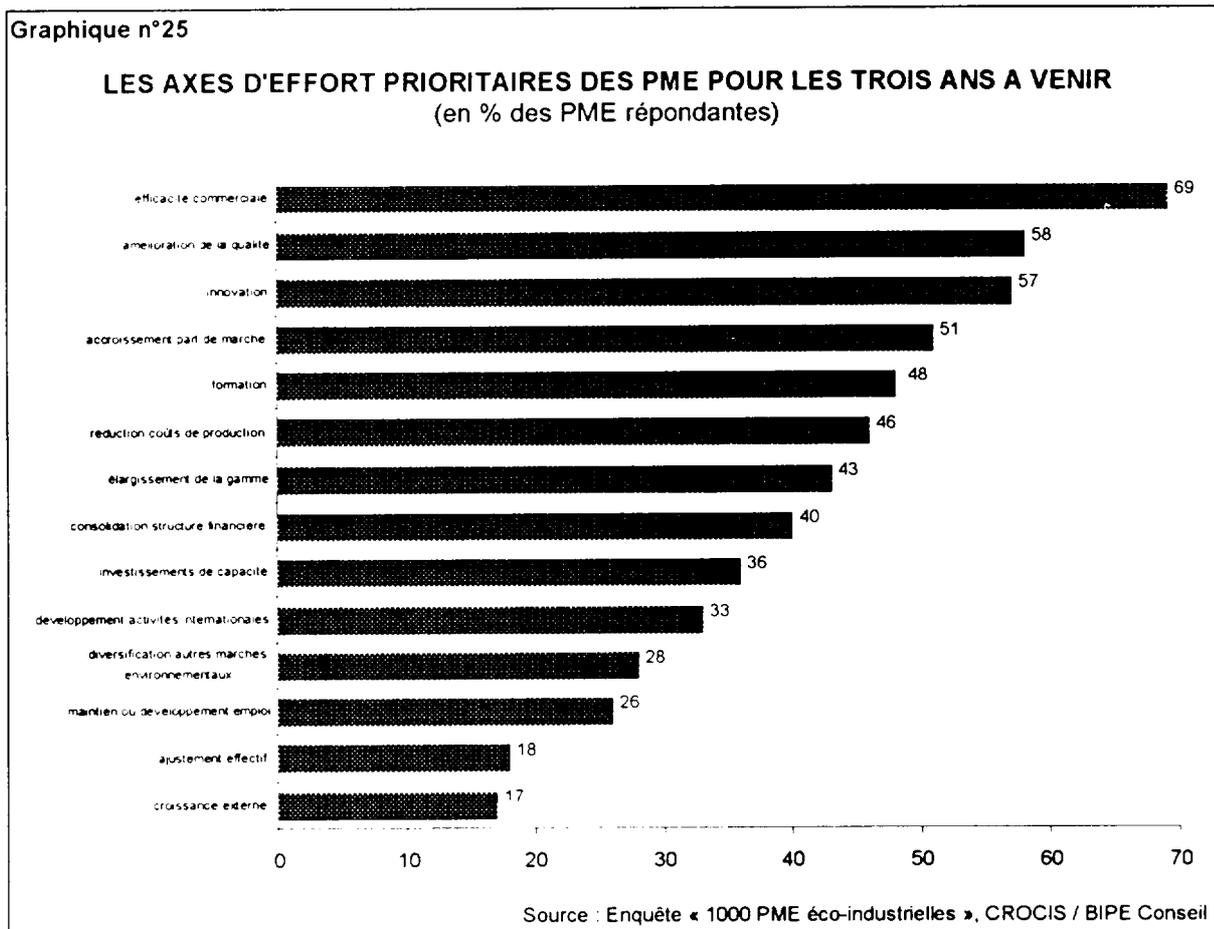
3.1. Les axes stratégiques des PME éco-industrielles

◆ *Priorité à l'efficacité commerciale, la qualité et l'innovation*

- Interrogées sur leurs axes d'efforts prioritaires pour les trois années à venir, les PME éco-industrielles ont cité en premier lieu l'efficacité commerciale et le service après-vente (69% des PME répondantes, cf. graphique n°25). En particulier, l'efficacité commerciale est un axe d'effort prioritaire pour les PME qui anticipent une forte hausse de leur chiffre d'affaires (cf. graphique n°26). En revanche, les PME du secteur de la protection de la nature et des paysages sont moins enclines que d'autres à la renforcer de façon significative.
- L'amélioration de la qualité, citée par 58% des PME éco-industrielles, figure au second rang de leurs priorités. Ce résultat confirme le souci des PME d'offrir au client des produits et des services dont la qualité puisse constituer un point fort de l'entreprise. Plus les activités éco-industrielles sont importantes au sein de l'entreprise, plus l'amélioration de la qualité devient prioritaire.
- L'innovation, citée par 57% des PME éco-industrielles, est leur troisième axe d'effort prioritaire. Si l'on considère le fait que les entreprises ayant les meilleures perspectives de croissance¹⁶ considèrent à 70% cet axe d'effort comme important, l'innovation apparaît comme un critère déterminant de compétitivité .
- L'accroissement des parts de marché en France, cité par 51% des PME répondantes, s'impose un peu plus souvent pour les filiales que pour les PME indépendantes. Cela peut faire partie d'une stratégie de développement du groupe, notamment pour les filiales étrangères. L'importance de cet axe stratégique est également très liée à la croissance attendue de l'entreprise (cf. graphique n°26).
- La formation du personnel (citée par 48% des PME) fait partie des priorités relativement importantes de la grande majorité des entreprises. Ce fait traduit un souci de qualité des ressources humaines, mais peut être aussi un manque d'adéquation entre les formations extérieures et les métiers de l'éco-industrie.

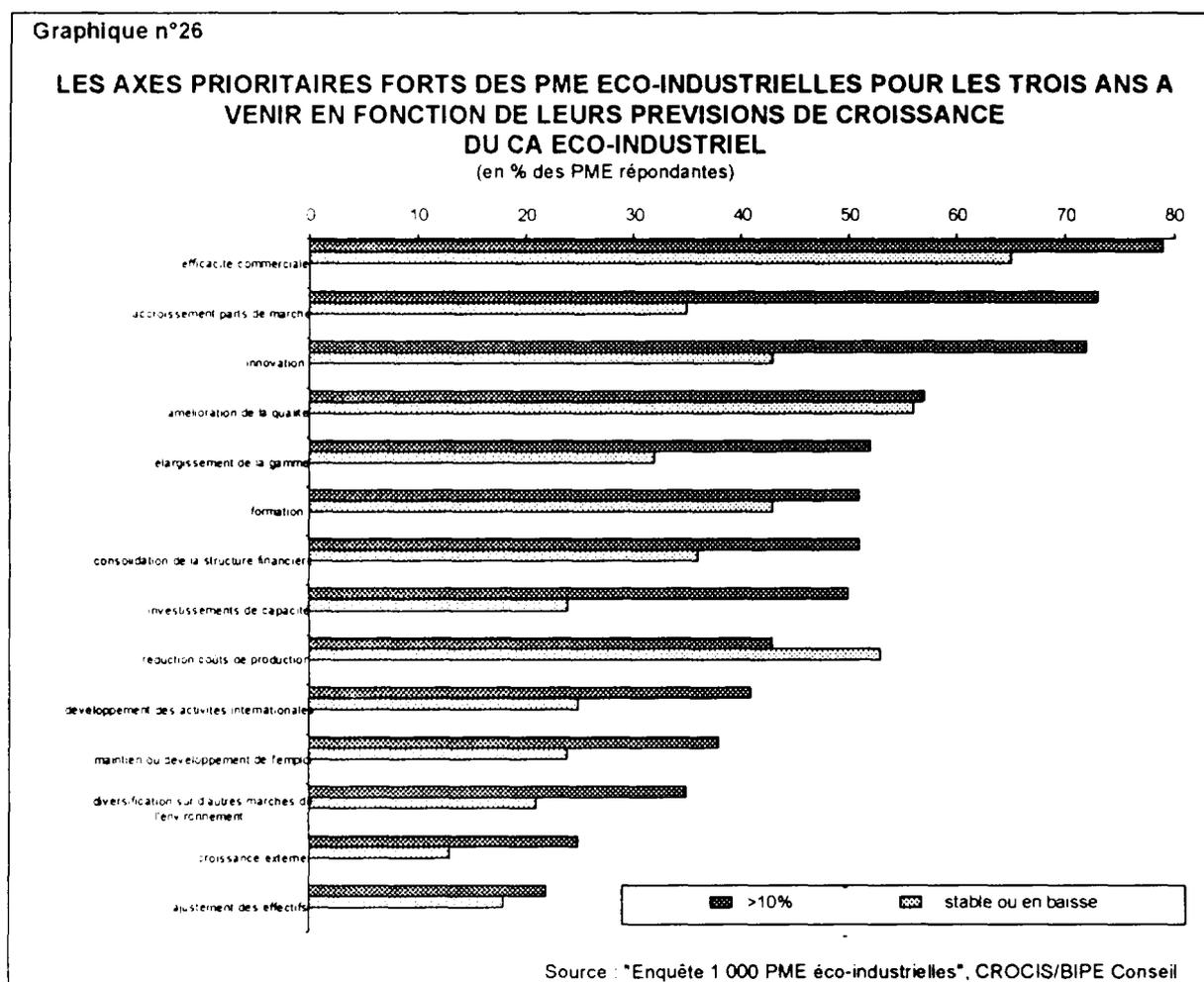
¹⁶ PME ayant prévu une hausse de leur chiffre d'affaires éco-industriel de plus de 10% par an pour les trois années à venir

Une PME du Nord, du secteur des énergies renouvelables, le confirme : confrontée à des difficultés de recrutement, la société privilégie aujourd'hui la formation en envoyant en stage pendant 6 mois les nouveaux embauchés, puis en dispensant à chaque employé une à deux heures de formation continue par semaine ». La société souhaite, développer un partenariat avec une grande école, car il n'existe actuellement aucune formation réellement adaptée aux métiers qu'elle exerce.



- La réduction des coûts de production, citée en moyenne par 46% des PME répondantes, constitue plus fréquemment une priorité des filiales (56%). Grâce au soutien du groupe, les filiales ont probablement plus de facilités pour satisfaire ces objectifs que les PME indépendantes. Par ailleurs, la réduction des coûts de production est caractéristique des PME les plus importantes (effectifs supérieurs à 50 salariés) et de celles qui ont les prévisions les moins favorables (une baisse ou une stabilité du chiffre d'affaires dans les trois années à venir), ce dernier point étant logique sur le plan de la gestion.

- L'élargissement de la gamme de produits, cité par 43% des PME, est moins privilégié dans le secteur de la maîtrise de l'énergie, où les acteurs sont très spécialisés, et le resteront. En revanche, il s'agit d'un axe prioritaire plus fort pour les PME les plus optimistes (cité par 52% d'entre elles, voir graphique n°26). En effet, elles disposent d'une marge de manoeuvre plus conséquente pour prendre le risque d'investir dans une diversification.



- La consolidation de la structure financière concerne plus particulièrement les entreprises indépendantes et de petite taille. Les PME de plus de 200 salariés sont seulement 16% à engager un effort dans cette voie. Il semble par ailleurs que les entreprises profitent de l'accroissement de leur chiffre d'affaires éco-industriel pour consolider leur structure financière, car il s'agit d'un axe d'effort mis en avant pour plus d'une PME sur deux anticipant une forte croissance.

- Les investissements de capacité sont plus spécifiques aux PME du secteur de la récupération et du recyclage des déchets, qui sont près d'une sur deux à les intégrer à leurs axes d'effort prioritaires.

- Le développement des activités internationales n'est pas une préoccupation majeure des PME éco-industrielles. Ce résultat est cependant à nuancer : au-dessus de 200 salariés, une PME sur deux considère le développement des activités internationales comme un axe fort, de même que 41% des PME anticipant une forte croissance de leur chiffre d'affaires éco-industriel. Même si les entreprises prévoient plutôt un accroissement de leurs exportations, seule une minorité considère cela comme une direction essentielle de développement. D'où l'enjeu que représente le marché français de l'éco-industrie, dont l'attitude des PME semble indiquer qu'il n'est pas encore arrivé à maturité, ou qu'il n'est pas encore saturé dans tous les secteurs.

- La diversification sur d'autres marchés environnement constitue pour 68% des entreprises répondantes une priorité moyenne ou forte, ce qui confirme un dynamisme certain des PME éco-industrielles et le fait que les marchés de l'environnement ne sont pas totalement disjoints. Dans lutte contre la pollution de l'air, secteur plus concerné que les autres, 4 PME sur 10 considèrent la diversification comme un axe majeur. Ces entreprises envisagent vraisemblablement de proposer une approche intégrée des problèmes de pollution, le marché n'étant pas encore très dynamique en France à l'heure actuelle.

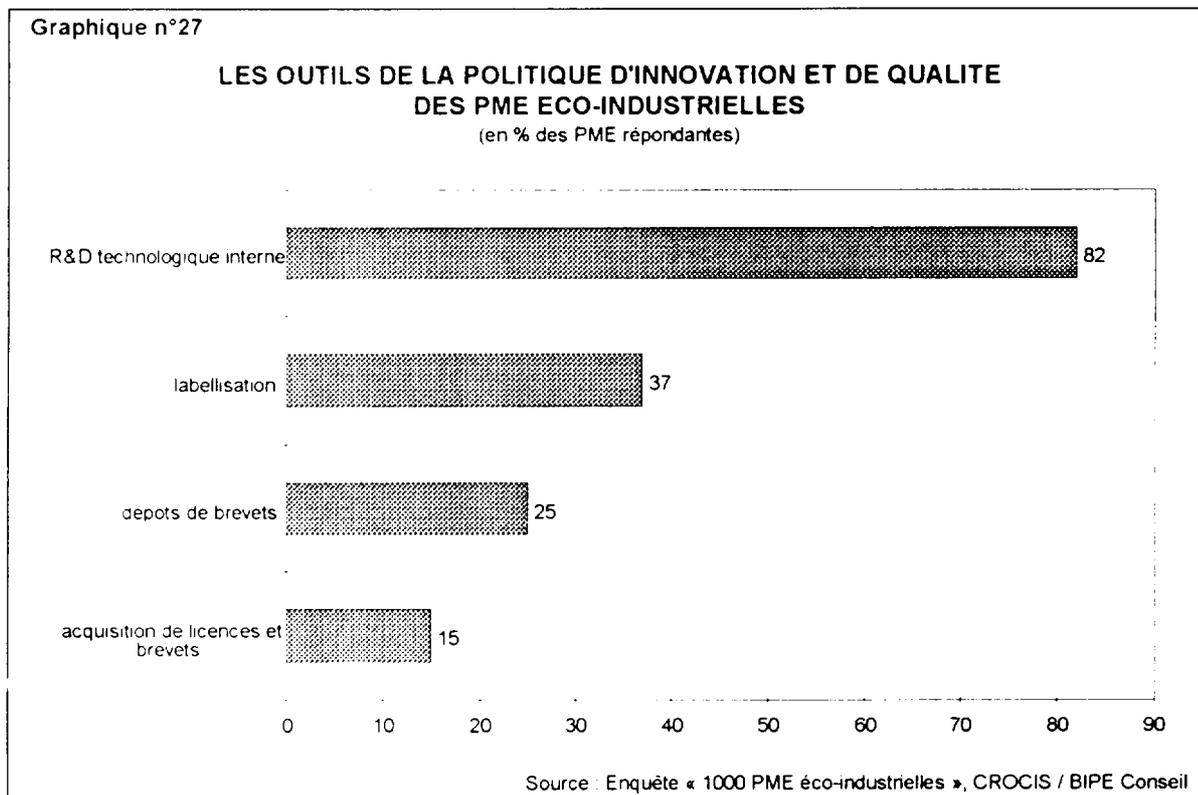
- Le maintien et le développement de l'emploi sont plus importants pour les PME anticipant une forte croissance que pour les autres. L'intérêt porté à ce problème est plus faible chez les PME faiblement éco-industrielles, et pour celles dépassant 200 salariés. On peut en déduire que ce sont les PME de moins de 200 salariés qui constituent le vivier d'emplois des éco-industries à l'heure actuelle.

La croissance externe, au dernier rang des axes de développement des PME éco-industrielles, est tout de même présente dans les stratégies, en particulier pour les filiales : *une PME parisienne, filiale d'un groupe étranger et spécialisée dans le conseil, « se dote d'un réseau de compétences, qui permettra d'aborder tous les domaines et d'intervenir rapidement. La croissance externe sera privilégiée, avec le regroupement de petits bureaux spécialisés. Le fonctionnement en réseau sera donc prépondérant »*. L'enquête montre que les PME les plus concernées sont celles qui sont les plus "éco-industrielles".

◆ **En matière d'innovation : d'abord la Recherche – Développement interne**

Les outils de la politique d'innovation et de qualité des PME éco-industrielles sont d'abord, et surtout, la R&D technologique interne (82% des entreprises répondantes) puis, loin derrière, la labellisation (37%), surtout utilisée par les PME du secteur des déchets.

- On peut supposer que la labellisation est intégrée dans la stratégie commerciale des PME. En effet, si l'on prend l'exemple de l'éco-label, dont l'attribution relève du règlement du 23 mars 1992, il confère une certaine image de marque à l'entreprise sur le plan européen.
- Les brevets déposés ou acquis semblent moins importants pour les entreprises (cf. graphique n°27), excepté pour les PME de plus de 200 salariés. En ce qui les concerne, il existe à l'heure actuelle une sorte de course aux brevets, les entreprises s'efforçant de faire prévaloir leur options techniques « protectrices de l'environnement ». On peut penser, par ailleurs, que le coût du dépôt de brevet est dissuasif pour les plus petites structures. En effet, la revendication d'un brevet européen avec une priorité sur dix-sept pays européens revient à environ 200 000 Francs hors taxes. Même avec un étalement des paiements et l'aide de l'ANVAR, qui peut couvrir jusqu'à 75% des frais HT des dépôts, cette opération peut rebuter les plus petites entreprises.

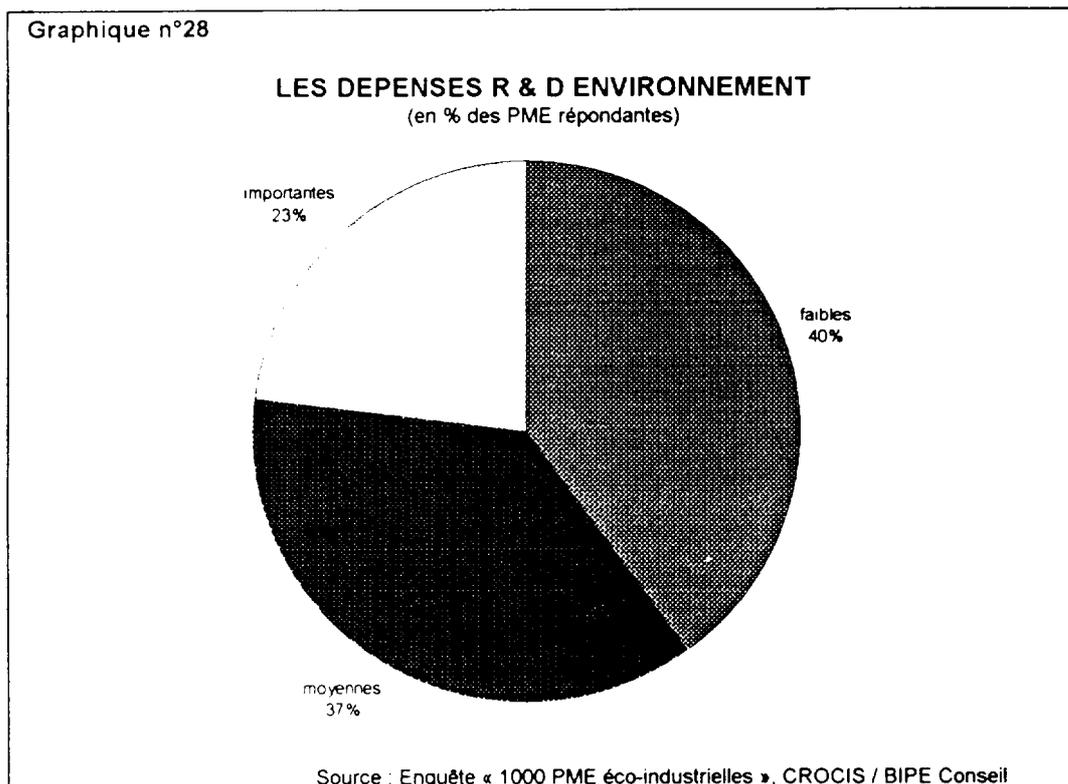


- La pratique de la R & D croît avec la taille de l'entreprise, les PME plus importantes pouvant davantage consacrer des fonds à une cellule de recherche bien constituée. A l'opposé, dans le secteur des déchets, de nombreuses PME s'intéressent au traitement et au recyclage de déchets spécifiques tels que les déchets agricoles ou les plastiques automobiles, sans avoir les moyens d'effectuer elles-mêmes de gros efforts de R&D.

Il faut noter que la question sur l'origine de la principale technologie éco-industrielle des entreprises a obtenu peu de réponses (moins de 25% des PME). Les réponses obtenues font néanmoins apparaître que près de trois quarts des entreprises concernées utilisent une technologie développée en interne, principalement par l'entreprise elle-même (83%), le reste provenant du groupe auquel appartient la PME.

Parmi les PME qui exploitent une technologie sous licence, 43% utilisent une technologie d'origine étrangère, situation que l'on rencontre avec une fréquence maximum dans le secteur de la lutte contre la pollution de l'air. Par ailleurs, la part de technologies étrangères utilisées est inversement proportionnelle à celle occupée par les activités éco-industrielles au sein de l'entreprise.

Les petites structures utilisent préférentiellement des technologies françaises. 65% des PME indépendantes qui exploitent une technologie extérieure, le font sous licence française. En revanche, les filiales font davantage appel aux technologies sous licences étrangères (52% des répondantes). Il est probable que ce chiffre est influencé par les réponses des filiales françaises de groupes étrangers.

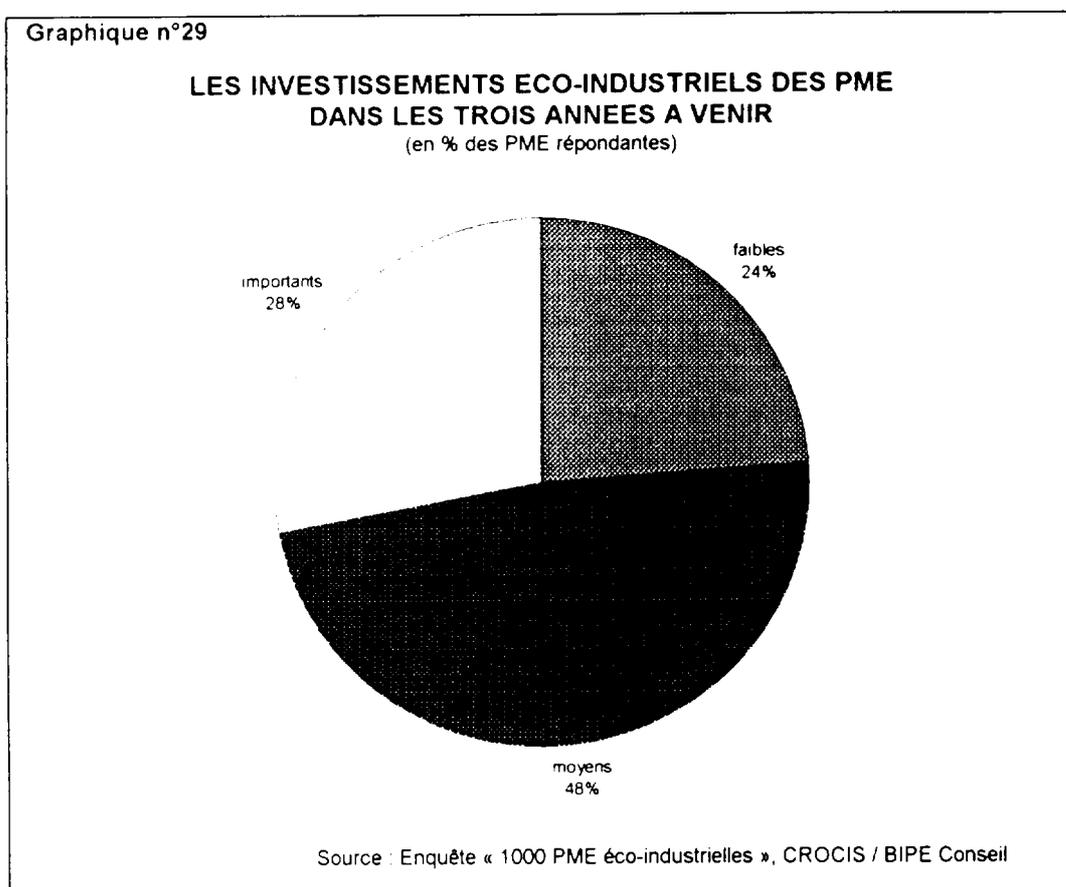


Par rapport à l'intérêt marqué par les PME éco-industrielles pour l'innovation, les dépenses en Recherche et Développement paraissent globalement modestes. Les entreprises les estiment en effet principalement faibles (40 % des entreprises répondantes) ou moyennes (37 %). (cf. graphique n°28). Ces résultats peuvent être le signe d'un manque de capacité d'investissement des PME éco-industrielles dans ce domaine, manque qui est certainement plus sévère pour les petites structures. Ils dépendent également de la stratégie adoptée par les entreprises et croissent avec la part des activités éco-industrielles dans l'ensemble de leurs activités.

Les PME du secteur de la protection de la nature et des paysages ont les dépenses R&D les plus faibles. A l'opposé, les PME du secteur de la collecte et du traitement des déchets sont celles qui investissent le plus dans la recherche et Développement. Cette dynamique est probablement liée à l'évolution rapide de la réglementation du domaine, (loi de 1975, modifiée en 1992) qui incite les PME à innover dans le traitement des déchets.

◆ **Investissements prévus par une majorité d'entreprises, notamment du secteur des déchets**

Dans l'ensemble, les investissements éco-industriels prévus par les entreprises dans les années à venir sont plutôt moyens (48% des PME répondantes) à importants (28%) (cf. graphique n°29), ce qui est un signe de bonne santé.



Les investissements les plus significatifs devraient concerner le secteur des déchets (environ 40% des entreprises répondantes de ce secteur).

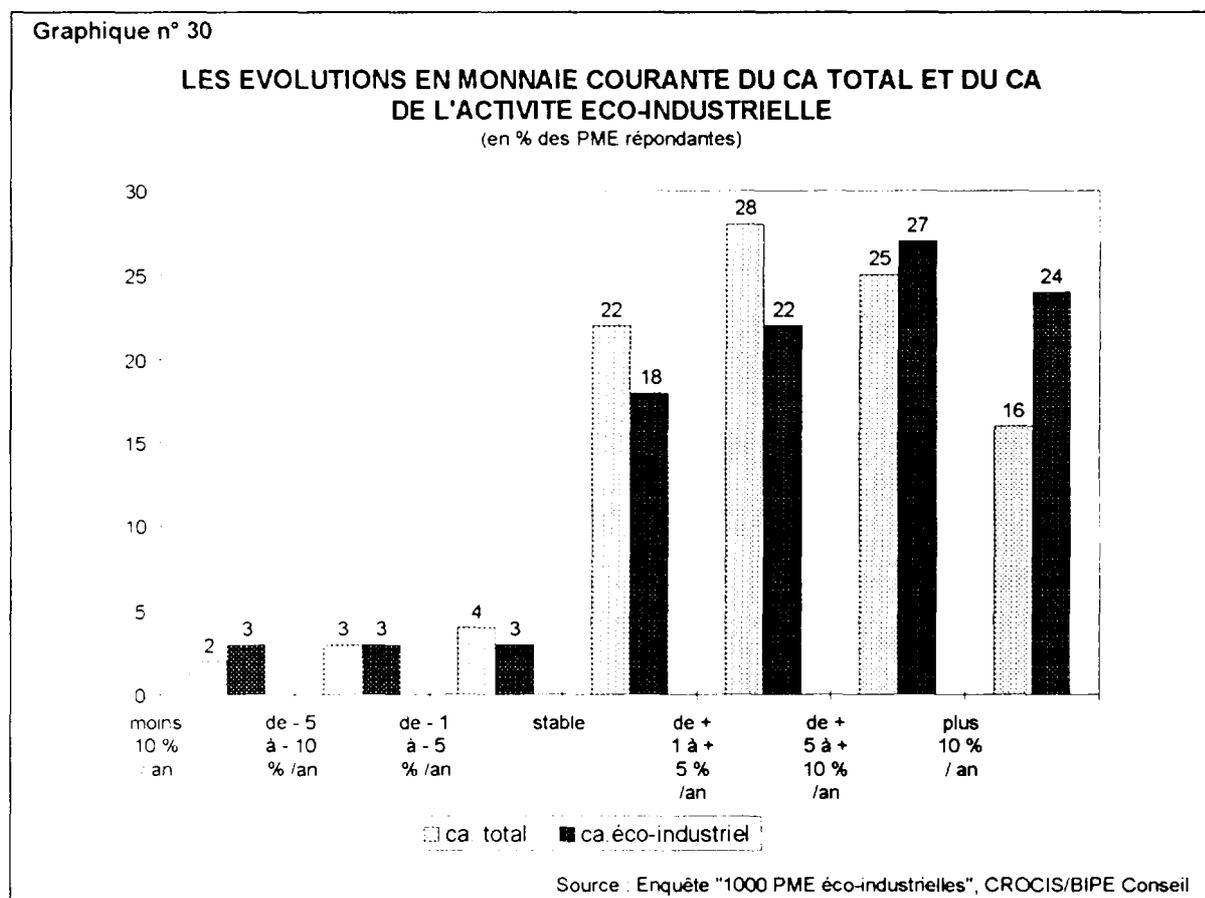
Effets taille et activité jouent un rôle prépondérant dans la décision d'engagement d'investissements importants. Ainsi, 40 % de PME de plus de 200 salariés prévoient d'investir fortement dans les 3 années à venir, contre 26 % des PME employant moins de 50 salariés. Par ailleurs, c'est essentiellement le fait des PME les "plus éco-industrielles" (32 % des répondants), ce qui confirme le dynamisme propre aux éco-industries.

3.2. Perspectives d'évolution d'activité des PME éco-industrielles

◆ Une large majorité de PME éco-industrielles optimistes

Même si l'on tient compte du fait que des entreprises en difficulté ont peut-être moins répondu au questionnaire, et que la période d'enquête (début 1996) était marquée par des signes de reprise économique, les PME sont en général remarquablement optimistes quant à l'avenir de leurs activités.

Plus de 50 % des PME éco-industrielles interrogées prévoient une augmentation de chiffre d'affaires éco-industriel supérieure à 5 % dans les trois années à venir, quels que soient leurs secteurs d'activités. Globalement, cette augmentation est plus importante que celle de leur chiffre d'affaires total, nouveau témoignage d'un dynamisme spécifique (cf. graphique n°30). Les PME envisageant les plus fortes hausses de chiffre d'affaires éco-industriel (plus de 10 %) sont les plus récentes (45 % d'entre elles ont été créées après 1990¹⁷) alors que les PME anticipant une stabilité ou une baisse sont plutôt anciennes. Ces résultats paraissent assez logiques, les entreprises les plus récentes se trouvant en phase de croissance initiale.



¹⁷ Le taux moyen de création d'activités après 1990 est de 27%.

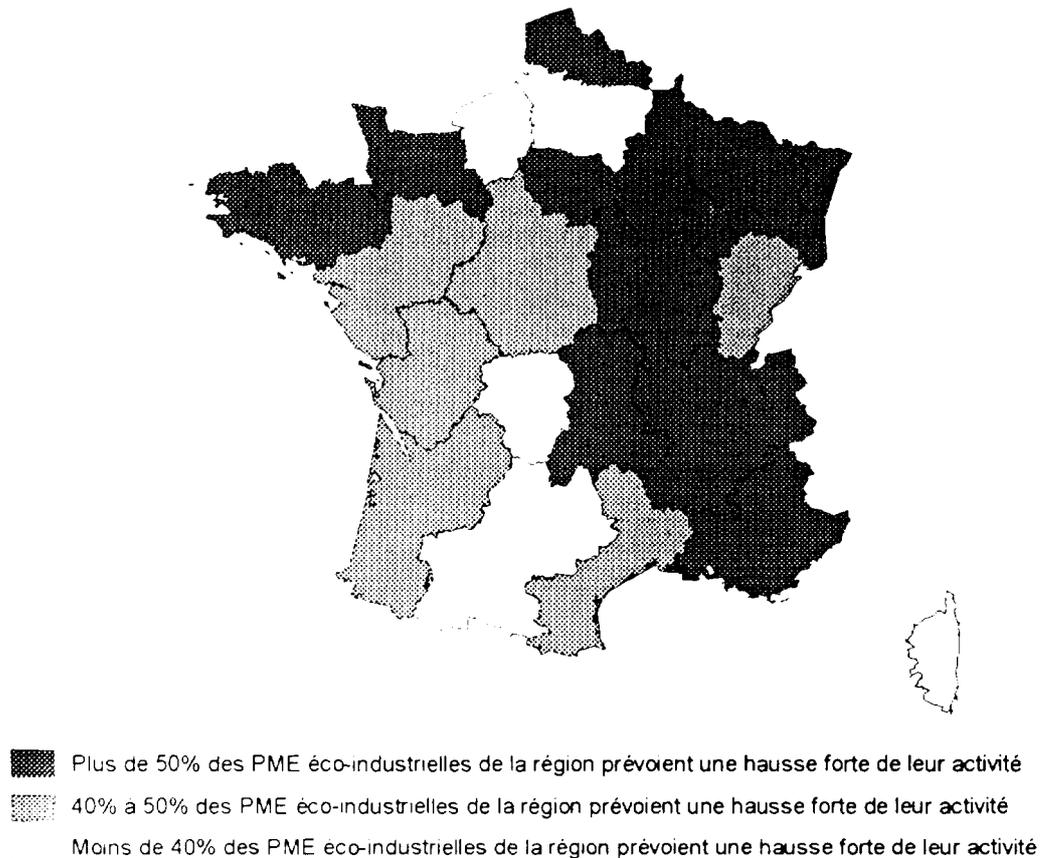
Seules 9% des PME répondantes envisagent une baisse de leur chiffre d'affaires éco-industriel, qui va généralement de pair avec une baisse du chiffre d'affaires total, légèrement plus marquée. Les entreprises les plus pessimistes se situent en majorité en dessous de 20 salariés, notamment de 5 à 10 salariés. Celles pour lesquelles l'avenir semble le plus prometteur font partie de la tranche « 20 à 99 salariés ».

L'analyse par région fait apparaître une relative hétérogénéité des perspectives de croissance, dont l'explication nécessiterait des investigations locales fines (structure du tissu des éco-industries locales, clientèles spécifiques...).

Graphique n°31

LES PREVISIONS DE HAUSSE FORTE DU CA DE L'ACTIVITE ECO-INDUSTRIELLE DANS LES TROIS ANS A VENIR

(en % des PME par région)



Source : Enquête « 1 000 PME éco-industrielles », Crocis/BIPE Conseil

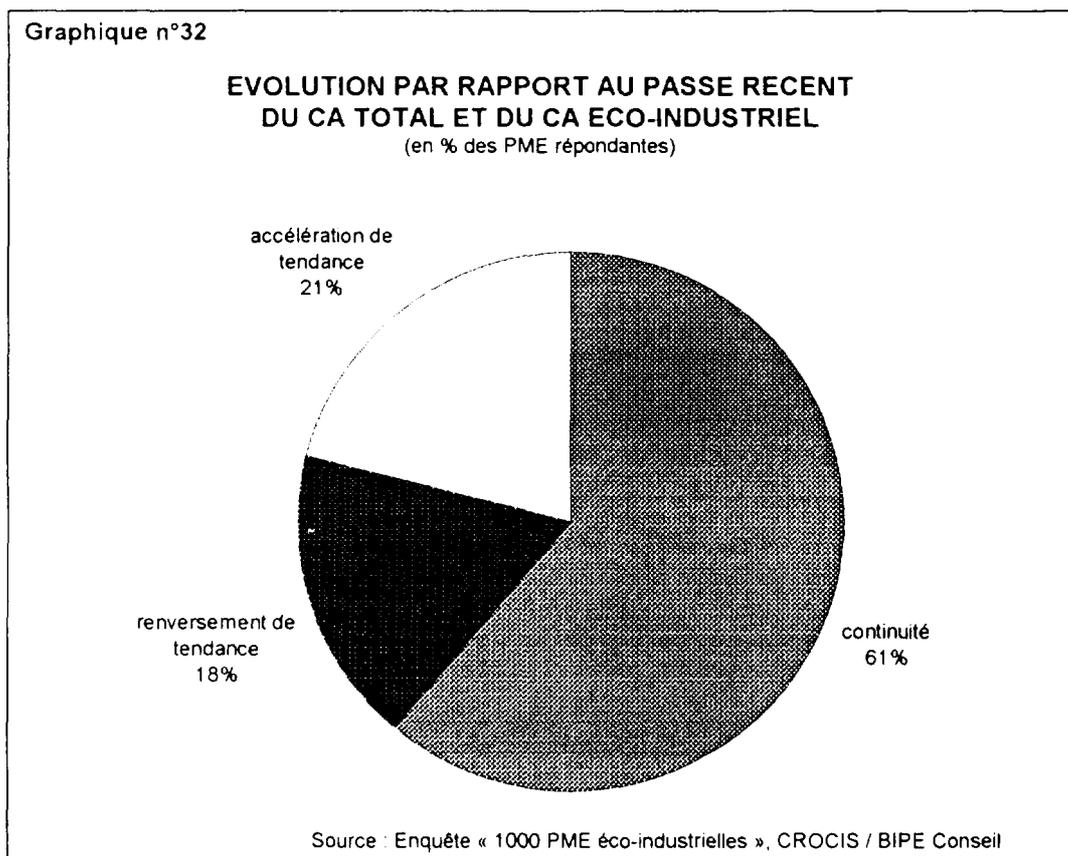
- Les PME du secteur de la lutte contre la pollution de l'air sont les plus optimistes : 32 % envisagent une hausse de plus de 10 % de leur chiffre d'affaires. L'élaboration de la loi sur l'air est sans doute un facteur amplificateur de ces prévisions. Les PME des secteurs des déchets, en particulier de la collecte et du traitement, figurent également parmi les plus optimistes. En ce qui concerne les activités de récupération, notamment celle des papiers et cartons, le potentiel est important. Plus généralement, la directive européenne de décembre 1994, qui fixe des objectifs de valorisation et de recyclage des déchets d'emballages offre de bonnes perspectives aux activités de récupération et de recyclage.
- Les PME du secteur de la protection de la nature et du paysage sont les plus réservées dans leurs prévisions : un quart d'entre elles envisage une stabilité de son chiffre d'affaires éco-industriel. Nous retrouvons encore le caractère atypique des PME de ce secteur.

Les prévisions de baisse ou de stabilité du chiffre d'affaires sont souvent le fait d'entreprises dont les activités éco-industrielles sont étroitement liées à des activités traditionnelles pour lesquelles la conjoncture est particulièrement déprimée, comme le bâtiment. *C'est le cas par exemple d'une entreprise marseillaise qui travaille dans l'ingénierie liée à la construction, réalise des raccordements de bâtiments au réseau, développe des activités dans le secteur de la maîtrise de l'énergie, etc...* Les résultats d'enquête sont corroborés par la note de conjoncture des activités éco-industrielles qui montre les difficultés rencontrées notamment par les canalisateurs.

◆ ***Cet optimisme prolonge la croissance des années passées***

60% des entreprises répondantes anticipent un rythme d'évolution de leur chiffre d'affaires total et éco-industriel en continuité avec l'évolution passée. Les activités éco-industrielles semblent donc connaître un développement plutôt régulier (cf. graphique n°32).

L'accélération de tendance dans l'évolution du chiffre d'affaires des PME par rapport au passé caractérise davantage les PME qui réalisent moins de 50% de leur chiffre d'affaires dans l'éco-industrie.



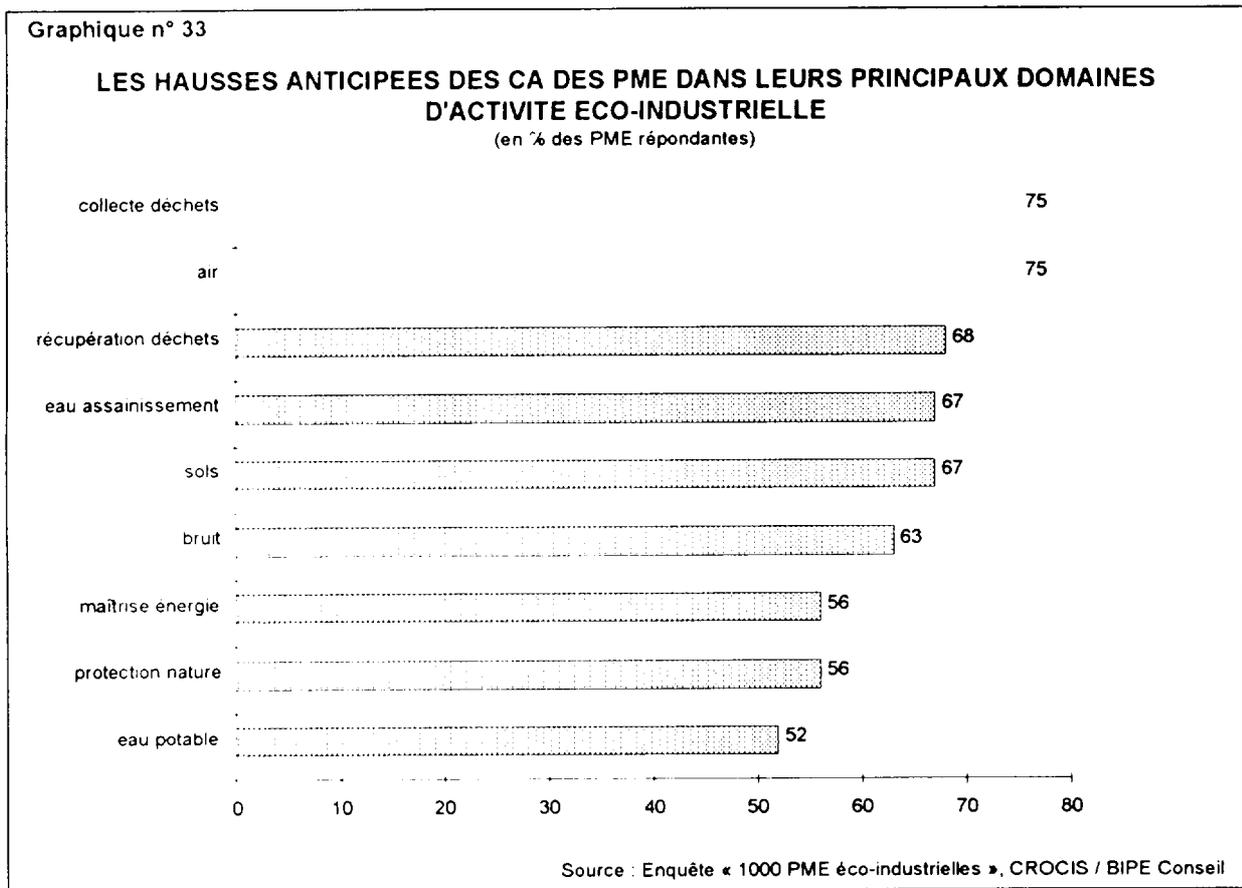
◆ **Secteurs les plus prometteurs : les déchets et l'air, puis l'assainissement-épuration**

Interrogées sur l'évolution du chiffre d'affaires de leurs principaux domaines d'activités éco-industrielles, c'est au secteur de l'eau potable que les entreprises réservent leurs prévisions les moins favorables. En effet, 11% des entreprises travaillant dans cette activité prévoient une baisse de leur chiffre d'affaires dans les trois années à venir, cela probablement du fait d'un taux de desserte déjà très élevé¹⁹. Dans ce secteur c'est le traitement des eaux qui devrait être le plus dynamique.

Les activités susceptibles de se développer de façon importante, selon les PME enquêtées, sont les suivantes (cf. graphique n°33) :

- la lutte contre la pollution de l'air, et la collecte et le traitement des déchets (environ 75% des PME répondantes et travaillant dans ces secteurs),
- l'assainissement, la récupération et le recyclage des déchets ainsi que la réhabilitation des sols (environ 68%),
- le bruit (63%).

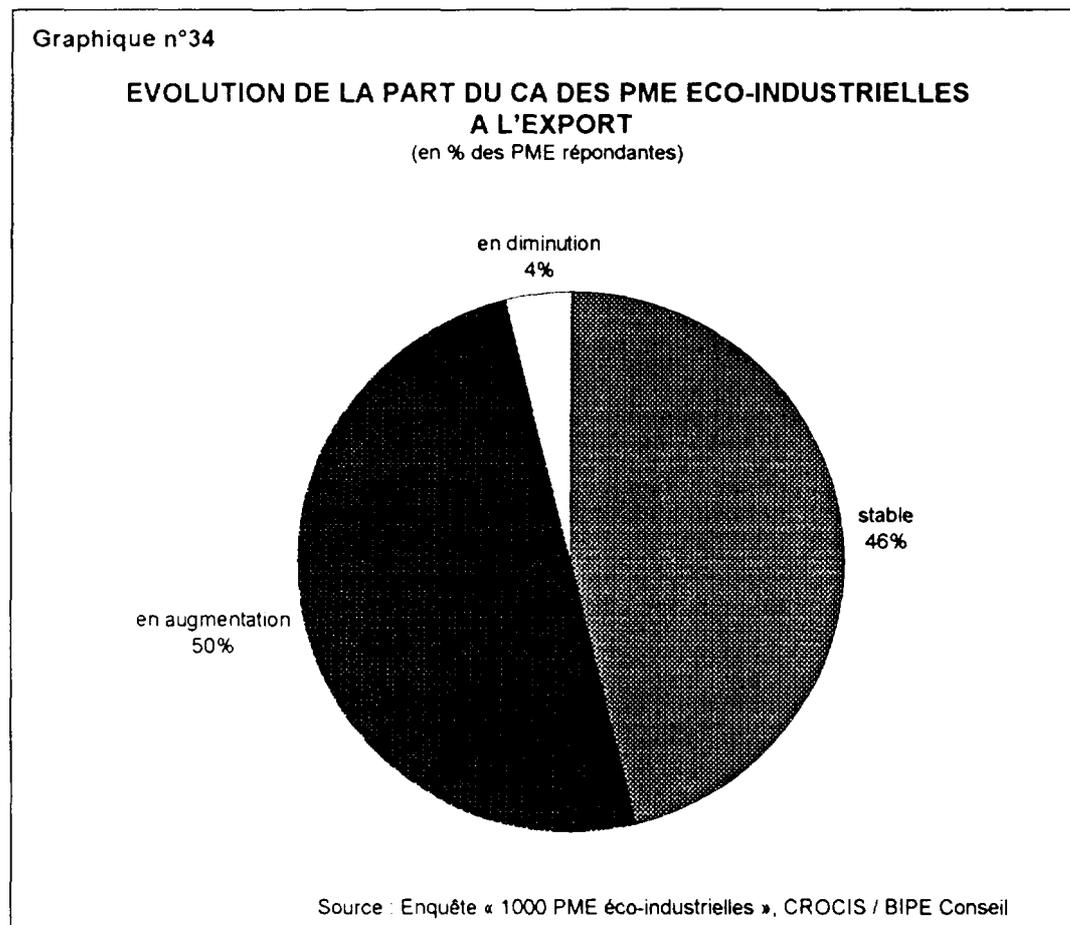
¹⁹ Cf. la fiche « Production et distribution d'eau » de la note de conjoncture des activités éco-industrielles de juin 1996



Ces résultats vont dans le même sens que ceux de la note de conjoncture des activités éco-industrielles et d'ECOLOC 96.

◆ **Une source d'optimisme : la hausse prévue des exportations**

Plus de 50% des PME éco-industrielles répondantes estiment que la part de leur chiffre d'affaires éco-industriel à l'exportation va augmenter dans les trois années à venir, qu'il s'agisse de filiales de groupe ou de PME indépendantes, et 45% pensent qu'elle va rester stable (cf. graphique n°34).



Les prévisions d'exportation sont très corrélées aux prévisions de chiffre d'affaires éco-industriel. L'augmentation de la part de l'export est prévue par un plus grand nombre de PME éco-industrielles des secteurs de l'eau potable et de la lutte contre la pollution de l'air (57% des PME répondantes). En ce qui concerne l'eau potable, les espoirs reposent semble-t-il, sur la forte demande de pays en voie de développement, d'Afrique et d'Asie (cf. le chapitre sur les marchés géographiques).

Les PME de la récupération et du recyclage des déchets, quant à elles, sont moins nombreuses à prévoir une augmentation de la part de leur chiffre d'affaires à l'exportation. Ceci s'explique par le caractère de proximité de leurs activités et par le potentiel encore important que représente la France, les taux de recyclage du verre et de récupération des papiers et cartons y étant restés très moyens.

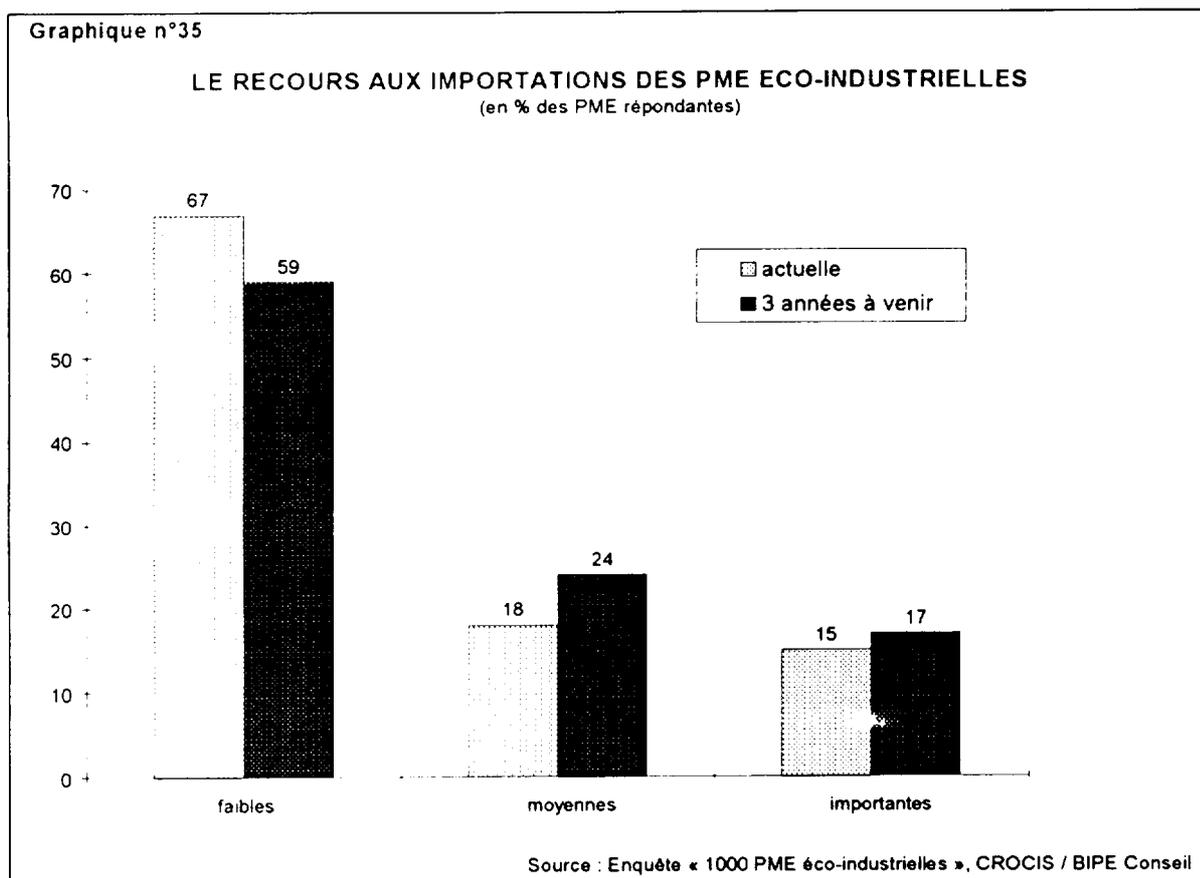
A noter que, 8 entreprises sur 10 anticipant une diminution de leur chiffre d'affaires éco-industriel envisagent de développer en contrepartie leurs activités à l'exportation. *Par exemple, une société d'ingénierie du bâtiment, située en région parisienne, a développé des activités en environnement depuis un an dans un esprit de diversification à l'export, car les bureaux d'études subissent le marasme du bâtiment. La société développe un concept de presse à séparation de phases des déchets ménagers qui fournit d'une part un produit sec utilisable comme combustible, d'autre part une pulpe liquide utilisée comme engrais. Ce système de presse est uniquement destiné aux pays en voie de développement. Dans ces pays, où les ordures ménagères comportent plus de déchets végétaux et moins d'emballages que chez nous, le procédé a un meilleur rendement. Il constitue en outre un progrès par rapport à la mise en décharge, encore largement prépondérante.*

♦ **Le recours aux importations devrait demeurer limité**

De manière générale, les PME éco-industrielles ont recours à des importations de façon limitée (67% des entreprises répondantes). Elles ne sont que 15% à y faire appel de manière importante (cf. graphique n°35). Les filiales importent davantage que les PME indépendantes, de même que les PME faiblement éco-industrielles.

Les activités de conseil, activités de services, ont les besoins d'importations les plus faibles. En revanche, ce sont les PME des secteurs de l'eau potable et de la lutte contre la pollution de l'air qui recourent le plus aux importations.

Interrogées sur l'évolution des importations, les PME éco-industrielles les prévoient en légère hausse, avec toutefois une progression plus marquée dans le secteur de l'assainissement.



3.3. Eléments de typologie des PME éco-industrielles

Au-delà de la diversité des entreprises enquêtées, relevée à plusieurs reprises dans l'analyse des réponses et des segmentations traditionnelles par domaine (eau, déchets,...), type de produits (biens, services), taille (très petite, petite, moyenne entreprise), ou composition de capital (français/étranger, entreprise indépendante/filiale de groupe), un certain nombre de points clés paraissent structurer l'ensemble des PME éco-industrielles.

Parmi ceux-ci, les perspectives de progression du chiffre d'affaires éco-industriel et la priorité accordée ou non à l'innovation sont particulièrement discriminants, dans la mesure où ils dessinent, en croisant ces deux critères, quatre "types" d'éco-industries (cf. graphique n°36), aux caractéristiques, stratégies et attentes fortement différenciées.

◆ **"Les leaders innovantes"**

34% des PME éco-industrielles, se caractérisent par un effort important en termes d'innovation et de recherche/développement, dont elles estiment qu'il contribuera à une croissance forte de leur chiffre d'affaires. Plus souvent filiales des groupes que les autres et plus engagées dans des réseaux et partenariats, ces entreprises coopèrent ainsi déjà significativement avec les pouvoirs publics.

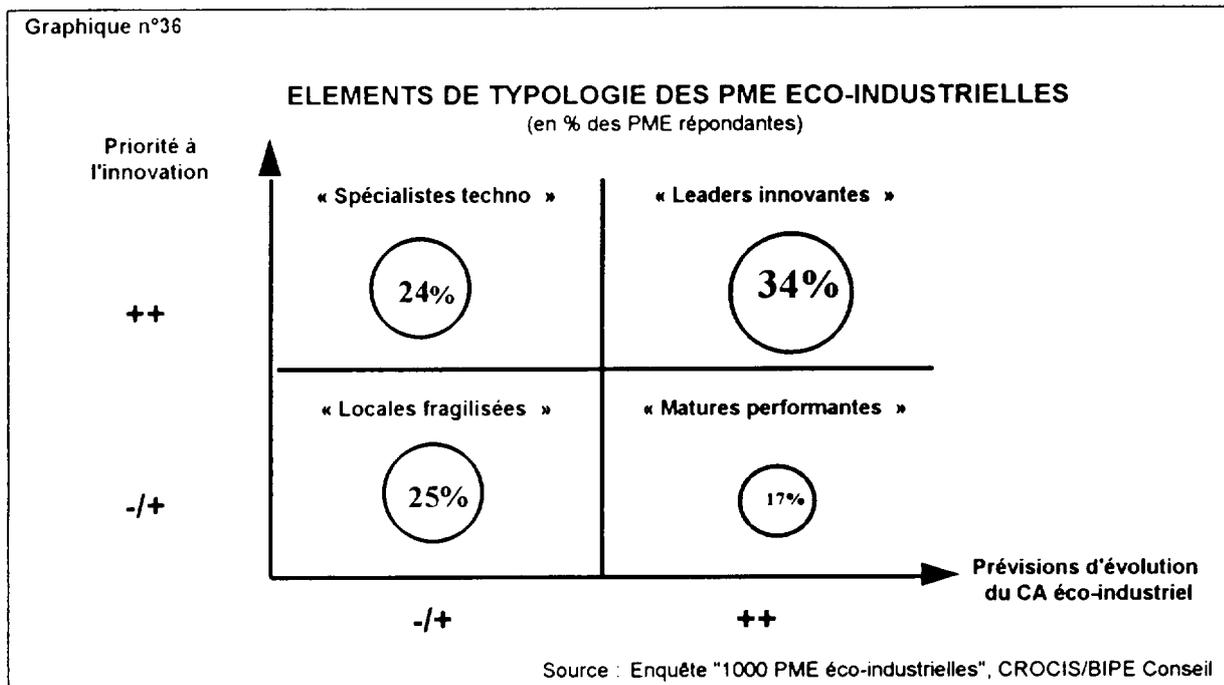
L'international et la constitution d'une offre intégrée constituent, parfois de façon complémentaire, deux de leurs perspectives stratégiques pour les années à venir.

Dans le détail, on peut noter que les PME de cette catégorie proposent relativement davantage de prestations de fabrication d'équipements, de distribution, d'installation d'équipements, d'ensemblier, de R&D, et de mesure (entre 40 et 45 % pour chacune de ces activités). En revanche, elles sont moins tournées vers l'audit et la formation (moins de 30 % dans chaque cas).

Par ailleurs, ces PME développent davantage d'activités dans le secteur de **la lutte contre la pollution de l'air (42%), ainsi que dans celui de la gestion des déchets**, mais sont moins présentes (autour de 30 %) sur les secteurs de l'assainissement et de la protection de la nature et des paysages.

Ce sont les PME qui ont le moins développé d'activité éco-industrielle par choix initial (50%). Les points sur lesquels elles s'estiment solides, plus que les autres, sont la qualité des produits (92%), les technologies utilisées (71%), ainsi que leur capacité d'innovation (85%).

Les dépenses en R&D sont importantes pour 37% des PME de cette catégorie, ce qui va de pair avec l'accent mis sur l'innovation. Les PME de cette catégorie ont également les immobilisations éco-industrielles les plus importantes (32%).



La clientèle nationale est bien représentée (67 %) pour ces PME, qui ont un volume de fournisseurs européens principaux plus important que la moyenne (40 %). Elles se distinguent de plus par le pourcentage élevé d'entreprises parmi les principaux clients (86 %) et elles sont peu soumises à la concurrence régionale (44 %).

Concernant l'exportation, leurs prévisions de hausse du CA sont plus importantes que la moyenne (65 %). L'approfondissement de l'Union Européenne représente particulièrement pour elles une opportunité (41 %), de même que le développement des réglementations internationale (75 %) et nationale (84 %), et celui de la normalisation (66 %).

Ces PME accordent un degré de priorité plus élevé que les autres PME aux axes de développement suivants : efficacité commerciale (80 %) – accroissement des parts de marché, amélioration de la qualité, élargissement de la gamme (autour de 60 %)– consolidation des finances, diversification (environ 40 %), et croissance externe (25 %).

Elles ont développé des partenariats plus importants en R&D (24 %), production (17 %), et marketing (20 %), et déposent davantage de brevets (40 %).

Lorsqu'elles ont des difficultés de recrutement, celles-ci sont pour l'essentiel dues à l'insuffisance des compétences professionnelles (87 %) que ces PME cherchent, plus que les autres, à recruter à l'extérieur (61 %).

■ **Les "matures performantes"** (17 % des PME éco-industrielles, 15 % du chiffre d'affaires total), se caractérisent par des perspectives significatives de progression des chiffres d'affaires, mais une faible propension à l'innovation. Souvent placées sur des marchés de niche où elles peuvent bénéficier de leur expérience, elles combinent cet atout avec une très grande souplesse de fonctionnement (recours plus important à l'intérim, par exemple).

Le renouvellement de leurs produits, s'il s'avérait nécessaire sous la pression des mutations ou de l'ouverture des marchés, constituerait un défi majeur pour ces entreprises qui ne paraissent pas s'y préparer fortement.

Dans le détail, les PME de cette catégorie se distinguent de la moyenne en proposant moins d'offres d'ensemblier (12 %), mais davantage de prestations d'exploitation-maintenance, de formation, et de mesure (autour de 25 % dans chaque cas).

Les PME éco-industrielles de cette catégorie sont particulièrement nombreuses dans le secteur de **l'assainissement (26 %), de l'alimentation en eau et de la récupération**, mais sous-représentées dans le secteur du bruit (13 %).

Les réseaux économiques régionaux, de même que la disponibilité de l'information (14 %), sont peu moteurs de leur développement. A contrario, l'évolution de la taille du marché (68 %) joue, pour elles, un rôle spécialement important. L'image de marque semble moins prépondérante pour ces PME (68 %), peut-être parce qu'elles sont positionnées sur des marchés "matures", où les rapports de forces sont stables.

Ces PME se placent au second rang en ce qui concerne les immobilisations éco-industrielles importantes (30 %) et sont les plus enclines à utiliser des licences étrangères.

Il est à noter que ces PME se placent au second rang de celles qui désirent accroître leurs parts de marché (54 %), mais dans l'ensemble elles n'ont pas d'axe prioritaire particulier par rapport aux autres PME.

■ **Les "spécialistes techno"**, 24 % des PME éco-industrielles et 26 % de leur chiffre d'affaires total, se différencient par la focalisation de leur priorité sur l'innovation et les nouvelles technologies, ainsi que par leur peu d'optimisme sur l'évolution de leur chiffre d'affaires dans les prochaines années. Ces PME, qui ambitionnent de forger les techniques « d'après-demain », et misent beaucoup sur la formation, sont essentiellement des entreprises indépendantes avec une spécialisation forte sur les activités industrielles, **comme l'instrumentation, la mesure et le contrôle.**

Les programmes publics vont constituer pour ces PME un élément majeur d'appui et d'éclairage, qu'il s'agisse du développement du marché national ou de l'exportation.

Dans le détail, ces PME proposent davantage d'offres dans la R&D (36 %). Elles se développent spécialement dans **la lutte contre la pollution de l'air** (33 % de l'ensemble des PME) et **dans la gestion des déchets**, mais moins dans l'assainissement (17 %). La proportion de PME spécialisées dans une fonction est, pour cette catégorie, particulièrement forte en ce qui concerne fabrication et l'installation d'équipements et les prestations d'ensemblier.

Le pourcentage de filiales de groupe y est relativement faible (35 %).

De façon générale, le développement des nouvelles technologies, les programmes publics d'investissement et l'opinion publique ont un impact plus important sur l'évolution de la demande des produits de ces entreprises innovantes.

Les PME de cette catégorie se distinguent par le niveau relativement élevé (15 %) de leurs jugements négatifs à l'égard des associations écologistes.

Ces PME pensent, dans une proportion supérieure à la moyenne (77 %), que les services associés qu'elles offrent constituent un point fort.

De même que les « matures performantes », elles sont caractérisées par l'importance de leur clientèle principale dans le reste de l'Europe (22 %).

Les PME de cette catégorie privilégient dans les trois ans à venir la réduction des coûts de production (52 %) et la formation (54 %).

Les « spécialistes techno » rencontrent des difficultés de recrutement (33 %), qui sont dues notamment à des formations initiales inadaptées à leur haut niveau d'innovation (77 %).

■ **Les "locales fragilisées"** (25 % des entreprises, 22 % du chiffre d'affaires) ont un profil très marqué, différent des autres PME éco-industrielles. Ce sont des entreprises indépendantes, plutôt centrées sur des marchés régionaux, qui doivent faire face à une concurrence trop intense pour leurs moyens commerciaux (réseaux et partenariats peu développés) et financiers (perspectives d'investissement limitées). Mais, peu en contact avec les pouvoirs publics, elles n'expriment pas d'attentes spécifiques fortes. Ces entreprises placent toutefois leur confiance dans la proximité qu'elles ont avec leur clientèle.

Dans le détail, ces PME exercent moins d'activités de fabrication (15 %), de distribution (19 %), d'ensemblier (19 %), de R&D (11 %) et de mesure (15 %) que les autres. De même, elles sont moins présentes sur le secteur de la pollution de l'air (11 %), mais plus représentées que pour l'ensemble de l'échantillon dans **l'assainissement et l'alimentation en eau, la récupération, la lutte contre le bruit et la protection de la nature**.

La R&D technologique interne y est moins importante (71 %), ce qui corrobore leur caractère peu innovant.

Si les rôles des banquiers et de l'Union Européenne leur sont assez peu sensibles, en revanche les collectivités locales (56 %) et les organisations professionnelles (34 %) les concernent beaucoup.

La localisation géographique et la proximité de la clientèle (44 %) et leur taille (34 %) sont davantage considérées comme des points forts par ces PME.

Ces PME sont plutôt centrées sur le marché régional (82 %), que vers l'extérieur, que ce soit en termes de clients ou de fournisseurs et c'est à ce niveau géographique qu'elles subissent la concurrence. Elles ont davantage de particuliers en clientèle principale (30 %) que les autres.

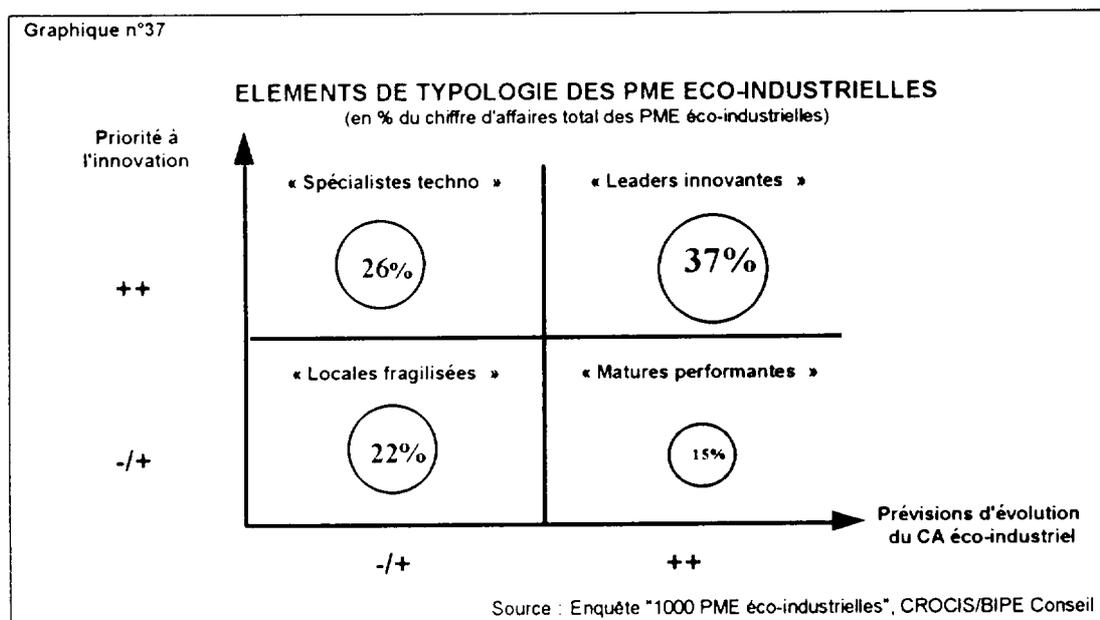
Elles prévoient peu d'augmenter leur chiffre d'affaires à l'exportation (24 % des répondantes de la catégorie), ne mettant guère d'espoir dans l'internationalisation des marchés.

Du fait de leurs prévisions plus pessimistes, les investissements éco-industriels ne constituent que rarement une priorité (17 %).

Enfin, l'image de la profession renforce les difficultés de recrutement (29 %) de ces PME fragilisées.

Cette typologie tend à montrer que les stratégies victorieuses sont moins corrélées à la taille ou au secteur d'activité qu'au positionnement stratégique et aux moyens mobilisés à cet effet.

On voit ainsi sur le graphique n°37 que le poids relatif des quatre types varie peu si l'on prend comme base de comparaison les chiffres d'affaires éco-industriels. En effet, le chiffre d'affaires moyen se situe entre 25 MF et 35 MF par unité dans les quatre types d'entreprises.



Enfin, à chacune des catégories correspondent des préoccupations et des attentes spécifiques qui peuvent contribuer à la définition de politiques ciblées.

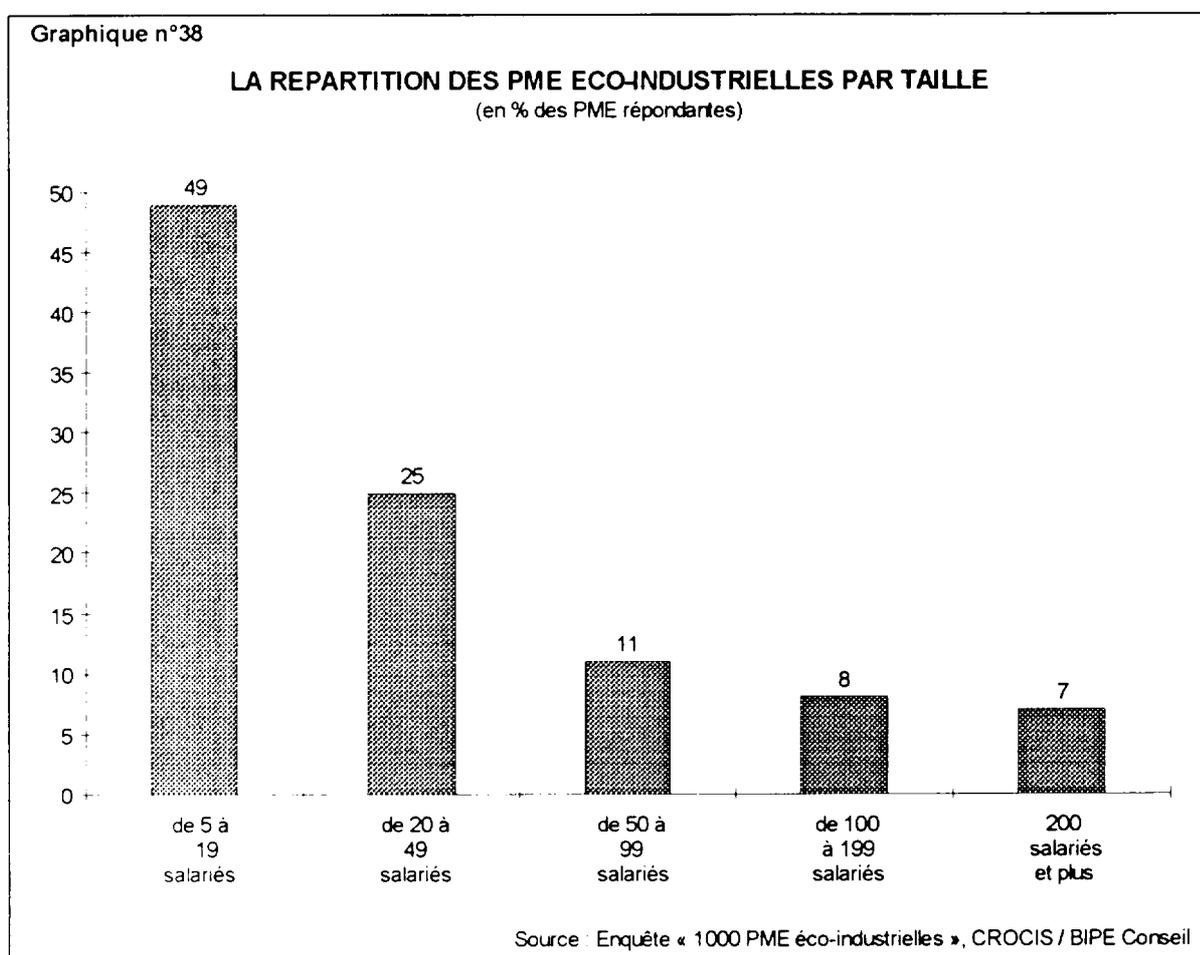
4. L'EMPLOI

4.1. La structure actuelle des emplois éco-industriels

◆ Prédominance des entreprises de moins de 20 salariés

En premier lieu, il faut noter que la question relative à l'effectif total de l'entreprise a été particulièrement bien renseignée, avec une base de 988 PME répondantes.

La répartition des PME répondantes selon leur effectif total, toutes activités confondues, montre une prédominance assez nette des entreprises de très petite taille (cf. graphique n°38) : près de la moitié de ces entreprises (49 % des répondantes) ont un effectif compris entre 5 et 19 salariés. Les PME de plus de 100 salariés ne représentent que 15 % de l'ensemble.



L'examen des tris croisés par région montre que l'Île-de-France, qui regroupe 29 % des PME éco-industrielles, concentre 49 % des PME les plus importantes (de plus de 200 salariés) et 37 % des PME de la tranche 100-199 salariés.

La ventilation des PME répondantes selon leur domaine d'activités fait apparaître une répartition par taille globalement assez similaire pour toutes les activités, à l'exception du domaine de la protection de la nature, qui comporte une proportion plus importante de très petites entreprises (70 % employant de 5 à 19 salariés).

La part des PME faiblement éco-industrielles¹⁹ est de 15 % dans les petites structures, et 35 % parmi les PME de plus de 200 salariés.

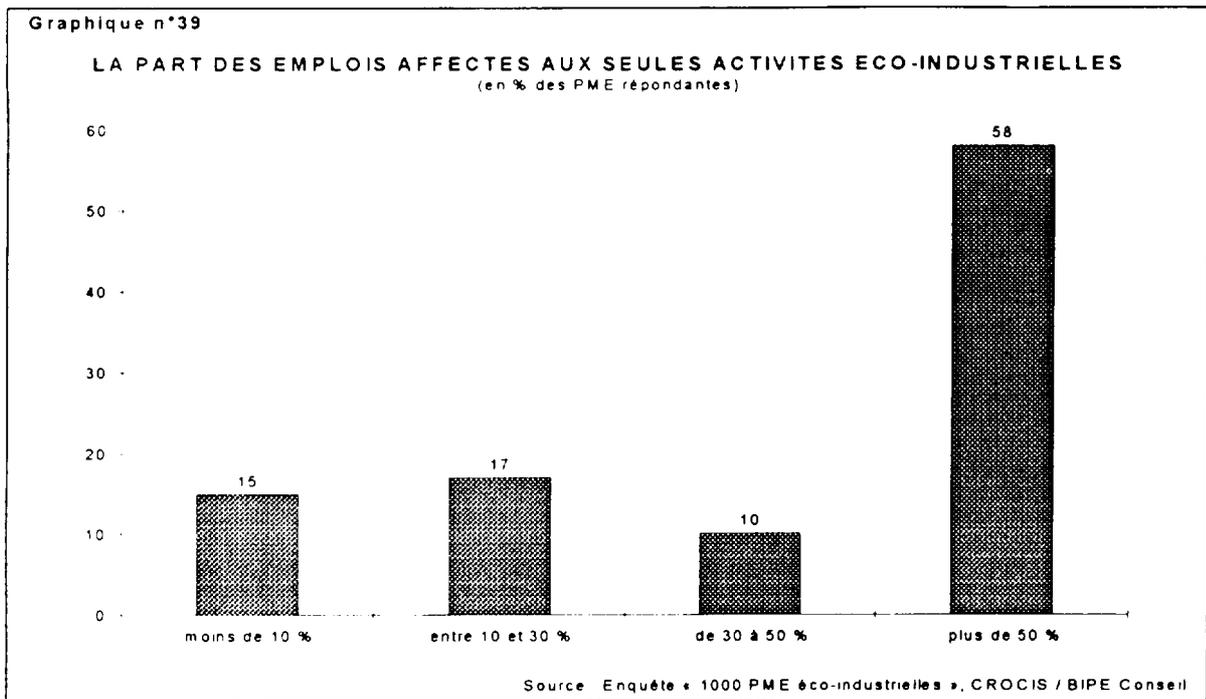
◆ **Emplois majoritairement éco-industriels dans près de 6 PME sur 10**

On dénommera, ci-dessous, "emplois éco-industriels" les emplois, en équivalents plein temps, affectés aux seules activités éco-industrielles.

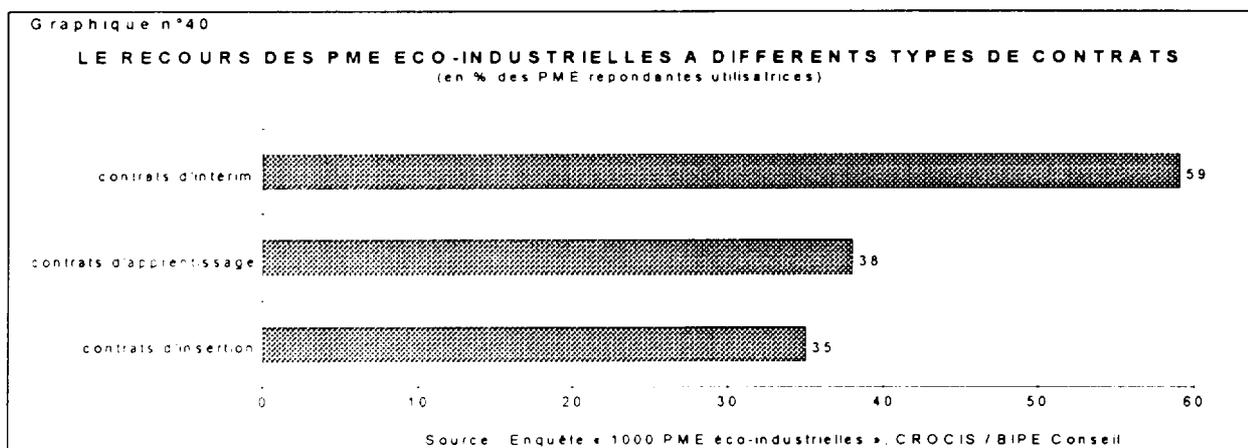
Le fait que la question sur la part des effectifs "éco-industriels" ait été bien renseignée suggère d'ailleurs que les PME arrivent à identifier les personnes ayant des compétences et savoir faire spécifiques, ce qui tendrait à infirmer l'hypothèse de compétences "diffuses" ou "floues" dans le domaine éco-industriel.

Pour près de six PME éco-industrielles sur dix, l'emploi éco-industriel représente plus de 50 % des effectifs totaux (cf. graphique n°39). Seul un tiers des PME répondantes a un effectif « éco-industriel » inférieur à 30 % de son effectif total. Le profil dominant, au sein de la population de PME répondantes à l'enquête, semble être l'entreprise de petite taille, dont une majorité des moyens humains est affectée à l'activité éco-industrielle. Le secteur de la protection de la nature et des paysages est celui pour lequel la part des effectifs éco-industriels est la plus importante.

¹⁹ PME dont le chiffre d'affaires éco-industriel représente moins de 10% du chiffre d'affaires total



- Le recours à des contrats d'intérim est peu fréquent, puisque seulement 22 % des PME le pratiquent de manière significative dans le cadre de leurs activités éco-industrielles. Le travail temporaire se rencontre un peu plus dans les secteurs des déchets et de la lutte contre la pollution de l'air, ainsi que dans les filiales de groupe. Il est particulièrement rare dans les PME faiblement éco-industrielles (8 %).
- Les PME éco-industrielles utilisent encore moins les contrats d'apprentissage et les contrats d'insertion (moins de 15 % dans chaque cas), cette dernière formule rencontrant toutefois quelque succès dans les PME de 100 à 200 salariés.

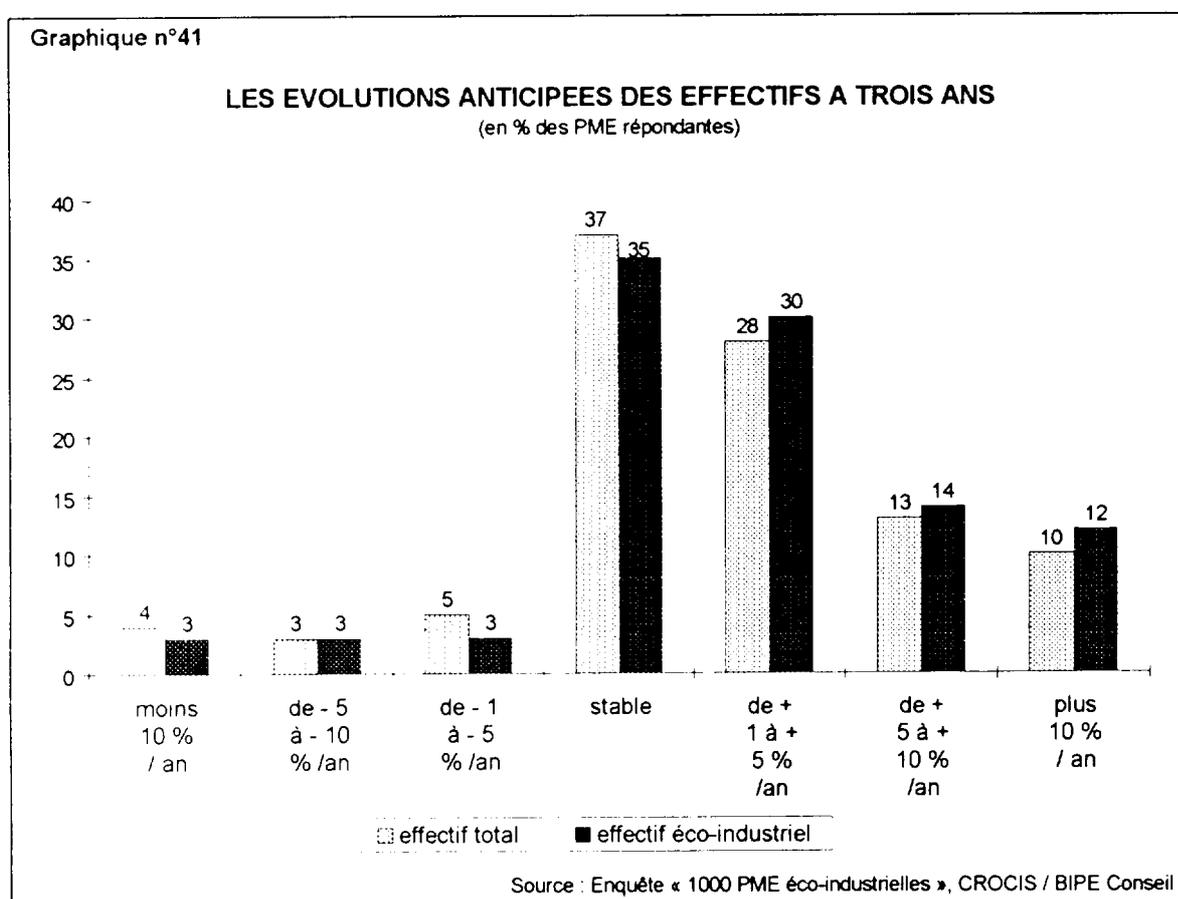


4.2. Les perspectives d'évolution de l'emploi

◆ Perspectives d'embauche plus favorables que dans l'ensemble des PME

Les PME éco-industrielles (910 entreprises ont répondu) annoncent des perspectives d'évolution des effectifs globalement favorables :

- d'une part, en termes absolus, plus de 56 % des PME répondantes déclarent que leur effectif éco-industriel devrait augmenter dans les trois années à venir (cf. graphique n°41),
- d'autre part, en termes relatifs, les effectifs affectés à l'activité éco-industrielle devraient augmenter plus rapidement que les effectifs totaux.



Au total, plus du quart des PME estiment que la croissance des effectifs éco-industriels pourrait dépasser 5 % par an en moyenne sur cette période, alors qu'elles ne sont que 9 % à prévoir une baisse.

Ce relatif optimisme quant aux perspectives d'embauches se retrouve, de manière générale, quel que soit le domaine d'activité ou la taille de l'entreprise concernée. Néanmoins, certains secteurs se distinguent par leur optimisme : la collecte et la récupération des déchets, la lutte contre la pollution de l'air, la réhabilitation des sols ainsi que l'instrumentation-mesure-contrôle.

Les PME fortement éco-industrielles (part du chiffre d'affaires éco-industriel par rapport au CA total supérieure à 50 %) devraient être les plus génératrices d'emplois. En effet, cette catégorie, qui représente environ 60 % de l'ensemble des PME éco-industrielles, regroupe les 3/4 de celles qui envisagent une hausse des effectifs de plus de 10% par an pendant les trois années à venir (voir tableau n°1).

Tableau n°1

**LES EVOLUTIONS DES EFFECTIFS A TROIS ANS EN FONCTION DE LA PART
DU CA ECO-INDUSTRIEL DANS LE CA TOTAL**

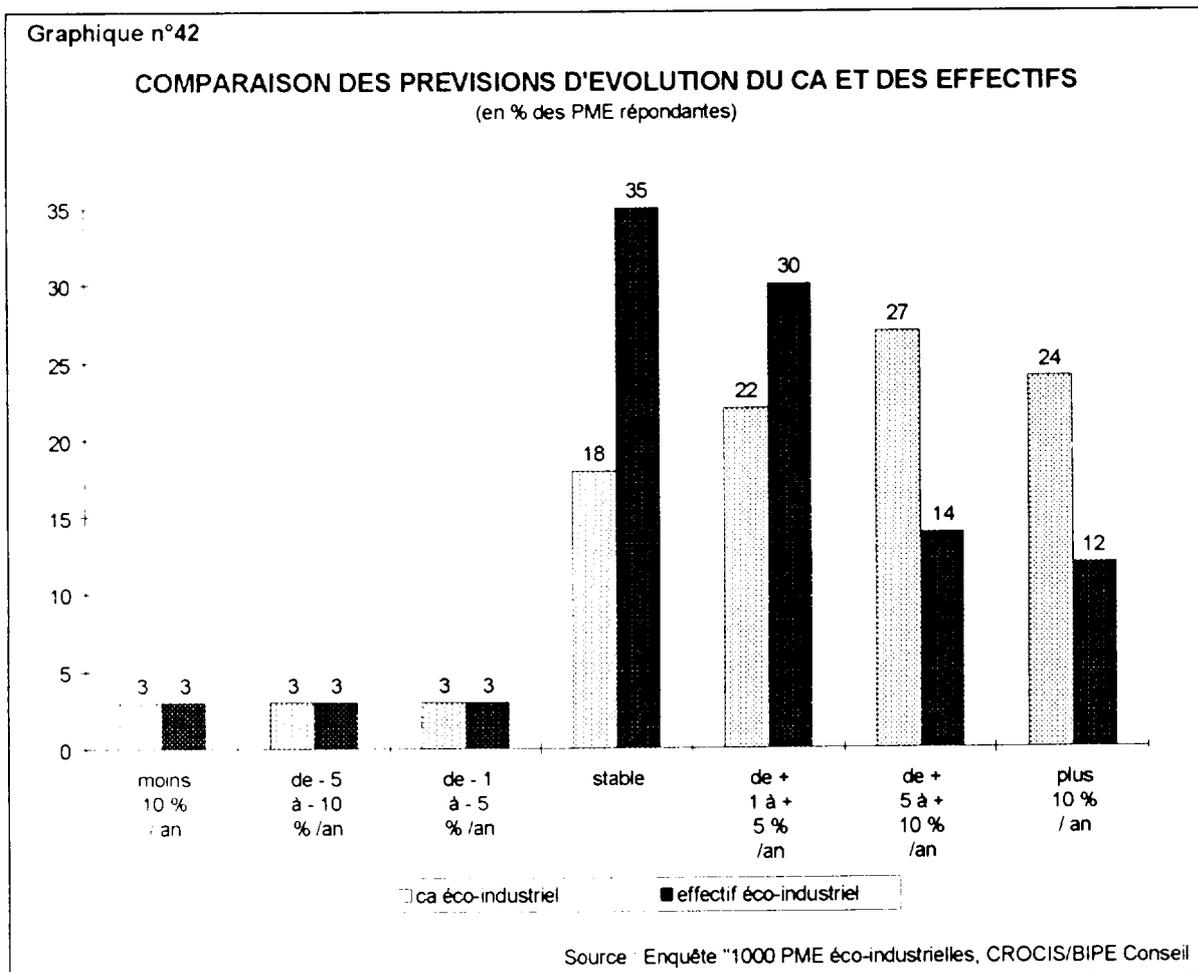
	Effectif total								ENSEMBLE	
	stable ou en baisse		de + 1 à + 5%		de + 5 à + 10%		> + 10 %			
	%ligne	% col	%ligne	% col	%ligne	%col	%ligne	% col	%ligne	% col
poids du ca éco-industriel dans le ca total	48,60%	16,58%	30,8%	16,3%	10,3%	12,0%	4,7%	6,6%	100%	14,9%
• ca éco sur ca total < 10%	47,41%	18,58%	26,7%	15,3%	10,3%	13,0%	6,9%	10,5%	100%	16,1%
• ca éco sur ca total entre 11 et 30%	7,61%	10%	31,3%	10,4%	9,0%	6,5%	7,5%	6,6%	100%	9,3%
• ca éco sur ca total entre 31 et 50%	9,81%	54,29%	27,3%	57,9%	14,7%	68,5%	13,6%	76,3%	100%	59,4%
• ca éco sur ca total > 50%	6,52%	100%	28,1%	100%	12,8%	100%	10,6%	100%	100%	100%
ENSEMBLE										

Source : Enquête « 1000 PME éco-industrielles », CROCIS / BIPE Conseil

A titre comparatif, l'enquête annuelle de la Slifac (filiale du Crédit Lyonnais spécialisée dans la gestion des comptes clients) effectuée auprès de 1 500 PME a montré que seul un tiers d'entre elles envisage de créer des emplois en 1997. Les perspectives des PME éco-industrielles semblent donc plus favorables en termes d'emplois que celles de l'ensemble des PME.

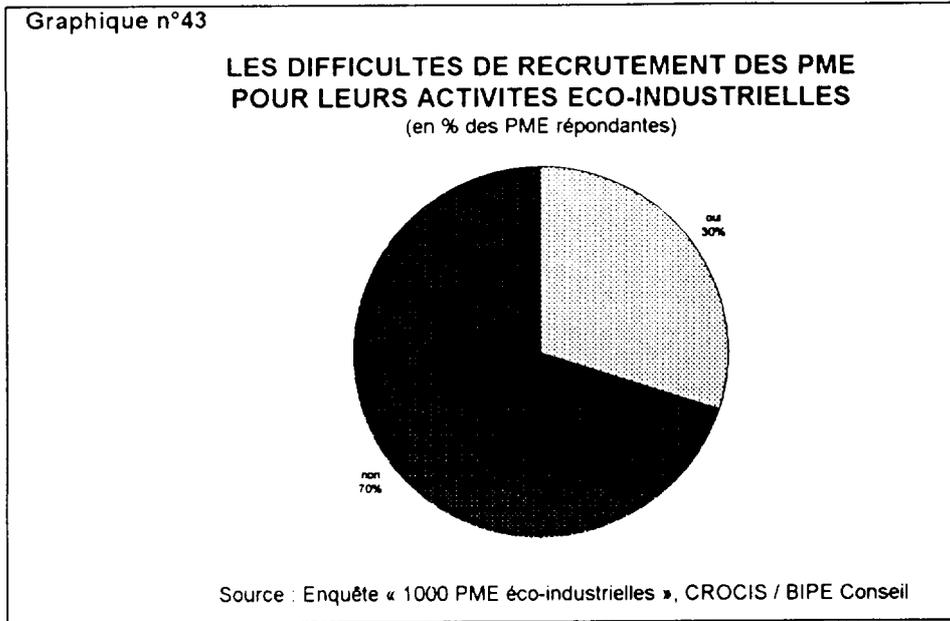
◆ **Les perspectives d'embauche néanmoins en retrait des perspectives d'activité**

Une comparaison des prévisions d'activité et d'embauche montre (cf. graphique n°42) que si 51 % des entreprises envisagent une croissance de leur chiffre d'affaires éco-industriel de plus de 5 %, seulement la moitié d'entre elles pronostiquent une croissance des emplois équivalente. Les entreprises cherchent probablement à "prendre confiance" avant de nouvelles initiatives en matière d'emploi. D'autre part, les capacités de production ne sont peut-être pas utilisées à plein et des gains de productivité sont vraisemblables.

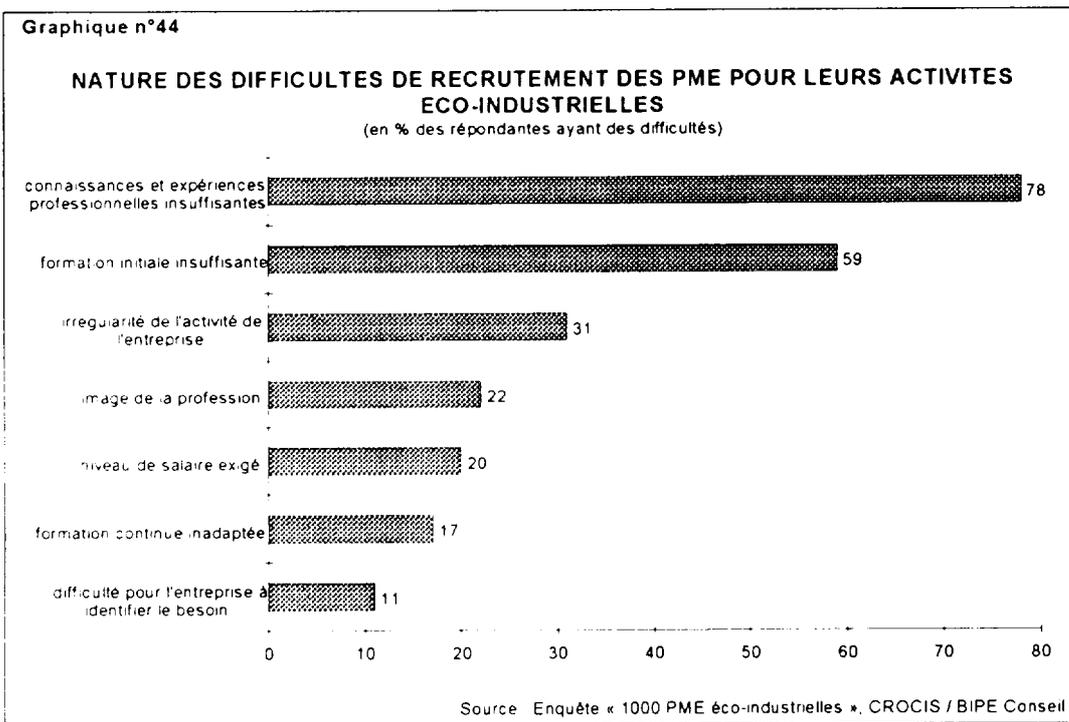


◆ **Pas de difficulté de recrutement pour la grande majorité des PME éco-industrielles**

Sept PME répondantes sur dix ne semblent pas avoir de difficulté particulière à recruter pour leurs activités éco-industrielles (cf. graphique n°43). Les difficultés de recrutement sont encore moins apparentes (23 %) chez les PME de plus de 200 salariés. Ces résultats ont certainement une dimension conjoncturelle, vu le nombre élevé de demandeurs d'emploi dans l'industrie.



Les PME, minoritaires, qui se plaignent de difficultés de recrutement (282 réponses), insistent sur l'insuffisance des connaissances et expériences professionnelles (citée par près de 80% des PME concernées) et, sur l'inadaptation de la formation initiale (60%).



- L'irrégularité de l'activité de l'entreprise est citée comme source de difficultés de recrutement par 30 % des PME qui en éprouvent (cf. graphique n°44) ; le score atteint près de 50 % pour celles d'entre elles de moins de 20 salariés, plus vulnérables aux fluctuations du marché.

- En revanche, les PME éco-industrielles ne semblent pas avoir de problème pour identifier leurs besoins de recrutement, cet élément n'ayant été cité comme difficulté que par 10 % de celles éprouvant des difficultés. De même, le niveau de salaire exigé, l'image de la profession ou encore l'adéquation de la formation continue (cités par environ 1/5^è des entreprises ayant des difficultés de recrutement) ne posent pas de problèmes majeurs.

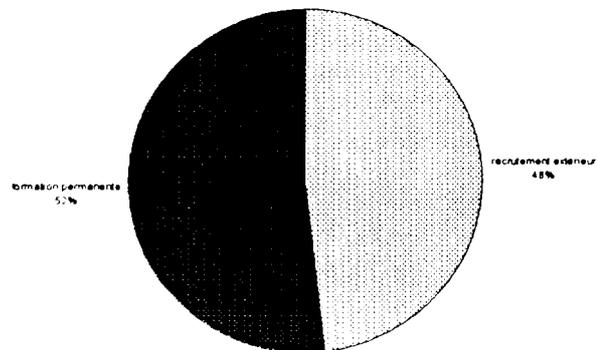
Les difficultés de recrutement rencontrées par les PME concernent plutôt les commerciaux, de manière plus aiguë pour les plus petites structures à la recherche de personnes polyvalentes. *Selon le directeur d'une société de 10 personnes, fabriquant des produits chimiques, les personnes issues des écoles de commerce sont formées pour travailler au sein de grosses entreprises alors que le travail de commercial dans une petite structure s'effectue essentiellement sur le terrain.*

L'enquête a montré que les PME recherchaient davantage de personnes spécialisées que de personnes ayant suivi des formations environnementales à caractère généraliste. En effet, ces formations semblent la plupart du temps inadaptées aux besoins précis de l'entreprise. Le profil le plus recherché correspond à celui d'un ingénieur spécialisé dans un domaine (chimie, biologie, hydraulique, ...) formé ensuite aux métiers de l'environnement, au sein même de l'entreprise. Les compétences plus générales correspondraient plutôt à des postes de coordinateurs pour les PME fonctionnant en réseau.

◆ **Recrutement extérieur et formation permanente s'équilibrent**

Les PME éco-industrielles ont recours de manière équivalente au recrutement extérieur (48 % des réponses) et à la formation permanente (52 % des réponses, cf. graphique n°45). Mais 70 % des PME de plus de 200 salariés, privilégient la formation permanente, leurs moyens financiers permettant d'assumer des personnes en formation, donc à rentabilité différée.

Graphique n°45

TYPE DE RECRUTEMENT QUE LES PME ECO-INDUSTRIELLES PRIVILEGIENT
(en % des PME répondantes ayant des difficultés de recrutement)

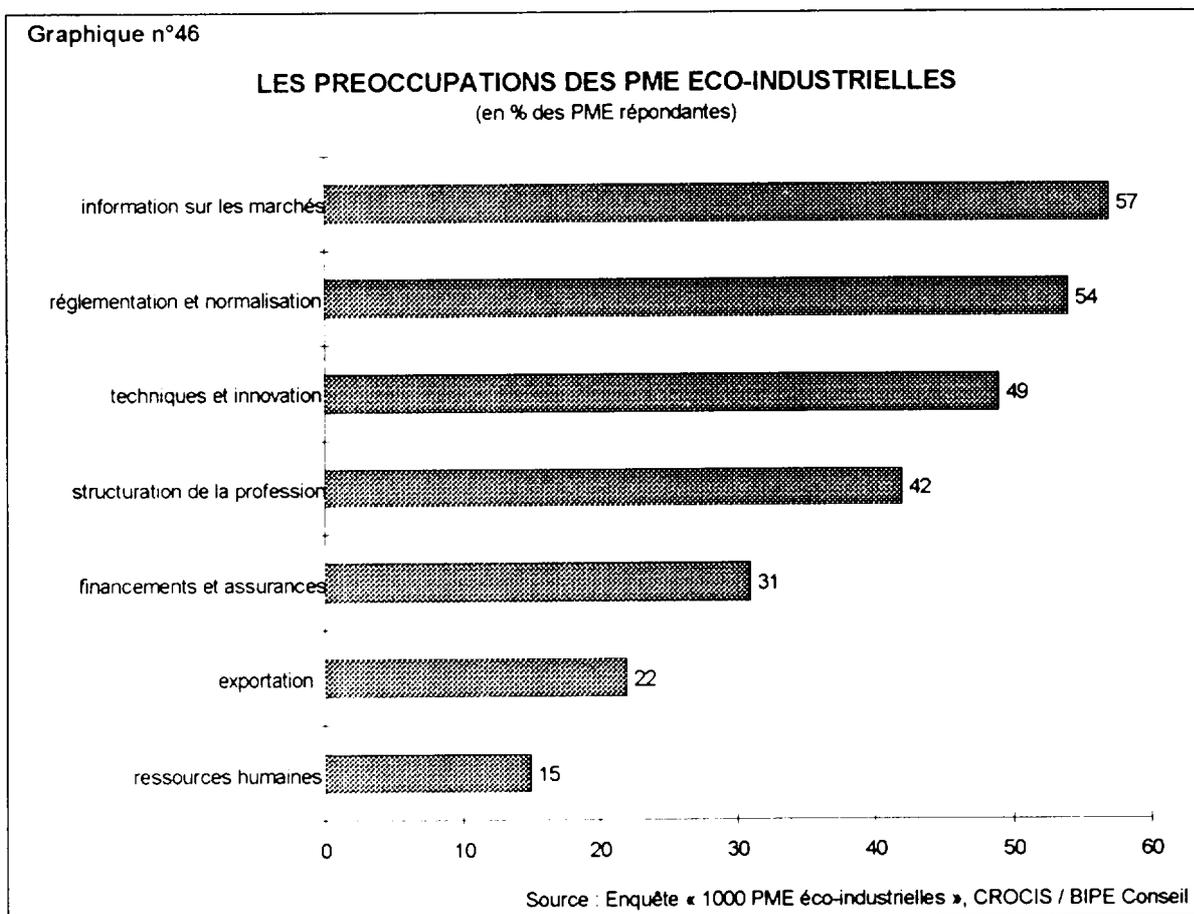
Source : Enquête « 1000 PME éco-industrielles », CROCIS / BIPE Conseil

5. LES ATTENTES

5.1. Les préoccupations générales et les interlocuteurs des PME éco-industrielles

◆ Des préoccupations dans de nombreux domaines

- Parmi les domaines de préoccupation des PME éco-industrielles, l'information sur les marchés et la réglementation / normalisation (cf. graphique n°46) ont été citées par respectivement 57 % et 54 % des PME, les techniques et l'innovation étant à un niveau relativement proche (49 %).



- Un second groupe rassemble des préoccupations moins unanimes, telle la structuration de la profession (42 %) et les questions liées aux financements et aux assurances (31 %).
- Enfin, certains thèmes apparaissent comme des préoccupations réelles, mais pour une minorité de PME éco-industrielles : il s'agit de l'exportation (cité par 22 % des entreprises) et des ressources humaines (15 %).

Analysons maintenant les domaines pour lesquels les réponses se différencient significativement de la moyenne (voir tableau n°2) :

- les professionnels de la maîtrise de l'énergie mettent plus l'accent que les autres sur les techniques et l'innovation (56 %), l'exportation (29 %), mais moins sur la structuration de la profession (32 %) ;
dans la gestion des déchets, la réglementation et la normalisation (63 %) est le seul élément mis en exergue par rapport aux autres domaines, ce qui n'exclut pas des préoccupations concernant l'information sur les marchés, apparues au cours des entretiens ;
- dans le secteur du bruit, les techniques et l'innovation (58 %) et l'exportation (30 %) font l'objet d'un intérêt plus marqué ;
- les professionnels de la protection de la nature sont relativement moins intéressés que les autres par les techniques et l'innovation (42 %), la réglementation/ normalisation (39 %) et l'exportation (15 %), mais à l'inverse ils sont plus préoccupés par la structuration de la profession (61 %), les financements (41 %) et les ressources humaines (23 %) ;

Tableau n°2

LES PREOCCUPATIONS DES PME ECO-INDUSTRIELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Activités	Information sur les marchés	Techniques et innovation	Ressources humaines	Finances et assurances	Réglementation et normalisation	Exportation	Structure profession	TOTAL
								% ligne
Eau potable	59,4 %	53,7 %	17,1 %	26,9 %	52,0 %	24,6 %	44,6 %	100 %
Eau : assainissement	60,3 %	52,5 %	15,8 %	31,6 %	53,9 %	24,2 %	45,8 %	100 %
Lutte pollution de l'air	67,1 %	52,3 %	12,3 %	29,0 %	57,4 %	30,3 %	41,9 %	100 %
Collecte des déchets	56,6 %	52,8 %	17,4 %	34,0 %	63,2 %	19,8 %	43,4 %	100 %
Récup des déchets	57,7 %	50,8 %	15,7 %	32,6 %	60,8 %	21,0 %	46,7 %	100 %
Lutte contre le bruit	58,9 %	58,0 %	14,3 %	28,6 %	54,5 %	29,5 %	39,3 %	100 %
Réhabilitation des sols	57,8 %	51,1 %	11,1 %	37,8 %	55,6 %	17,0 %	54,1 %	100 %
Protection de la nature	58,7 %	42,0 %	22,7 %	41,3 %	38,7 %	15,3 %	61,3 %	100 %
Maîtrise de l'énergie	57,8 %	55,7 %	15,7 %	34,1 %	49,7 %	28,6 %	31,9 %	100 %
Instrumentation	64,8 %	50,0 %	9,3 %	26,4 %	57,1 %	29,1 %	35,2 %	100 %
Conseil ingénierie	61,3 %	49,6 %	16,3 %	33,8 %	51,9 %	25,2 %	47,9 %	100 %
ENSEMBLE	57,0 %	48,6 %	15,4 %	31,1 %	54,5 %	22,5 %	41,8 %	100 %

Source : Enquête « 1000 PME éco-industrielles », CROCIS / BIPE Conseil

- dans le secteur de l'air et de la mesure-contrôle, les préoccupations concernent particulièrement l'information sur les marchés (environ 65 %) et l'exportation (environ 30 %) ;
- dans le secteur des sols, c'est le thème de la structuration de la profession qui est particulièrement mis en avant, avec 54 % de citations.

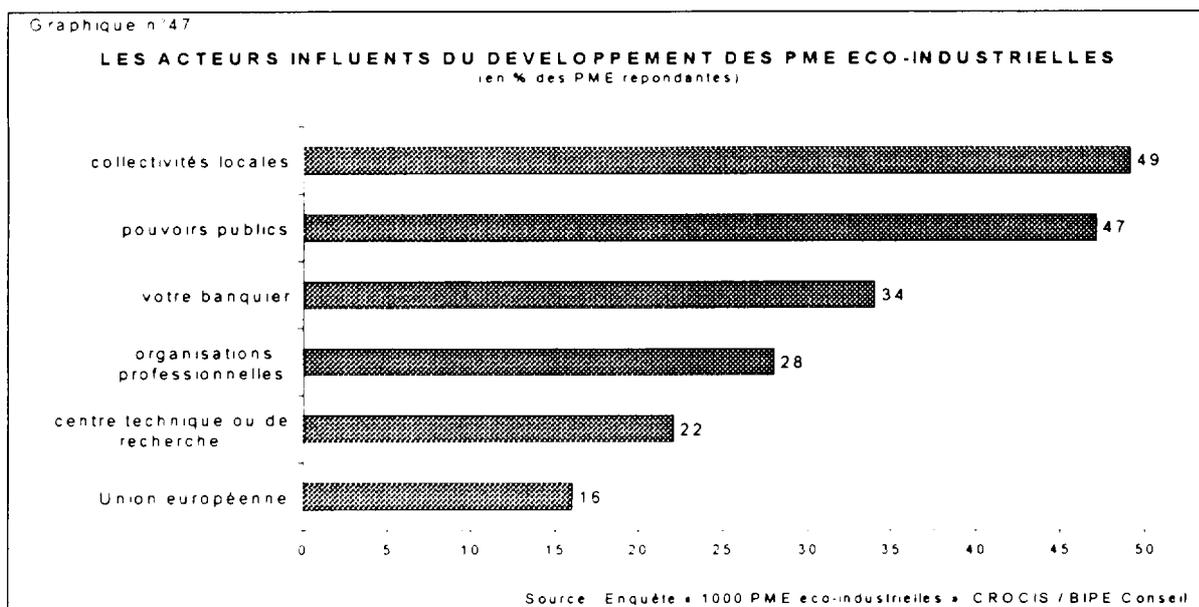
Les autres tris effectués révèlent les éléments suivants :

- les entreprises qui anticipent une stagnation ou une baisse de leur chiffre d'affaires éco-industriel expriment globalement des attentes moins fortes, sauf sur la réglementation et la structuration de la profession. Les PME plus optimistes mettent particulièrement l'accent sur l'information sur les marchés (62 %), les techniques et l'innovation (54 %), les financements et assurances (40 %), mais aussi l'exportation (27 %) et les ressources humaines (20 %) ;
- les PME de plus de 200 salariés insistent sur la réglementation/normalisation, l'information sur les marchés et les techniques et l'innovation (de l'ordre de 70 % de citations pour chaque thème), alors que pour d'autres sujets la préoccupation est inversement proportionnelle à la taille (structuration de la profession, financement et assurances) ;
- enfin, les entreprises indépendantes sont plus préoccupées que les filiales de groupe par les financements (37 % contre 20 %) alors qu'à l'inverse les filiales expriment plutôt des attentes en termes de réglementation/normalisation (63 % contre 50 %).

- ***Collectivités locales et pouvoirs publics, acteurs influents du développement***

- Pour les PME répondantes, les acteurs les plus influents du développement de leurs activités éco-industrielles sont les collectivités locales (49 % des réponses) et les pouvoirs publics (47 %, cf. graphique n°47), et ce, quelle que soit la taille des entreprises.

Interrogées sur les moteurs et les freins de développement de leurs activités éco-industrielles, les PME éco-industrielles avaient pourtant plutôt considéré leurs relations avec les pouvoirs publics comme un facteur neutre (cf. § 2.1). On peut alors supposer que les PME ont plutôt cité les collectivités locales en tant que clientes et que l'influence des pouvoirs publics concernerait la réglementation, et plus généralement la satisfaction des attentes exprimées plus haut.



C'est dans ce contexte, que nombre d'entreprises évoquent, comme le responsable d'une PME de conseil alsacienne, « *un besoin d'écoute et de proximité de la part des administrations* ».

Les entreprises de province sont plus souvent en contact avec le niveau régional des pouvoirs publics (DRIRE, ADEME, Agences de l'Eau...) alors que les franciliennes ont plus fréquemment que les autres comme interlocuteurs les administrations centrales. Les relations avec les représentants locaux des pouvoirs publics sont généralement considérées comme bonnes, qu'il s'agisse de l'obtention d'information et/ou d'aides financières.

- Les centres techniques ou de recherche représentent un acteur plus important pour les PME les "moins éco-industrielles" (cités par près de trois PME sur 10 qui réalisent un CA éco-industriel inférieur à 30 % du CA total) et pour les structures importantes : 44 % des entreprises de plus de 200 salariés les citent, contre 15 % de celles de moins de 20 salariés.

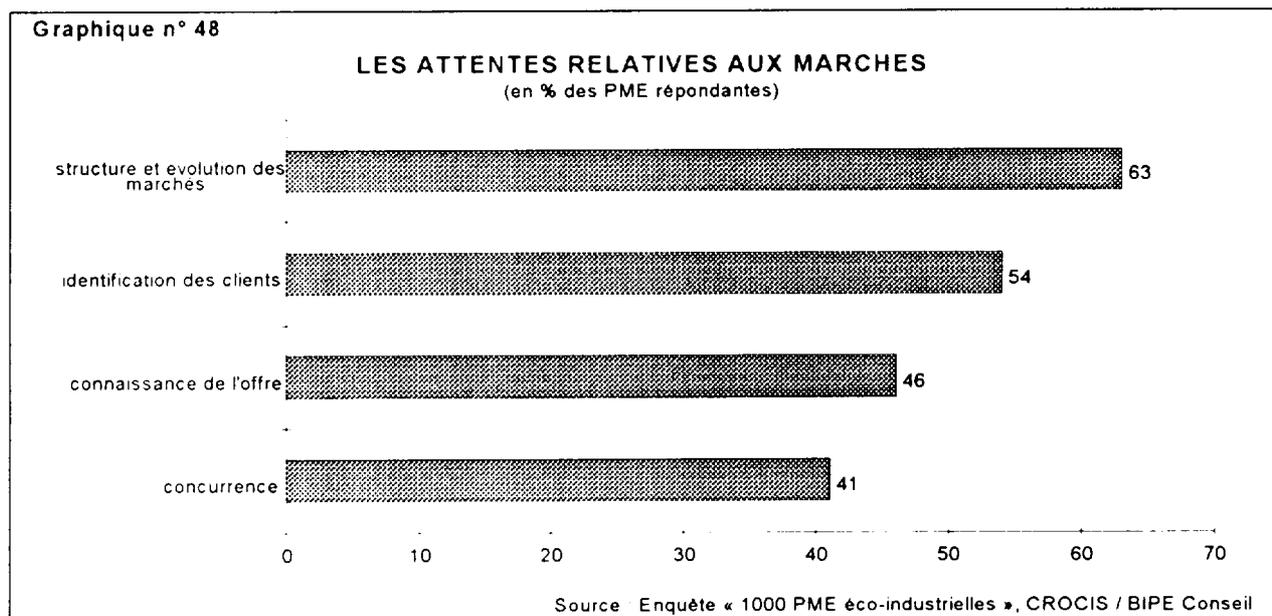
- On peut relever qu'un tiers des entreprises citent leur banquier comme acteur essentiel de leur développement, la proportion étant un peu plus limitée pour les organisations professionnelles (28 %). Le banquier est un acteur plus influent pour les PME les plus éco-industrielles²⁰, et pour les PME indépendantes (cités par environ 40 % dans chaque cas) que pour les filiales (19 %) qui peuvent bénéficier de l'assise-financière d'un groupe. En outre, plus l'entreprise est petite, plus elle dépend de son banquier : il est un acteur influent pour 41 % des PME de 5 à 19 salariés et pour seulement 11 % de celles dépassant 200 salariés.

- Quant à l'Union Européenne, seule une entreprise sur six la perçoit comme un acteur de son développement, ce qui confirme l'internationalisation limitée des PME éco-industrielles françaises dans leur ensemble.

5.2. Les attentes des PME par domaine

◆ *Attente d'information sur la structure et l'évolution des marchés pour 6 PME sur 10*

Le fort besoin d'information sur les marchés exprimé par les PME éco-industrielles (cf. graphique n°48), porte principalement sur la structure des marchés (63 % des répondants), devant l'identification des clients (54 %) et la connaissance de l'offre (46 %).



²⁰ PME dont la part du chiffre d'affaires éco-industriel par rapport au chiffre d'affaire total est supérieure à 30%.

Peu de différences sectorielles peuvent être relevées, si ce n'est que :

- l'identification des clients est un peu plus mise en avant par les secteurs de la maîtrise de l'énergie, de la lutte contre la pollution de l'air et de la mesure–contrôle ;
- la structure et l'évolution des marchés par les secteurs des déchets et de la protection des sols.

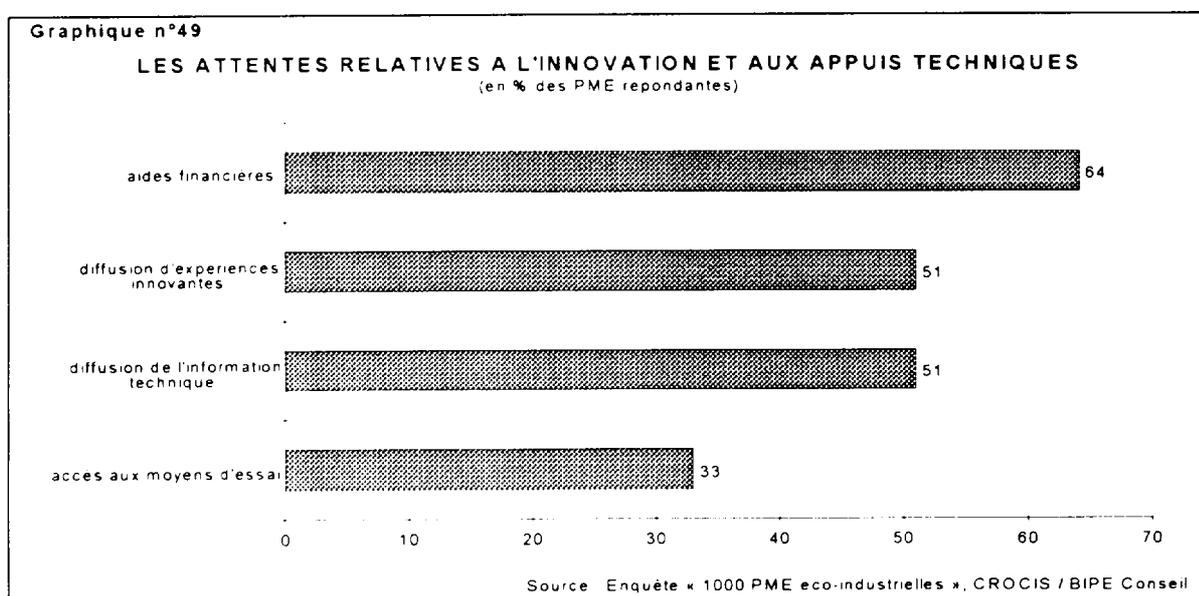
Les filiales de groupes sont légèrement plus intéressées que la moyenne par des informations sur la structure et l'évolution des marchés.

L'analyse par taille montre que plus les entreprises sont importantes, plus elles recherchent des informations sur les marchés, alors qu'au contraire elles paraissent mieux renseignées sur l'offre.

Quant à l'accès aux marchés : nombre de PME souhaitent une simplification des procédures administratives pour les appels d'offres, qui sont trop lourdes pour les petites structures.

◆ *Deux tiers des PME favorables aux aides financières à l'innovation*

Les attentes des PME éco-industrielles en matière d'appuis techniques et d'aides à l'innovation (cf. graphique n°49) concernent principalement l'accès aux aides financières à l'innovation, cité par près de deux PME sur trois. La diffusion de l'information technique et des expériences innovantes réussies fait partie des attentes d'une PME répondante sur deux.



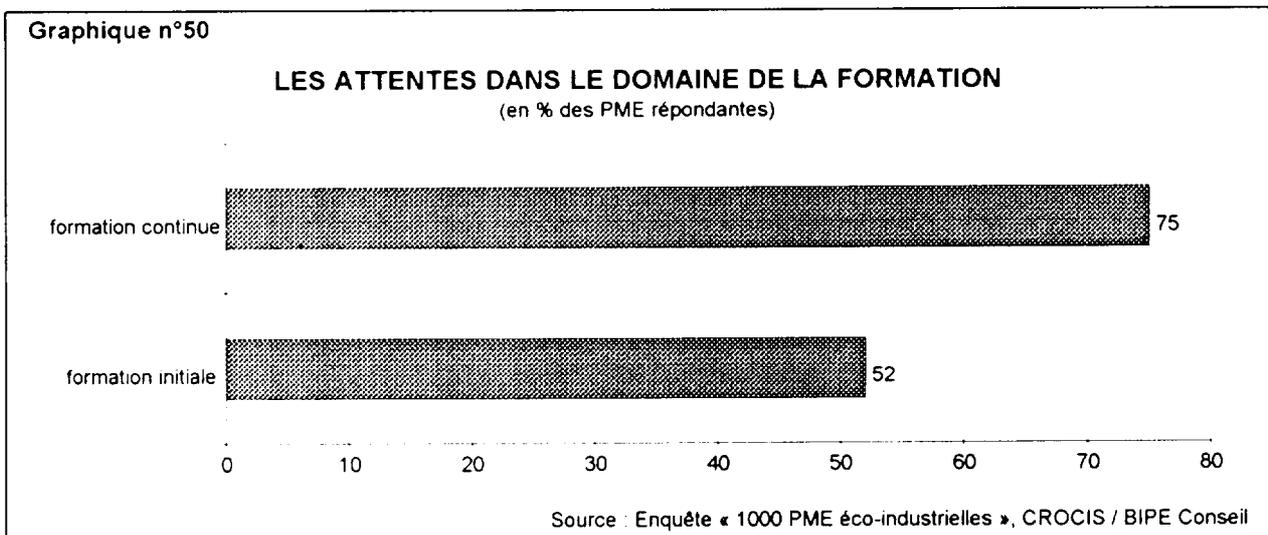
L'analyse par secteur apporte les précisions suivantes :

- la diffusion d'expériences innovantes intéresse particulièrement les professionnels de la maîtrise de l'énergie, de la protection de la nature, et du conseil ;
- la diffusion de l'information technique concerne un peu plus les secteurs de la lutte contre le bruit, de l'eau potable, de l'assainissement-épuration et de la mesure-contrôle.

Par fonction, on constate que les secteurs industriels (fabricants d'équipements, mesure-contrôle) ont tendance à mettre plus en avant que les autres l'accès aux moyens d'essai et d'analyse.

◆ *Des attentes en formation, surtout continue*

Parmi les entreprises exprimant une attente dans le domaine de la formation, trois sur quatre citent la formation continue et une sur deux la formation initiale (cf. graphique n°50).



Ce résultat est à rapprocher des difficultés rencontrées par certaines entreprises en matière de recrutement : en effet, ces entreprises dénoncent souvent ce qu'elles considèrent comme une inadaptation de la formation initiale. Dès lors elles portent leurs attentes, et investissent, sur la formation continue de leur personnel.

Pour cette problématique, les PMI ne se différencient pas très significativement PME de services. De même, on note peu d'écarts entre les réponses des PME des divers secteurs d'activités.

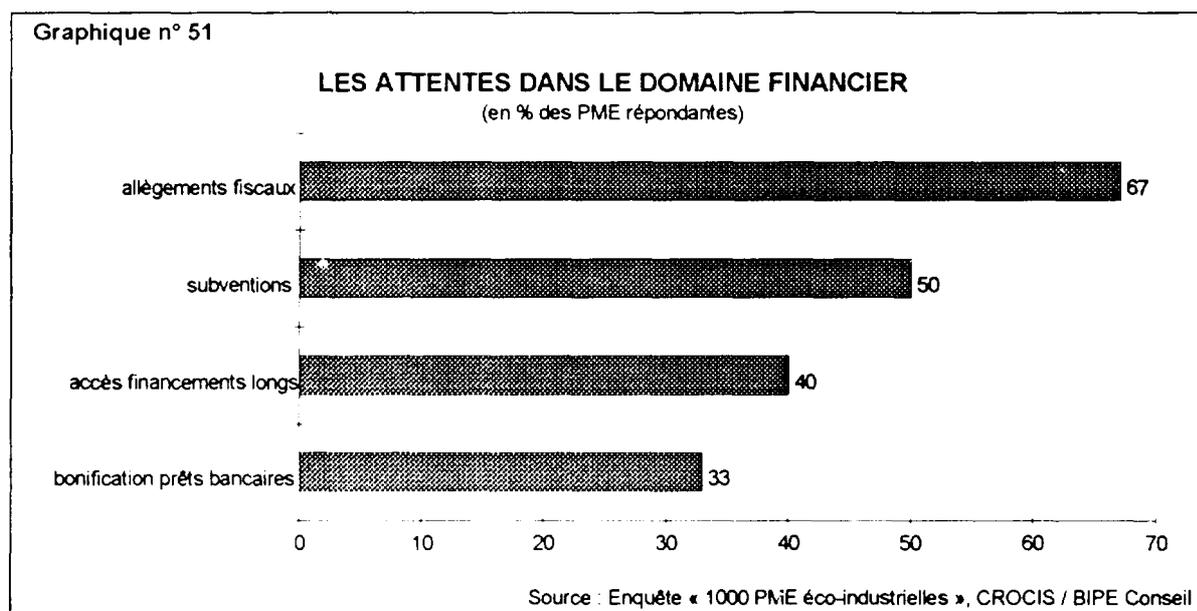
En revanche, les entreprises indépendantes insistent plus que les filiales de groupe sur la formation initiale et relativement moins sur la formation continue.

De façon complémentaire, une des attentes des entreprises, et notamment des plus petites, concerne la simplification des procédures d'embauche : *le PDG d'une petite entreprise spécialisée dans l'ingénierie liée à la construction trouve les procédures d'aides à l'embauche "incompréhensibles et pense qu'elles sont faites pour des grandes entreprises qui seules ont des services suffisamment importants pour pouvoir s'en occuper."*

◆ **Les allègements fiscaux sont préférés aux subventions**

Les allègements fiscaux figurent parmi les attentes prioritaires des PME éco-industrielles en matière de financement (cf. graphique n°51), devant les subventions, et l'accès aux financements longs et au renforcement des capitaux propres. Ces réponses sont particulièrement intéressantes, sachant, nous l'avons vu plus haut, que le financement est souvent considéré comme le premier obstacle au développement des PME éco-industrielles.

Par ailleurs, les entreprises qui anticipent une croissance de leur chiffre d'affaires éco-industriel de plus de 10 % par an sont aussi celles qui citent le plus souvent l'accès aux financements longs et au renforcement des capitaux propres (50 %), de même que les entreprises indépendantes (44 % contre 33 % pour les filiales de groupes).



Les PME éco-industrielles souhaitent également que des aides financières soient apportées aux entreprises clientes : *le gérant d'une PME spécialisée dans la lutte contre la pollution de l'air suggère des aides financières aux pré-diagnostic "air" pour déterminer si l'entreprise est en conformité avec le cadre réglementaire. Dans la région des Pays de la Loire, où se trouve la société, 2000 entreprises seraient concernées, sans toujours le savoir. Une aide financière permettrait un essor de ces pré-diagnostic et un développement du marché.*

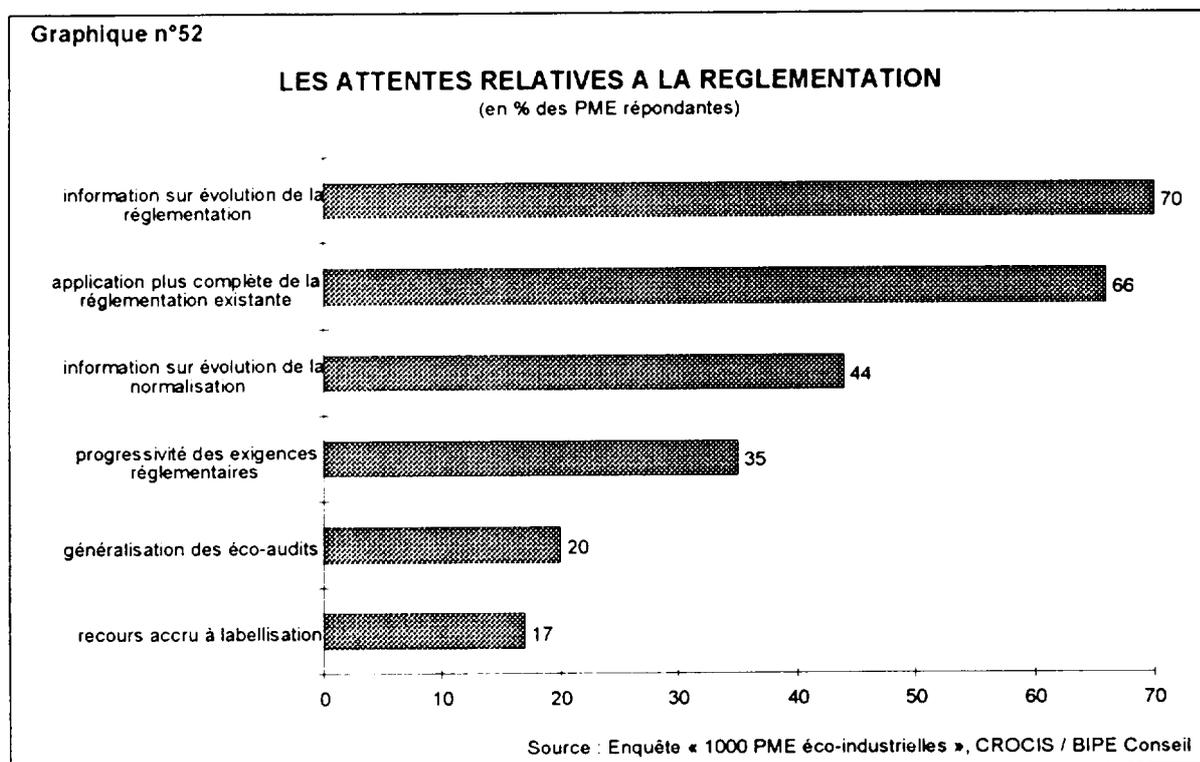
Un directeur commercial d'une PME méditerranéenne souhaite, quant à lui, que "les industriels soient tenus au courant des aides financières dont ils peuvent bénéficier, car ils préfèrent cacher leurs problèmes environnementaux plutôt que de les exposer et faire aussitôt l'objet de contrôles."

◆ Fortes attentes d'information sur l'évolution de la réglementation

En termes de réglementation, les entreprises privilégient, dans une très large majorité, une meilleure information sur l'évolution prévisible de la réglementation et une application plus complète de la réglementation environnementale en vigueur (cf. graphique n°52), importante pour le développement de marchés, comme celui de la réhabilitation des sols. Les professionnels du secteur déplorent notamment le manque de pression sur les entreprises à l'origine de pollutions.

A ces deux thèmes s'ajoute, un peu en retrait, celui de l'évolution prévisible de la normalisation, cité par près d'une entreprise sur deux.

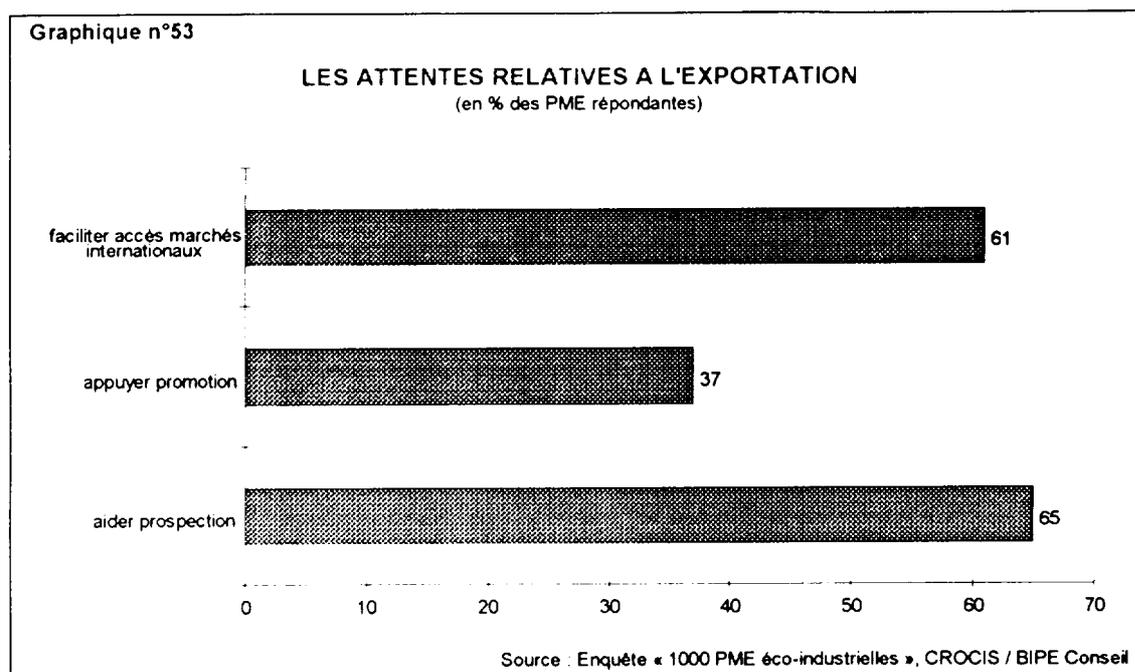
Dans la mesure où les marchés sont, dans l'ensemble, dynamisés par la réglementation, l'appétit d'information des PME est très grand.



Par ailleurs, une entreprise sur cinq souhaite une généralisation des "éco-audits" et une sur six un recours accru à la labellisation. Cela s'explique essentiellement par la nouveauté de ces thèmes et le fait qu'ils sont plus particulièrement destinés à certains types d'activités. Ainsi, les "éco-audits" sont cités par un quart des professionnels des secteurs de la mesure-contrôle et de la protection de l'air, et un tiers de ceux de la protection des sols et du conseil, acteurs qui devraient avoir un intérêt direct à une telle évolution.

◆ *L'aide à la prospection, première attente des PME sur les marchés internationaux*

L'exportation n'est pas une priorité pour une majorité des PME éco-industrielles, dont le marché est principalement national et devrait le rester dans les années à venir.



Néanmoins, l'exportation intéresse une minorité dynamique, qui attend d'abord de l'aide à la prospection (65 %) et des facilités d'accès aux marchés internationaux (61 %) bien plus qu'un appui à la promotion de son offre (cf. graphique n°53).

Les acteurs sur les marchés de la mesure–contrôle et de la dépollution de l'air sont plus concernés que la moyenne par les deux premières mesures. C'est aussi le cas de PME exerçant les fonctions d'installation d'équipement, d'ingénierie et d'ensemblier.

Enfin, ces mesures intéressent plus, en général, les petites PME que les grosses, à même d'accéder plus facilement aux marchés internationaux.

**CONCLUSIONS ET PISTES DE REFLEXION POUR
POUR LE DEVELOPPEMENT DES PME ECO-INDUSTRIELLES**

A la lumière des résultats de l'enquête sur les PME éco-industrielles, un ensemble de messages et de pistes de réflexion se dégage aujourd'hui.

Certes, le secteur considéré se caractérise toujours par une forte hétérogénéité et il serait vain de prétendre réduire à une simple grille d'analyse et de lecture une dynamique globale et multi-dimensionnelle par essence.

Et pourtant, les éco-industries existent. La présente étude permet d'établir une « carte d'identité » de ces entreprises, à décliner cependant selon leur positionnement sectoriel, taille, filialisation éventuelle, part du chiffre d'affaires éco-industriel dans le chiffre d'affaires total, « santé financière »... La reconnaissance de cette réalité peut alors servir de base à la proposition de mesures en faveur du développement des éco-industries.

1. Les PME éco-industrielles ont une identité propre

La PME éco-industrielle est d'abord et avant tout une entreprise de services : seules 28 % d'entre elles développent une activité de production d'équipement. C'est peut-être l'une des explications majeures des difficultés conceptuelles et d'analyse rencontrées jusqu'ici à travers les différents travaux de recherche et d'étude. Dans une société post-industrielle où le secteur tertiaire s'affirme toujours davantage comme le nouveau ressort de l'économie, ce fait n'est peut-être pas très surprenant.

Mais dès lors, ne vaudrait-il pas mieux employer le terme d'éco-entreprises, plus conforme à la réalité que celui « d'éco-industrie » ? Quoi qu'il en soit, les pôles d'activité dominants parmi ces entreprises sont ceux des déchets, de l'eau et du conseil-ingénierie, sachant toutefois qu'elles développent souvent des activités multi-sectorielles.

Dans l'ensemble, le secteur est **plutôt jeune**, une PME éco-industrielle sur deux n'ayant pas plus de 10 ans. Leur implantation s'avère particulièrement forte en Ile-de-France (celle-ci regroupant 29 % des PME ayant répondu à l'enquête) ainsi que dans la région Rhône-Alpes (14 % des PME ayant répondu). Sans doute faut-il rapprocher cette localisation de leur besoin d'un tissu économique d'autant plus propice à leur activité que sa densité favorisera la demande de services. Il ne s'agit, cependant que d'une tentative d'explication, pas d'un enseignement de l'enquête.

En termes de classes de salariés, **les entreprises de moins de 20 salariés dominent** : elles forment plus de la moitié des rangs de notre population, alors que les trois quarts ont moins de 50 salariés (*on se souviendra toutefois que celles ayant moins de 5 salariés ont été exclues du champ de l'enquête*). Toutefois, les entreprises de plus de 200 salariés paraissent en nombre significativement plus élevé que parmi les PME en général.

Le secteur est marqué fortement par **la présence de groupes**, près de 4 PME sur 10 étant filialisées (*à titre indicatif, on peut noter que c'était le cas de près de 2 PMI sur 10 en 1992*). Beaucoup de PME filiales considèrent leur appartenance à un groupe comme un facteur de pérennité dans leur secteur.

Les partenariats se montrent relativement peu développés au sein des PME éco-industrielles. Le plus grand nombre concerne les activités de recherche et de développement technologique. Les réseaux locaux ne figurent d'ailleurs pas parmi les critères prioritaires de choix d'une localisation que retiennent ces entreprises.

Le volume des **clients** des PME éco-industrielles est important. Sur le plan qualitatif, il s'agit d'abord d'entreprises puis de collectivités locales, **majoritairement localisées à l'intérieur du territoire national**. La concurrence s'exerce à l'échelle régionale et nationale, à travers une stratégie de qualité du service et de différenciation du « produit » plutôt que par une compétition des tarifs.

2. Leurs perspectives d'avenir restent fondamentalement encourageantes.

Les PME éco-industrielles se montrent optimistes quant à l'avenir de leur activité, plus d'une sur deux prévoyant **une augmentation annuelle de son chiffre d'affaires éco-industriel de plus de 5 % dans les trois ans à venir**. On se souviendra, toutefois, que le temps n'est pas si loin où la croissance attendue des prestataires de l'environnement était à deux chiffres. Cette perspective d'une croissance ralentie (*mais qui ferait pourtant bien des heureux dans d'autres secteurs*) était d'ailleurs durement ressentie par les intéressés si l'on en juge au moral des exposants du salon Pollutec 1996, par exemple. L'euphorie s'est donc effacée devant une sorte de confiance réaliste.

Il reste que les "fondamentaux" du développement de ces entreprises ne se trouvent absolument pas remis en cause. En effet, **la réglementation environnementale (véritable facteur clé) et l'évolution technologique constituent les moteurs principaux du développement des éco-industries**.

Beaucoup d'entreprises ont pour **stratégie de chercher à anticiper la réglementation** à venir, afin de se positionner sur de nouveaux marchés ou créneaux et d'occuper le terrain avant leurs concurrents. L'innovation se manifeste, notamment, dans le domaine du traitement des déchets, à travers la mise au point de nouveaux matériels ou procédés de traitement, directement liés aux évolutions de la réglementation.

En revanche, **l'insuffisance chronique des moyens financiers des PME-PMI en France constitue le principal facteur de frein au développement des activités considérées ici**.

Son effet s'avère **d'autant plus fort que les clients des PME éco-industrielles connaissent eux-mêmes des difficultés de financement**, ce qui vient contre-balancer la croissance des marchés liés à (ou créés par) la réglementation.

Dans ce contexte, une stratégie de développement à l'international prendrait toute sa valeur. Les grands groupes la mettent déjà en oeuvre en ce qui les concerne. **Il apparaît donc important de pouvoir aider les PME éco-industrielles à adopter une stratégie internationale** (peut-être à travers des « clubs d'export » où elles pourraient partager leur expérience et bénéficier d'un suivi approprié ?).

Il reste que les prévisions des chefs d'entreprise dénotent un dynamisme spécifique à l'éco-industrie, les évolutions prévues du chiffre d'affaires éco-industriel étant supérieures à celles du chiffre d'affaires total des PME en général (*les secteurs les plus prometteurs ici s'annonçant comme ceux des déchets et de l'air*). L'effet de levier d'un éventuel développement à l'international n'en serait évidemment que plus élevé.

A ce titre, il n'est pas indifférent de relever que plus d'une PME éco-industrielle sur deux table sur une augmentation de la part de son chiffre d'affaires à l'exportation. Il s'agit alors justement, dans l'esprit de ces entreprises, d'un palliatif à la saturation du marché français (*quelle qu'en soit la cause*). Le recours aux importations, pour sa part, devrait demeurer limité.

Sur le plan de la gestion du quotidien, ***l'efficacité commerciale, la qualité et l'innovation constitueront les principaux axes de la stratégie des PME éco-industrielles dans les trois ans à venir.***

L'innovation est un facteur de compétitivité important, voire déterminant, à en juger par les modalités observées de la concurrence sur ces marchés. Ce sont d'ailleurs les PME qui envisagent les plus fortes croissances de leur chiffre d'affaires éco-industriel qui privilégient le plus cet axe d'effort. En outre, les PME les plus éco-industrielles s'avèrent aussi celles qui consentent les dépenses de recherche et développement les plus importantes. Dès lors, il n'est pas étonnant que la R & D interne se révèle l'outil privilégié de la politique d'innovation des PME éco-industrielles.

S'agissant des perspectives de ventes, ces entreprises se montrent plutôt optimistes à l'horizon de trois ans. Elles anticipent à tout le moins un maintien, voire un renforcement, du dynamisme des différents marchés qui les concernent.

Enfin, les trois quarts des chefs d'entreprises éco-industrielles estiment, **sur le plan « qualitatif »**, que **leurs investissements pour les trois années à venir seront « moyens à importants »**, ce qui augure tout de même favorablement de l'avenir.

3. Un certain nombre d'attentes spécifiques

Les PME enquêtées ont manifesté des préoccupations convergentes dans un certain nombre de domaines. Voyons d'abord quelles réponses apporter à celles qui paraissent en relation directe avec leur nature éco-industrielle.

- Amélioration de l'information sur la réglementation et son évolution

Bien évidemment, « nul n'est censé ignorer la loi »; mais il faut cependant reconnaître que les PME éco-industrielles affichent un plus grand souci que les autres de s'adapter au dispositif légal et réglementaire. Le constat est logique puisque l'enquête a montré l'existence de liens étroits entre les activités concernées et les évolutions de la législation. Toute réglementation crée un marché dérivé : interdire un produit ou une démarche revient mécaniquement à induire objectivement son substitut. Et la production normative en matière d'environnement s'est avérée fort riche ces dernières années, et continue de l'être.

La modernisation de la gestion des déchets reflète bien cette situation. La loi de juillet 1992 avait bien pour objectif de modifier radicalement des pratiques anciennes. La notion du déchet ultime, ainsi que sa mise en oeuvre à travers les plans d'élimination des déchets, produisent l'effet d'une véritable révolution culturelle : le marché de la récupération / valorisation / élimination des déchets se développe puissamment sur ce véritable « terreau réglementaire ».

Et les entreprises en cause manifestent un intérêt pour la réglementation d'autant plus important qu'elles participent à la gestion globale du risque environnement de par leur activité.

Ceci n'empêche pas que les PME éco-industrielles se plaignent elles aussi de ne plus pouvoir suivre l'évolution de la réglementation : elles estiment que la solvabilité de leurs clients n'est pas insondable et que le perfectionnisme risque de discréditer leur activité, donc de tuer leur marché. Elles réagissent aussi, parfois, comme des entreprises « classiques » : la réglementation qui ne vient pas soutenir le créneau sur lequel elles opèrent représente une contrainte supplémentaire pour elles. Par contre, celles qui exploitent certaines niches, comme la dépollution des sols, n'hésitent pas à déclarer que leurs activités ne parviennent pas véritablement à décoller du fait d'un « manque d'incitation » en la matière.

- Au-delà de ces considérations liés aux marchés et au positionnement de chacun, les PME éco-industrielles souhaitent bénéficier d'une **meilleure information sur la réglementation ainsi que sur la normalisation (ISO 9 000 et 14 000)**.

Mais le plus important, ici, pourrait bien être de noter **qu'elles attendent qu'on leur apporte cette information : elles n'accompliront une démarche positive que si elles sont déjà intéressées** par un point particulier. Cette remarque est fondamentale pour la définition d'un dispositif de proximité et de suivi de ces entreprises (*lequel ne s'adresserait sans doute pas uniquement aux éco-industries mais les utiliserait comme un levier pour atteindre, dans un second temps, l'ensemble du tissu des PME*).

- Une solution pourrait consister à **créer une cellule spécialisée sur le plan local dans la fourniture de ce type de renseignements aux entreprises concernées, de façon régulière et à la demande**. Le problème est peut-être que trop d'initiatives se superposent : les entreprises ne savent pas à qui s'adresser, parce qu'elles ne savent pas « qui fait quoi ». Sans doute faut-il respecter l'autonomie de chacun des acteurs, mais on pourrait imaginer la réalisation de « guichets uniques » de l'environnement sur une base régionale ou plus locale.

- **Une lettre d'information** commune aux différents partenaires permettrait, parallèlement au renseignement téléphonique, de diffuser l'information de façon ciblée et coordonnée.

- *Meilleure identification de l'offre et de la demande*

Les PME éco-industrielles souhaitent davantage d'informations sur les marchés, en particulier sur leur structure et leur évolution, ainsi que sur les contours exacts de l'offre et de la demande. Ce dernier besoin correspondrait à un sentiment que trop d'activités « d'insertion » (*recyclage, entretien d'espaces verts...*) seraient l'occasion d'une concurrence déloyale du secteur non marchand, contribuant à empêcher le développement d'une demande solvable.

Certes, l'aspect « étude de marché » ne peut être écarté... Mais on peut aussi considérer qu'à leur manière les plans territoriaux d'élimination des déchets réalisent une certaine cartographie régionale de l'offre et de la demande en ce qui les concerne.

Il est clair que toute information sur l'état des marchés serait mise à profit par les PME éco-industrielles pour exploiter les opportunités qu'elles ne connaissent pas à l'heure actuelle, contribuant ainsi au dynamisme du secteur.

- Des formations mieux adaptées pour accroître l'emploi et l'employabilité

Dans près de 6 PME sur 10 considérées dans cette enquête, les emplois dans l'entreprise sont majoritairement éco-industriels. Le recrutement ne semble pas poser de problème majeur, en général.

Ces entreprises embauchent davantage des collaborateurs spécialisés (dans des domaines comme l'eau, la chimie,..) qu'elles forment ensuite en interne aux spécificités des métiers de l'environnement. Mais les formations généralistes à l'environnement qui ne seraient pas complétées par un bagage technique ne représentent pas un gage de forte employabilité, a priori. **L'entreprise recrute d'abord des spécialistes et des techniciens**; la « culture environnement » n'apparaît qu'en complément de cette formation.

L'enquête confirme donc une tendance qui était déjà perceptible aux observateurs avertis du secteur. Toute définition d'une politique de soutien au recrutement et à l'emploi dans les PME éco-industrielles devrait donc partir de ce constat : il convient moins d'être un spécialiste de l'environnement que de connaître les questions d'environnement.

Deux conséquences peuvent en être tirées :

- puisque les PME éco-industrielles doivent porter leurs efforts sur la formation en interne (*du fait d'une rentabilité insuffisante des nouveaux recrutés*), **une aide à la formation** pourrait s'avérer davantage adaptée aux besoins de ces entreprises qu'une aide à l'embauche;

- **développer l'employabilité** des candidats sur le marché du travail dans les éco-industries suppose de ne pas axer leur formation sur l'environnement mais plutôt **de développer des modules juridiques, techniques et pratiques dans les formations existantes.**

Cependant, pour réellement jouer son rôle, l'aide à la formation ne doit pas reproduire ou transposer les difficultés de structuration de la profession ressenties par les éco-industries. Il faudrait donc imaginer un cadre de référence, avec un système d'agrément, de contrôle et de certification des formations à monter. Le dispositif gagnerait enfin certainement à associer des professionnels de la formation à des professionnels de l'éco-industrie, pour valoriser une vision tant théorique que concrète des problèmes que l'on rencontre au quotidien en entreprise. En outre, ce partenariat représenterait un facteur non négligeable d'employabilité des personnes formées ainsi.

Parmi toutes les PME éco-industrielles, les « leaders innovantes » et les « spécialistes techno » trouveraient donc un intérêt particulier aux rencontres entre professionnels et organismes de formation. Ce sont en effet elles qui créent des emplois nouveaux, et il leur importe de faire connaître les technologies et services qu'elles mettent au point à leurs futurs utilisateurs, clients et collaborateurs.

II. CERTAINS BESOINS PARTAGES AVEC L'ENSEMBLE DES PME

La spécificité des PME éco-industrielles ne doit pas faire oublier qu'elles restent des PME, avec les mêmes attentes et besoins que chaque « petite ou moyenne entreprise ». Comme, de plus, une partie variable du chiffre d'affaires de ces entreprises n'est pas réalisé dans le secteur dit éco-industriel, il serait particulièrement vain et réducteur de vouloir encourager le développement des éco-industries sans conserver en mémoire cette double identité.

Bien évidemment, l'objet de la présente enquête n'était pas de lister les problèmes rencontrés et les solutions préconisées par les PME en général. Mais les observations reproduites ci-après reflètent très exactement ce que les éco-industries ont exprimé et qui correspond à leur vécu. Il convient donc de lire les développements suivants comme autant de sources d'inspiration possibles à la définition d'une politique de soutien à l'éco-industrie, même dans le cadre d'une stratégie plus large s'adressant à l'ensemble des petites et moyennes entreprises.

- *Simplification et accompagnement des appels d'offres*

Certaines PME éco-industrielles, et notamment les plus petites, se sont plaintes de difficultés d'accès aux appels d'offres en raison des procédures administratives jugées trop lourdes pour de petites structures. Celles-ci finissent parfois par renoncer à répondre.

D'autres PME évoquent des clauses techniques trop contraignantes qui confèrent à l'offre une certaine rigidité à l'innovation.

- Ce thème de la simplification administrative des procédures d'appels d'offres est récurrent parmi les PME. L'effort à accomplir dans ce domaine semble important car les plus petites structures doivent faire face à la concurrence des éco-industries de taille plus importante, et notamment celle des filiales de groupe, qui bénéficient de leur adossement et se montrent particulièrement incisives sur les marchés. **Un accès plus aisé aux appels d'offre permettrait de supprimer un critère "artificiel" de sélection.**

La simplification des procédures d'appels d'offres profiterait en particulier aux entreprises les moins résistantes, telles les "locales fragilisées", qui pourraient alors tenter leur chance, élargir leur horizon commercial et y puiser un nouveau dynamisme.

- Par ailleurs, on pourrait envisager la création **d'organismes fédérateurs des PME pour répondre aux appels d'offre.**

Trop souvent, les PME ne peuvent répondre aux appels d'offres, faute de moyens, ou d'aptitude à fournir des prestations complètes. Un soutien pourrait leur être apporté en aidant à leur regroupement au niveau régional, de façon à leur permettre d'intégrer un réseau et de répondre ainsi aux appels d'offres. En outre, ces PME pourraient bénéficier à cette occasion de l'expérience acquise par les autres.

Ces regroupements permettraient d'intégrer les PME telles que les "locales fragilisées dans une dynamique régionale plus importante, voire nationale, et de les sortir de leur situation difficile. Ils seraient en outre favorables aux "matures performantes", et aux "spécialistes techno", qui se révèlent plus sensibles que d'autres à la recherche de réseaux de partenaires.

- Réorientation des aides à l'innovation

Les PME éco-industrielles ont témoigné de difficultés dans l'accès aux aides financières à l'innovation, puis à la diffusion, d'expériences innovantes et d'informations techniques.

Or, l'enquête met en exergue l'importance de l'innovation chez ces entreprises, facteur essentiel de compétitivité et de dynamisme du marché éco-industriel.

Il pourrait donc s'avérer intéressant de répondre aux attentes des PME dans ce domaine en encourageant leurs initiatives par le biais d'aides à la recherche ou à la commercialisation des nouveaux produits.

- La **rénovation de l'Anvar**, ainsi que l'**augmentation des fonds spécifiques de la Caisse des Dépôts prévue dans le "plan PME"** du Gouvernement, constituent des exemples d'actions qui peuvent intéresser particulièrement les PME éco-industrielles.

Les aides à l'innovation permettraient aux PME ayant le profil de "spécialistes techno" de faire face aux problèmes financiers rencontrés et, notamment, de maintenir la viabilité de l'entreprise pendant la mise à l'épreuve de nouvelles technologies, dans l'attente du développement d'un marché. Par ailleurs, on peut raisonnablement imaginer que des aides à l'innovation inciteraient les « matures performantes » à effectuer de la R&D.

- Simplification des procédures d'embauche

De nombreuses PME éco-industrielles souhaitent **une simplification des procédures administratives d'embauche**. De même que pour les appels d'offres, les petites structures se montrent les plus pénalisées par l'inertie administrative des démarches liées au recrutement d'une personne. En ce qui concerne les aides à l'embauche, certaines PME de petite taille déclarent ne pas y avoir recours en raison de la complexité des formalités, et du foisonnement de ces aides qui aboutit à les rendre incompréhensibles.

- **Un guichet unique** pour traiter toutes ces formalités permettrait de faciliter la tâche des PME qui ont affirmé, lors de l'enquête, envisager des recrutements dans les trois années à venir, et qui constituent donc un vivier pour l'emploi.

La déclaration unique d'embauche (le remplacement par un seul formulaire des onze qui existaient précédemment), et la déclaration unique sociale mises en place au début de l'année 1996 dans le cadre du plan PME, constituent une des réponses au problème évoqué par les PME éco-industrielles.

La simplification des procédures d'embauche favoriserait l'emploi au sein des entreprises et permettrait à des PME telles que les "matures performantes" d'embaucher du personnel pour éventuellement développer d'autres activités ou d'autres produits.

- Allégement de la fiscalité

Les allègements fiscaux constituent, sur le plan financier, l'attente prioritaire des PME éco-industrielles. Viennent ensuite les subventions, et l'accès aux financements longs et à l'augmentation des capitaux propres.

Rappelons que le financement est souvent considéré comme l'obstacle le plus important au développement des PME éco-industrielles et que, par ailleurs, le banquier est un acteur essentiel du développement de plus d'un tiers des PME éco-industrielles ayant répondu à l'enquête, et plus particulièrement des PME indépendantes. A l'heure actuelle, les banques réclament de plus en plus de cautions aux entreprises. Or, la multiplicité des clients qui caractérise la majorité des éco-industries ne permet pas à l'entreprise de prouver qu'elle a une source de revenus suffisamment stable.

- Dans ce cas, le partenariat avec des sociétés de cautionnement mutuelles pourrait être encouragé.

La création de la Banque de Développement des PME devrait particulièrement intéresser les éco-industries.

- L'établissement d'un fonds de garantie, comme celui créé par la SOFARIS (Société française de garantie de financements des PME) pour les Très Petites Entreprises de 0 à 10 salariés, de même que **la mise en place d'une société de capital-risque**, à l'exemple de celle de la Région Midi-Pyrénées, sont des initiatives intéressantes. Il semble que la piste de partenaires locaux pour les PME les plus modestes puisse être privilégiée.

Enfin, certaines PME souhaiteraient également, même si cela existe déjà, **la diffusion d'information sur les aides financières** dont elles pourraient bénéficier. En effet, la multiplicité des intervenants et des dispositifs ne facilite pas la lisibilité de l'ensemble. Un effort dans ce sens pourrait donc mener à la mise en place d'une cellule d'information ou l'édition d'un fascicule informatif.

Les allègements fiscaux permettraient d'atténuer les difficultés financières des PME telles que les "locales fragilisées" et favoriseraient le démarrage des jeunes entreprises.

- Réforme du dispositif d'aide à l'exportation pour favoriser le développement à l'international

Les PME concernées par l'exportation souhaitent un accès facilité aux marchés internationaux.

- De « l'aveu » même de certaines PME, une **mise aux normes européennes de leurs produits** semblerait un moyen efficace (voire la condition *sine qua non*) de ce nouveau développement. En effet, l'homologation française n'est pas toujours valable dans tous les pays européens, et cela oblige les entreprises à renouveler leur homologation dans chaque pays, ce qui leur coûte du temps et de l'argent. Une réflexion devrait être engagée sur ce sujet, en concertation avec les PME exportatrices de chaque secteur.

- Certaines PME souhaitent **une simplification des démarches** à accomplir pour obtenir des aides financières auprès d'institutions telles la Banque Mondiale. Ici encore, une meilleure information sur les aides disponibles à l'export, ainsi qu'un rapprochement des structures de gestion des aides, seraient appréciés par celles d'entre elles qui se montrent particulièrement motivées.

A titre d'exemple, on peut citer deux nouvelles mesures sur l'exportation prises dans le cadre du plan PME. La première concerne le régime de parrainage bancaire en matière de crédits liés à la prospection. La SOFARIS garantit désormais à hauteur de 50% les crédits de préfinancement mis en place par les banquiers dans le cadre du parrainage. La seconde concerne la phase de préfinancement, entre le lancement de la commande et le règlement des premières livraisons, durant laquelle les PME ont des difficultés à obtenir les crédits bancaires leur permettant de lancer la fabrication.

- Une proposition de loi mérite d'être citée : elle suggérait **le lancement d'une campagne de sensibilisation à l'export, le renforcement des aides à la participation aux foires et aux salons, l'élargissement de l'accès aux procédures Codex, et l'aménagement de l'APS** (Assurance Prospection Simplifiée) en faveur des petites entreprises. Par ailleurs, elle proposait la mise en place dans chaque région d'une "**maison de l'export**", cofinancée par le Conseil Régional et les organismes consulaires, et qui regrouperait les acteurs du soutien à l'export. Cette dernière initiative paraît tout particulièrement intéressante, et adaptée à la demande des PME qui ont besoin de structures décentralisées en région.

Les aides à l'exportation conviendraient avant tout aux PME ayant le profil de "leaders innovantes", qui en font la plus forte demande. Elle sont également importantes pour les "spécialistes techno", qui ont besoin d'élargir leur rayonnement commercial.

ANNEXE 1 :
METHODOLOGIE

1. DEFINITION DU CHAMP

A l'heure actuelle, il n'existe pas de définition unique, stable et universellement acceptée des éco-industries. Les activités liées à la protection de l'environnement ne sont pas directement identifiables au sein des nomenclatures de produits et d'activités existantes, basées sur le critère du processus technique mis en oeuvre et non pas sur le critère de la destination finale.

La multiplication des travaux menés dans ce domaine, tant au niveau national qu'international, entraîne un relatif foisonnement de définitions. Selon les résultats du groupe de travail OCDE/Eurostat sur les éco-industries, « l'industrie de l'environnement comprend les activités de production de biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux éco-systèmes. Les technologies, processus, produits et services « propres », qui réduisent les risques environnementaux et minimisent la pollution et l'utilisation de ressources, font aussi partie des éco-industries, bien qu'il n'existe pas à l'heure actuelle d'accord sur la méthodologie permettant de les évaluer»²¹. Dans son état d'avancement actuel, la classification OCDE/Eurostat des éco-industries distingue les « core activities » (cœur) des « non core activities » (périphérie). Quatre principaux axes d'évolution de la définition des éco-industries peuvent être identifiés : les équipements et matériels à usages multiples, les technologies propres, les activités de recyclage et les éco-produits,

Dans le cadre de la Note de Conjoncture des éco-industries, une définition large et relativement flexible a été retenue, couvrant l'ensemble des « activités de production de biens et services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages à l'environnement ». Le champ concerne l'ensemble des domaines communément rattachés à la protection de l'environnement : eau, air, déchets (y compris, récupération), bruit, sols, paysages, nature et maîtrise de l'énergie²².

Le critère retenu pour délimiter le champ des éco-industries est celui de la destination finale du produit (critère d'usage) et non pas celui du processus technique mis en oeuvre, sur lequel sont basées les nomenclatures actuelles. Sont donc pris en compte l'ensemble des biens et services produits dans la perspective d'être utilisés à des fins de protection de l'environnement.

²¹ Groupe de travail OCDE/Eurostat sur les éco-industries, Octobre 1995, page 4 (traduction non officielle).

²² Tous les marchés ne font pas l'objet d'un suivi spécifique pour le Comité de Conjoncture.

De manière schématique, la définition retenue permet de différencier, d'une part, les activités qui se situent au centre du champ, et, d'autre part, les activités situées en amont de la filière avec des liens économiques très forts entre les différents cercles.

Le centre regroupe les activités liées au fonctionnement des systèmes de protection de l'environnement (y compris la mesure et le contrôle) : il est constitué des activités de collecte, traitement et épuration des eaux usées, des gaz et de l'air, de collecte, traitement et élimination des déchets, de lutte contre le bruit, de dépollution des sols et de protection des écosystèmes. Le second cercle regroupe les activités liées à l'utilisation (rationnelle) des ressources naturelles : Alimentation en Eau Potable (AEP), recyclage, maîtrise de l'énergie et autres (cadre de vie...). En amont de la filière se situent les activités spécifiques liées aux investissements environnement : ingénierie, construction des installations, fabrication des équipements et matériels. Le cercle externe comprend les biens et services complémentaires, c'est-à-dire non spécifiques à l'environnement, qui eux ne font pas partie du champ des éco-industries.

Cette représentation est évolutive, à la fois sur le plan de son contenu et de ses frontières internes et externes. Elle devra être adaptée pour prendre en compte l'émergence de nouvelles activités et applications technologiques dans le domaine de la protection de l'environnement. De même, les frontières internes (entre le centre et l'amont de la filière) et externes (entre les activités spécifiques et les activités complémentaires) sont mobiles et adaptables en fonction de l'évolution et de l'apparition de nouveaux marchés.

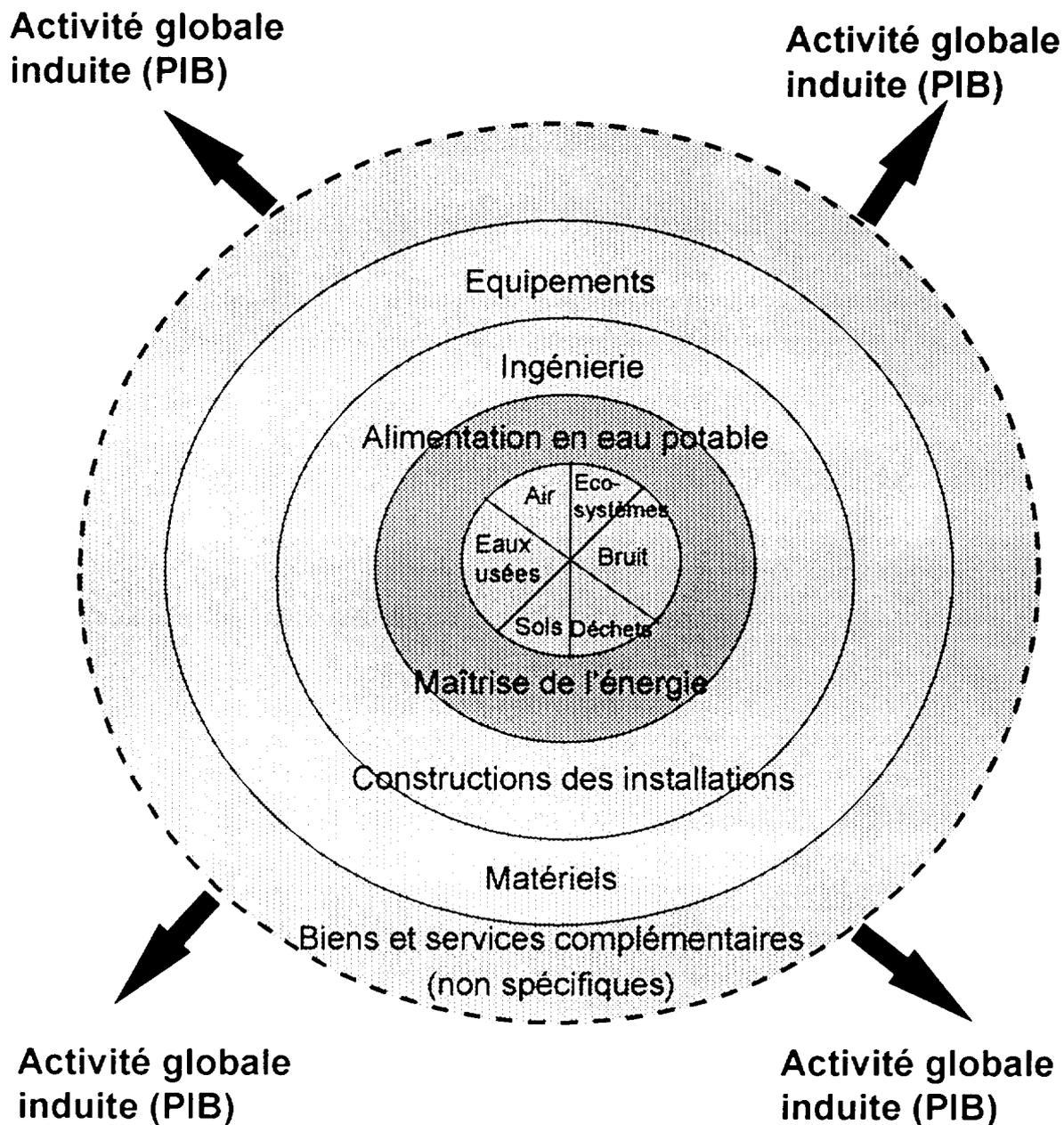
De façon pratique, les domaines d'activités retenus dans l'enquête "1000 PME éco-industrielles" sont les suivants :

- eau potable,
- eau : assainissement et épuration,
- lutte contre la pollution de l'air,
- collecte et traitement des déchets,
- récupération et recyclage des déchets,
- lutte contre le bruit,
- réhabilitation des sols,
- protection de la nature et des paysages,
- maîtrise de l'énergie.

De façon complémentaire, ces domaines ont été croisés avec les types de biens ou de services suivants :

- fabrication d'équipements,
- distribution,
- ingénierie,
- installation d'équipements,
- ensemblier, maîtrise d'oeuvre générale,
- exploitation–maintenance,
- audit, conseil, études
- formation,
- R&D
- mesure, contrôle, instrumentation.

LE CHAMP DES ECO-INDUSTRIES



-  Fonctionnement des systèmes de protection de l'environnement y compris mesure, contrôle
-  Fonctionnement des systèmes d'utilisation (rationnelle) des ressources naturelles (définition large)
-  Activités liées aux investissements environnement (activités spécifiques)
-  Biens et services complémentaires (non spécifiques)

2. PRINCIPALES SOURCES DE REFERENCE SUR LES PME ECO-INDUSTRIELLES

Très peu d'ouvrages complets ont été publiés récemment sur les PME éco-industrielles en France. Les documents suivants ont néanmoins fourni des éléments essentiels de mise en perspective des résultats de l'enquête "1000 PME éco-industrielles" :

1. Sur les PME

- "Plan PME", 1995
- "Les actions du Ministère de l'Industrie en faveur des PMI : bilan et perspectives", Ministère de l'Industrie, mars 1996
- Annuaires statistiques de l'INSEE
- Enquêtes Annuelles d'Entreprises de l'INSEE (Services) et du Ministère de l'Industrie (Industrie)
- "Les entreprises petites et moyennes : croissance et atouts", n°271-272 d'Economie et Statistique, 1994
- "Enquête sur les PME françaises", CEPME, 1995 (qui contient notamment une bibliographie très complète)
- Enquêtes semestrielles du CEPME
- "L'industrie française", Ministère de l'Industrie, édition 1995/96
- "Les PMI", Ministère de l'Industrie, 1995

2. Sur les éco-industries

Outre les études qui sont réalisées régulièrement pour le Ministère de l'Environnement (Note de conjoncture des éco-industries, Données Economiques de l'Environnement,...) et l'ADEME (Les marchés des activités liées aux déchets...) par Bipe Conseil, et qui ont fourni des éléments de recoupement précieux, les documents suivants ont été utilisés, tant pour la définition des éco-industries, que pour leur analyse économique.

- Les marchés de l'environnement – SESSI – Myriam JULIA – Edition 1994
- "The environmental protection expenditure satellite account of Eurostat's Seriee" Eurostat – A. Steurer – Avril 1995

- "Assessing the environmental industry integration of demand and supply side data" – EPA/Eurostat – Avril 1995
- "Meeting of experts on the environment industry" – OCDE – Octobre 1994
- Meeting of the OECD Informal Working Group on the Environment Industry – "Mapping environment activities" – Klaus Löbbe – Avril 1995
- Meeting of the OECD Informel Working Group on the Environment Industry – "Methods and tools for data collection – an overview" – Graeme OAKLEY – ABS Australia – Avril 1995
- Meeting of the OECD Informal Working Group on the Environment Industry – "Single European standard statistical classification of environment protection activities (CEPA)" – OECD, Eurostat – Avril 1995
- "Environmental-protection industries and services" (Eco-industries) – Danmarks Statistik – 1992
- "Industry Committee – Forum discussion on the environment industry" – OCDE – Septembre 1994
- "Statistics on Eco-Industries and Eco-Products Feasibility study" – RDI pour Eurostat – Octobre 1994
- "The Eco-Industries project and its relation to the SERIEE's EPEA" – Anton STEURER, Eurostat – Octobre 1994
- "Comments on draft document for common definition and classification of the environment industry" – EBI pour OECD/Eurostat – Avril 1995
- "2nd draft of ABS classification of the environment industry" – ABS Australia pour OECD/Eurostat, Avril 1995
- "OECD Informal Working Group on the Environment Industry" – draft synthesis – OECD, Juillet 1995
- L'industrie mondiale des biens et services environnementaux, OCDE 1996
- The Environment Industry – The Washington meeting, OCDE, 1996
- Bilan et perspectives des activités industrielles liées à la protection de l'environnement en France – M. PECQUEUR – Février 1992
- "The UK environmental industry", ECOTEC pour DOE/DTI – 1994
- The italian pollution abatement industry – IRS – 1993
- An analysis of the Environmental Protection Industry – ECOTEC pour OCDE – 1992
- Production statistics of environmental service industries – CBS – 1991
- The US Environmental Protection Industry – EPA, 1995

3. ELABORATION DE LA POPULATION "MERE" ENQUETEE

L'élaboration de la "population mère" enquêtée a conduit tout d'abord à :

- répertorier les fichiers existants d'entreprises dont l'activité correspond à la définition du champ, de façon à couvrir tout le champ étudié.
- Les 17 fichiers suivants ont pu être utilisés, grâce à la coopération des organismes concernés :

- fichiers de l'ADEME
- fichiers de l'ATEE
- AVERE
- CIPB
- Eco-acteurs (Décision Environnement)
- Environnement et Technique
- FEDEREC
- FNADE
- Guide de l'Eau
- Ingénieurs Ecologues
- ITB
- POLLUTEC
- Prestataires de services dans le domaine de l'environnement
- Syntec Environnement
- UNEP
- UNICLIMA
- UPDS

Au total, la compilation de ces 17 fichiers a permis l'élaboration d'un fichier unique de 16 162 entreprises, ramené à 10 681 adresses, après élimination des doublons et d'organismes hors champ PME éco-industrielles.

Au vu de la disparité des informations disponibles dans chacun des fichiers d'origine, il n'a toutefois pas été possible de procéder à un échantillonnage précis mais simplement à une vérification qu'aucune activité éco-industrielle significative n'était manifestement absente ou sous-représentée. Pour les mêmes raisons, il a paru plus opportun d'interroger l'ensemble des 10 681 entreprises ainsi recensées plutôt que de procéder à une catégorisation à priori hors d'atteinte, en l'état des informations.

4. REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON

2 688 réponses ont été reçues, soit un taux de retour de 25%, assez élevé par rapport aux résultats techniques habituels de ce genre d'enquête, ce qui tend à montrer la bonne actualisation des fichiers exploités.

1 020 réponses ont pu être exploitées (38% des réponses reçues), les autres correspondant soit à des adresses erronées (401), soit aux entreprises se situant hors du champ (pour des raisons de taille ou d'activité essentiellement).

Au total, l'échantillon de réponses exploitées constitue une base sans aucune référence antérieure, du fait de son caractère innovant et de sa taille.

Il n'était donc pas possible de procéder à des redressements tels que ceux qui peuvent être pratiqués dans les enquêtes par quotas, mais simplement de vérifier à la représentation de toutes les activités couvertes, en fonction des tailles respectives des marchés et de l'offre telles que l'on peut les connaître par ailleurs (Enquêtes Annuelles d'Entreprises pour les secteurs identifiables, études de marché...).

A la suite de ces croisements, aucun redressement n'est apparu comme impérativement nécessaire, et il a donc été décidé de présenter les résultats sans redressement.

De ce fait, les indications quantitatives (chiffre d'affaires, nombre d'emplois, etc...) ne représentent que des premières estimations, sur la base des 1000 PME ayant répondu, qu'il importera d'approfondir par la suite en multipliant les éléments de recoupement.

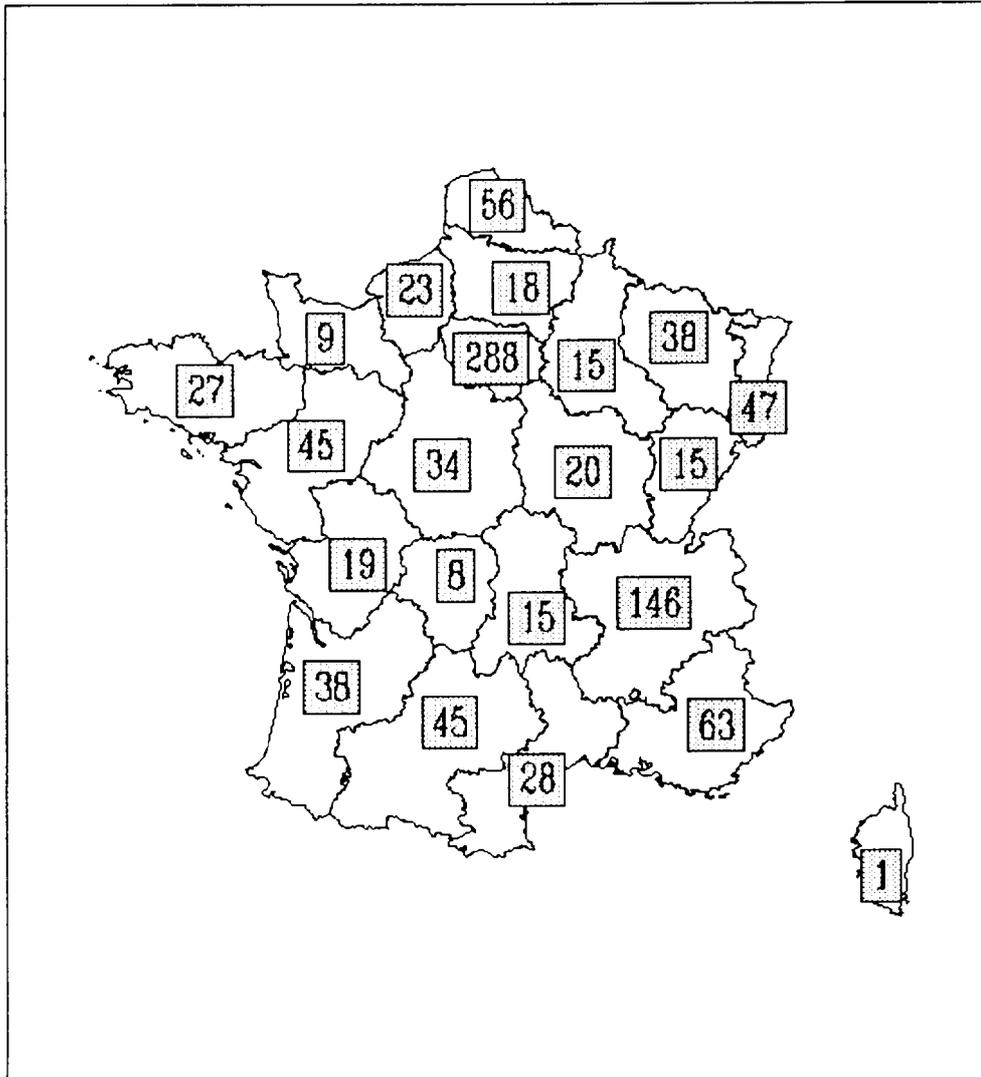
A titre purement indicatif, les données relatives aux "1000" sont les suivantes :

Les 1000 PME éco-industrielles : les données clés	
(1) chiffre d'affaires éco-industriel: total (Milliards de Francs)	26,7
(2) exportations (Milliards de francs)	7,2
(3) effectifs affectés à l'activité éco-industrielle	30 700
$\frac{(2)}{(1)}$ (en %)	27
$\frac{(1)}{(3)}$ (en KF)	870

Source : Enquête "1000 PME éco-industrielles", CROCIS/BIPE conseil

Il est essentiel de préciser que ces données constituent des premières extrapolations à partir des entreprises répondantes, qu'il importera de consolider et de détailler, en rapportant notamment ces résultats à la taille de la population totale des PME éco-industrielles, que l'on pourrait estimer, en première hypothèse, à environ 4 000 entreprises, à partir des éléments recensés dans les fichiers, et des réponses obtenues (hors champ y compris).

Répartition régionale des entreprises
éco-industrielles
ayant répondu à l'enquête



5. NOMBRE DE REPONSES EXPLOITEES

1 020 questionnaires ont été exploités, mais le nombre de réponses est variable suivant les questions. La plupart des analyses ont été faites, comme cela est généralement le cas dans ce type d'enquête, au nombre de répondants. Afin de ne pas alourdir le texte, le nombre de répondantes n'est pas précisé à chaque citation dans le corps du rapport.

Le tableau ci-après le fournit, à titre d'information de référence :

question	réponses	question	réponses	question	réponses	question	réponses
Q2-1	580	Q14-2	931	Q21-b7	595	Q38-3	151
Q2-2	431	Q14-3	884	Q23	966	Q38-4	257
Q3-1	936	Q14-4	893	Q25-1	138	Q38-5	291
Q3-2	903	Q14-5	898	Q25-2	144	Q38-6	132
Q3-3	895	Q14-6	906	Q25-3	232	Q38-7	117
Q3-4	867	Q14-7	949	Q26	941	Q38-8	150
Q3-5	902	Q14-8	904	Q27-1	219	Q38-9	162
Q3-6	873	Q14-9	927	Q27-2	59	Q40	354
Q3-7	894	Q15-1	917	Q27-3	166	Q41	993
Q3-8	869	Q15-2	903	Q27-4	48	Q42	925
Q3-9	859	Q15-3	895	Q27-5	33	Q43	933
Q3-10	830	Q15-4	903	Q27-6	63		
Q3-11	874	Q15-5	906	Q27-7	90		
Q4-1	851	Q15-6	922	Q28	279		
Q4-2	734	Q15-7	931	Q29-1	910		
Q4-3	419	Q15-8	897	Q29-2	876		
Q4-4	271	Q16	928	Q30-1	554		
Q5-1	304	Q17	916	Q30-2	474		
Q5-2	198	Q18-1	886	Q30-3	153		
Q5-3	250	Q18-2	905	Q30-4	306		
Q5-4	436	Q18-3	913	Q30-5	530		
Q5-5	149	Q18-4	900	Q30-6	220		
Q5-6	410	Q18-5	891	Q30-7	407		
Q6-1	955	Q18-6	838	Q31-1	573		
Q6-2	910	Q18-7	901	Q31-2	371		
Q7	989	Q18-8	889	Q31-3	490		
Q8-1	809	Q18-9	904	Q31-4	421		
Q8-2	818	Q18-10	889	Q32-1	454		
Q8-3	509	Q18-11	879	Q32-2	290		
Q8-4	370	Q18-12	853	Q32-3	445		
Q9	802	Q18-13	878	Q32-4	558		
Q10-1	938	Q18-14	869	Q33-1	420		
Q10-2	835	Q19-1	202	Q33-2	605		
Q10-3	844	Q19-2	121	Q34-1	292		
Q10-4	850	Q19-3	621	Q34-2	349		
Q10-5	855	Q19-4	287	Q34-3	588		
Q10-6	847	Q20-1	743	Q34-4	441		

Q10-7	853	Q20-2	234	Q35-1	655		
Q10-8	851	Q21-1	721	Q35-2	409		
Q10-9	820	Q21-2	691	Q35-3	187		
Q10-10	832	Q21-3	664	Q35-4	156		
Q10-11	891	Q21-4	659	Q35-5	324		
Q11-a1	427	Q21-5	701	Q35-6	619		
Q11-a2	898	Q21-6	661	Q36-1	379		
Q11-a3	744	Q21-7	673	Q36-2	217		
Q11-a4	520	Q21-a1	721	Q36-3	360		
Q11-b1	431	Q21-a2	691	Q37-1	229		
Q11-b2	854	Q21-a3	664	Q37-2	180		
Q11-b3	713	Q21-a4	659	Q37-3	283		
Q11-b4	494	Q21-a5	701	Q37-4	214		
Q12-1	836	Q21-a6	661	Q37-5	144		
Q12-2	832	Q21-a7	673	Q37-6	181		
Q13-a1	829	Q21-b1	645	Q37-7	296		
Q13-a2	848	Q21-b2	620	Q37-8	114		
Q13-a3	675	Q21-b3	587	Q37-9	93		
Q13-a4	487	Q21-b4	575	Q37-10	165		
Q13-a5	500	Q21-b5	636	Q38-1	171		
Q14-1	899	Q21-b6	579	Q38-2	265		

ANNEXE 2 :
QUESTIONNAIRE ET GUIDE D'ENTRETIEN

1. QUESTIONNAIRE

LES PME ÉCO-INDUSTRIELLES : ACTIVITÉS ET COMPÉTITIVITÉ

Les Ministères de l'Environnement, de l'Industrie, et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) souhaitent :

- mieux connaître les PME ayant une **activité éco-industrielle** en France, y compris **les entreprises de services**,
- apprécier leurs types d'activité et leurs perspectives de développement,
- évaluer leurs préoccupations et leurs attentes.

Ils ont confié à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), avec la collaboration de BIPE Conseil, la conduite d'une enquête nationale auprès de ces entreprises.

Votre entreprise a été identifiée comme étant directement concernée par cette enquête.

Vous êtes bien dans ce cas :

- si vous avez de **5 à 499** salariés, que votre entreprise soit indépendante ou filiale d'un groupe, d'origine française ou étrangère
- si **tout ou partie** de votre activité de production de biens et/ou de services (y compris distribution) a pour fonction caractéristique d'étudier, mesurer, prévenir, limiter ou réparer les dommages à l'environnement,
- si cette activité a trait à **au moins** l'un des domaines suivants (**veuillez cocher s.v.p.**) :

- eau potable, 1
- eau : assainissement et épuration, 1
- lutte contre la pollution de l'air, 1
- collecte et traitement des déchets 1
- récupération et recyclage des déchets 1
- lutte contre le bruit 1
- réhabilitation des sols 1
- protection de la nature et des paysages. 1
- maîtrise de l'énergie (économies d'énergie, énergies renouvelables, cogénération), 1
- instrumentation-mesure-contrôle dans les domaines précédents 1
- conseil-ingénierie, études, recherche, formation dans ces domaines. 1

Les réponses à l'ensemble de ce questionnaire resteront confidentielles et ne seront traitées qu'à des fins statistiques. Une synthèse des résultats sera envoyée à chaque entreprise répondante.

Si par votre activité ou votre taille vous ne rentrez pas dans le champ de cette enquête, pourriez-vous nous retourner ce questionnaire en ne remplissant que le cadre ci-dessous mentionnant vos coordonnées. Cela vous épargnera des relances inopportunes.

Merci de nous retourner le questionnaire dans l'enveloppe jointe sans l'affranchir

Contact : Véronique PHILIPPE - Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - CROCIS

27, avenue de Friedland - 75382 Paris Cedex 08

Tél. 01 42 89 75 95 - Fax 01 45 61 57 00

Inscrivez ci-dessous vos *coordonnées*

Nom du contact : Fonction :

Adresse :

Code postal Ville :

Entreprise : Code NAF :

Téléphone : Fax :

I. - GENESE ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE

Q1. En quelle année votre activité éco-industrielle a-t-elle débuté ?

Q2. Le développement de votre activité éco-industrielle résulte-t-il :

1. D'un choix initial, à la création de votre entreprise ?	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/>
2. D'une diversification de vos activités ?	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/>

Q3. Quels ont été les moteurs et les freins du développement de votre activité éco-industrielle ?

Moteurs et freins	-1 = frein	0 = neutre	1 = moteur
1. La réglementation environnementale	-1	0	1
2. L'évolution technologique et l'innovation	-1	0	1
3. Les relations avec les donneurs d'ordre	-1	0	1
4. Les réseaux économiques régionaux	-1	0	1
5. L'évolution de la taille du marché	-1	0	1
6. L'environnement concurrentiel	-1	0	1
7. Les moyens financiers	-1	0	1
8. La disponibilité de l'information technique, réglementaire et économique	-1	0	1
9. L'évolution du marché de l'emploi	-1	0	1
10. L'activité de groupes de pression, précisez	-1	0	1
11. Les relations avec les Pouvoirs Publics	-1	0	1
12. Autre, précisez :	-1	0	1

Q4. Quelle est la localisation géographique de vos clients et fournisseurs ?

Localisation géographique	Clients		Fournisseurs	
	1 = principaux		2 = secondaires	
1. Votre région	1	2	1	2
2. Le reste de la France	1	2	1	2
3. L'Union Européenne	1	2	1	2
4. Le reste de l'Europe	1	2	1	2
5. Le reste du monde (précisez si possible)	1	2	1	2

Q5. Quels sont les autres acteurs très influents de votre développement ? (plusieurs réponses possibles)

1. Votre banquier	<input type="checkbox"/> 1
2. Un centre technique ou de recherche	<input type="checkbox"/> 1
3. Les organisations professionnelles	<input type="checkbox"/> 1
4. Les collectivités locales	<input type="checkbox"/> 1
5. L'Union Européenne	<input type="checkbox"/> 1
6. Les Pouvoirs Publics en général	<input type="checkbox"/> 1
7. Autre, précisez	<input type="checkbox"/> 1

Q6. Dans les trois prochaines années, quelles seront, d'après vous, les évolutions en monnaie courante de votre CA total et du CA de votre activité éco-industrielle ?

	Forte baisse (>-10 % par an)	Baisse modérée (-5/-10 % par an)	Légère baisse (-1/-5 % par an)	Stable	Hausse légère (+1/+5 % par an)	Hausse modérée (+5/+10% par an)	Hausse forte (>+10% par an)
CA total	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 7
CA activité éco-industrielle	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 7

Q7. Le rythme de cette évolution prévue marque-t-il par rapport au passé récent :

une continuité <input type="checkbox"/> 1	un renversement de tendance <input type="checkbox"/> 2	une accélération de tendance <input type="checkbox"/> 3
---	--	---

II. EVOLUTION DE VOS MARCHES ECO-INDUSTRIELS

Q8. Pour vos activités éco-industrielles, quels seront, d'après vous, les marchés géographiques les plus dynamiques dans les trois années à venir ?

Marchés géographiques	Evolution sur les 3 prochaines années		
	-1 = baisse	0 = stabilité	1 = croissance
Marché régional français	-1	0	1
Marché national français	-1	0	1
Union Européenne, précisez :	-1	0	1
Reste de l'Europe, précisez :	-1	0	1
Reste du monde, précisez :	-1	0	1

Q9. Estimez-vous que, dans les 3 ans à venir, la part de votre chiffre d'affaires à l'exportation sera :

en diminution ? <input type="checkbox"/> 1	stable ? <input type="checkbox"/> 2	en augmentation ? <input type="checkbox"/> 3
--	-------------------------------------	--

Q10. Sur le marché français, quels seront, d'après vous, les facteurs principaux d'évolution de la demande de vos produits dans les trois années à venir ?

Facteurs principaux d'évolution de la demande	Impact sur la demande		
	-1 = négatif	0 = aucun	1 = positif
1. La réglementation environnementale	-1	0	1
2. Des mécanismes financiers spécifiques (redevances, subventions) ..	-1	0	1
3. Le dynamisme économique régional	-1	0	1
4. L'opinion publique	-1	0	1
5. L'état de l'environnement	-1	0	1
6. La pression des associations écologistes	-1	0	1
7. Les programmes publics d'investissement	-1	0	1
8. La situation financière des entreprises	-1	0	1
9. La stratégie environnementale des entreprises	-1	0	1
10. Le développement de nouvelles technologies	-1	0	1
11. L'application concrète des législations existantes	-1	0	1
12. Autres, précisez :	-1	0	1

Q11. Sur le marché français, qui sont aujourd'hui vos principaux clients ?
Comment évolueront, selon vous, leurs achats dans les trois années à venir ?

Types de clients	1 = clients principaux 2 = clients secondaires		Evolution des achats sur les 3 prochaines années		
			-1 = baisse	0 = stabilité	1 = croissance
1. Des particuliers	1	2	-1	0	1
2. Des entreprises	1	2	-1	0	1
3. Des collectivités locales	1	2	-1	0	1
4. D'autres organismes publics	1	2	-1	0	1
5. Autres, précisez :	1	2	-1	0	1

Q12. Au regard de votre CA, vos activités vous demandent-elles d'avoir recours à des importations :

	faibles ?	moyennes ?	importantes ?
1. actuellement	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
2. dans les 3 années à venir	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3

III. LE POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL DE VOTRE ENTREPRISE

Q13. Quelle est l'origine géographique de vos principaux concurrents ?
Comment devrait-elle évoluer dans les trois années à venir ?

Origine des concurrents	Niveau de concurrence 0 = nul 1 = faible 2 = fort					
	Aujourd'hui			Sur les 3 ans à venir		
	0	1	2	0	1	2
Marché régional français	0	1	2	0	1	2
Marché national français	0	1	2	0	1	2
Union Européenne, précisez :	0	1	2	0	1	2
Reste de l'Europe, précisez	0	1	2	0	1	2
Reste du monde, précisez :	0	1	2	0	1	2

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q14. Quels sont, d'après vous, vos points forts et vos points faibles par rapport à vos principaux concurrents ?

Points forts/Points faibles	-1	0	1
	= point faible	= neutre	= point fort
1. Le prix de vos produits	-1	0	1
2. La qualité de vos produits	-1	0	1
3. Vos services associés (après-vente, formation, maintenance, clés en mains...).	-1	0	1
4. Les technologies que vous utilisez actuellement	-1	0	1
5. Votre capacité d'innovation	-1	0	1
6. Votre localisation géographique	-1	0	1
7. Votre image de marque	-1	0	1
8. La proximité de votre clientèle	-1	0	1
9. Votre taille	-1	0	1
10. Autre, précisez	-1	0	1

<input type="checkbox"/>

Q15. Les évolutions suivantes sont-elles, d'après vous, plutôt des opportunités ou des menaces pour votre activité éco-industrielle ?

Evolutions	-1	0	1
	= menace	= neutre	= opportunité
1. L'internationalisation des marchés	-1	0	1
2. L'élargissement et l'approfondissement de l'Union Européenne	-1	0	1
3. Le coût du crédit	-1	0	1
4. Le développement technologique	-1	0	1
5. Le développement de la réglementation internationale	-1	0	1
6. Le développement de la réglementation européenne	-1	0	1
7. Le développement de la réglementation nationale	-1	0	1
8. Le développement de la normalisation	-1	0	1
9. Autre, précisez :	-1	0	1

<input type="checkbox"/>

Q16. Au regard de votre CA, pensez-vous que vos dépenses en R&D environnement sont

faibles ? <input type="checkbox"/> 1	moyennes ? <input type="checkbox"/> 2	importantes ? <input type="checkbox"/> 3
--------------------------------------	---------------------------------------	--

<input type="checkbox"/>

Q17. Au regard de votre CA, pensez-vous que vos immobilisations éco-industrielles sont

faibles ? <input type="checkbox"/> 1	moyennes ? <input type="checkbox"/> 2	importantes ? <input type="checkbox"/> 3
--------------------------------------	---------------------------------------	--

<input type="checkbox"/>

V. L'EMPLOI ET LES QUALIFICATIONS

Q22. Quels sont vos effectifs totaux (toutes activités confondues) ?.....

Q23. Quelle est la part des emplois affectés à vos activités éco-industrielles seules? (en % de l'effectif total)

< 10% 1 de 10 à 30% 2 de 30 à 50% 3 plus de 50% 4

Q24. Quelle est la composition des ressources humaines affectées à votre activité éco-industrielle ?

Catégorie socio-professionnelle	Effectifs (en équivalents temps plein)
1. Dirigeants et cadres supérieurs.....
2. Agents de maîtrise et techniciens.....
3. Employés.....
4. Ouvriers qualifiés.....
5. Ouvriers non qualifiés.....
Total.....

Q25. Avez-vous recours, de manière significative pour vos activités éco-industrielles, à :

- des contrats d'insertion ? 1
- des contrats d'apprentissage ? 1
- des contrats d'intérim ? 1

Q26. Avez-vous des difficultés de recrutement pour votre activité éco-industrielle? oui 1 non 2

Si oui, dans quelles spécialités avez-vous ces difficultés ?
pour quelles catégories socio-professionnelles ?

Q27. Généralement, quelle est la nature de ces difficultés ? (plusieurs réponses possibles)

1. Connaissances et expériences professionnelles insuffisantes.....	<input type="checkbox"/> 1
2. Niveau de salaire exigé.....	<input type="checkbox"/> 1
3. Formation initiale inadaptée.....	<input type="checkbox"/> 1
4. Formation continue inadaptée.....	<input type="checkbox"/> 1
5. Difficulté pour l'entreprise à identifier le besoin.....	<input type="checkbox"/> 1
6. L'image de la profession.....	<input type="checkbox"/> 1
7. L'irrégularité de l'activité de votre entreprise.....	<input type="checkbox"/> 1
8. Autres, précisez :.....	<input type="checkbox"/> 1

Q28. Face à ces éventuelles difficultés, privilégiez-vous :

le recrutement extérieur ? 1 la formation permanente ? 2

Q29. Dans les trois prochaines années, quelle sera, selon vous, l'évolution de vos ressources humaines ?

	> -10 % par an	-5 / +10 % par an	-1 / +5 % par an	Stable	+1 / +5 % par an	+5 / +10 % par an	> +10 % par an
Effectif total	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 7
Effectif affecté à l'activité éco-industrielle seule	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 7

VI. VOS PREOCCUPATIONS ET VOS ATTENTES

Q30. Dans quels domaines se situent vos principales préoccupations ? (plusieurs réponses possibles)

1. Information sur les marchés.....	<input type="checkbox"/> 1
2. Techniques et innovation	<input type="checkbox"/> 1
3. Ressources humaines.....	<input type="checkbox"/> 1
4. Financements et assurances.....	<input type="checkbox"/> 1
5. Réglementation et normalisation.....	<input type="checkbox"/> 1
6. Exportation	<input type="checkbox"/> 1
7. Structuration de votre profession.....	<input type="checkbox"/> 1
8. Autre, précisez.....	<input type="checkbox"/> 1

Q31. L'information sur les marchés devrait-elle, selon vous, porter sur : (plusieurs réponses possibles)

1. La structure et l'évolution des marchés ?	<input type="checkbox"/> 1
2. La concurrence ?	<input type="checkbox"/> 1
3. L'identification des clients ?	<input type="checkbox"/> 1
4. La connaissance de l'offre par les clients (guides, annuaires...) ?	<input type="checkbox"/> 1
5. Autre, précisez.....	<input type="checkbox"/> 1

Q32. Les appuis techniques et l'aide à l'innovation devraient-ils porter sur : (plusieurs réponses possibles)

1. La diffusion de l'information technique ?	<input type="checkbox"/> 1
2. L'accès à des moyens d'essai et d'analyse ?	<input type="checkbox"/> 1
3. La diffusion d'expériences innovantes réussies ?	<input type="checkbox"/> 1
4. Des aides financières à l'innovation ?	<input type="checkbox"/> 1
5. Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> 1

Q33. Pour les ressources humaines, des actions devraient-elles porter sur : (plusieurs réponses possibles)

1. La formation initiale ?	<input type="checkbox"/> 1
2. La formation continue ?	<input type="checkbox"/> 1
3. Autre, précisez	<input type="checkbox"/> 1

Q34. En matière de financements, quelles seraient les modalités les mieux adaptées ? (plusieurs réponses possibles)

1. Bonification de prêts bancaires	<input type="checkbox"/> 1
2. Accès aux financements longs et au renforcement des capitaux propres	<input type="checkbox"/> 1
3. Allègements fiscaux	<input type="checkbox"/> 1
4. Subventions	<input type="checkbox"/> 1
5. Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> 1

Q35. Quelles sont vos attentes en matière de réglementation et de normalisation environnementales ? (plusieurs réponses possibles)

1. Plus d'information sur l'évolution prévisible de la réglementation	<input type="checkbox"/> 1
2. Plus d'information sur l'évolution prévisible de la normalisation	<input type="checkbox"/> 1
3. La généralisation des éco-audits	<input type="checkbox"/> 1
4. Un recours accru à la labellisation	<input type="checkbox"/> 1
5. Une meilleure progressivité des exigences réglementaires	<input type="checkbox"/> 1
6. Une application plus complète de la réglementation environnementale existante	<input type="checkbox"/> 1
7. Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> 1

Q36. Pour l'exportation, quels types d'action souhaiteriez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

1. Aider la prospection	<input type="checkbox"/> 1
2. Appuyer la promotion de vos offres	<input type="checkbox"/> 1
3. Faciliter l'accès aux marchés internationaux	<input type="checkbox"/> 1
4. Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> 1

2. GUIDE D'ENTRETIEN

PRINCIPES GENERAUX POUR LES ENTRETIENS "TERRAIN"

- ◆ ne pas reposer les questions du questionnaire, sauf si certaines n'ont pas été remplies, en particulier les chiffres-clés
- ◆ mettre en lumière les spécificités liées au secteur éco-industriel : logique de filière ? croissance ? emploi ?
- ◆ chercher à valider et expliciter les résultats quantitatifs de l'enquête, en particulier le profil de l'entreprise
- ◆ développer les analyses qualitatives et dégager des "tranches de vie"
- ◆ développer le "pourquoi" et le "comment", en dégagant les problématiques
- ◆ évaluer les préoccupations et attentes de l'entreprise

LES PRINCIPAUX THEMES

1. LE PROFIL DE L'ENTREPRISE

⇒ situer l'entreprise au sein de la typologie

2. LES MARCHES

⇒ marchés régionaux, nationaux, européens...

3.L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

⇒ place dans la filière, relations avec les autres acteurs....

4.L'EMPLOI

⇒ composition de l'effectif, perspectives d'embauche, difficultés...

5.LES AXES STRATEGIQUES

⇒ spécificité "éco-industrielle", innovation...

6.LES ATTENTES

⇒ attentes vis-à-vis des interlocuteurs institutionnels et professionnels

1.LE PROFIL DE L'ENTREPRISE

- ⇒ rappel de l'historique de l'entreprise. Le développement de votre activité éco-industrielle : pourquoi / comment ?**

- ⇒ quels sont vos activités et produits : comment s'intègrent vos activités éco-industrielles dans le reste de vos activités ?**

- ⇒ d'après l'enquête, votre entreprise a tel profil (taille, évolution CA, secteur) : qu'en pensez-vous ? êtes-vous d'accord / pas d'accord ?**

- ⇒ comment expliquez-vous les différences par rapport à la moyenne de votre secteur pour votre tranche de taille ? perspectives personnelles / perspectives générales ?**

2.LES MARCHES

- ⇒ quel est le "rayon d'action" de votre entreprise ? régional ? national ? international ? Ceci a-t-il un impact sur la localisation de votre entreprise ?**

- ⇒ quelle est la spécificité de la demande éco-industrielle ? y-a-t-il une dynamique propre aux activités éco-industrielles ?**

- ⇒ quel est l'impact de la conjoncture générale sur vos activités éco-industrielles ?**

- ⇒ les facteurs d'évolution de la demande sont-ils différenciés selon les secteurs éco-industriels ?**

- ⇒ comment avez-vous développé vos activités à l'international ? moteurs ? freins ?**

- ⇒ facteurs d'évolution de la demande à moyen/long terme ? impact des technologies propres (moins polluantes) ? réglementation ?**

3.L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

- ⇨ quelle est votre position au sein de la filière ? quelles sont vos relations avec le reste de la filière ?**

- ⇨ quelles sont vos relations avec les grands groupes éco-industriels ? moteur / frein ?**

- ⇨ comment vous situez-vous par rapport à vos concurrents français ? : parts de marchés, compétitivité, forces et faiblesses...**

- ⇨ comment vous situez-vous par rapport à vos concurrents étrangers ? : parts de marchés, compétitivité, forces et faiblesses...**

- ⇨ quels sont les perspectives et facteurs d'évolution de la concurrence ?**

4. L'EMPLOI

⇒ **l'enquête fait apparaître un relatif optimisme des entreprises (recrutement, embauches...) : qu'en pensez-vous ? cela correspond-t-il à votre situation ?**

⇒ **comment expliquez-vous l'évolution de vos ressources humaines sur les 3 prochaines années (quantitatif / qualitatif) ?**

⇒ **y-a-t-il une spécificité des métiers "éco-industriels" ? comment se définit-elle (formation, compétence, domaines, image...) ?**

⇒ **quels sont vos besoins en formation ?**

⇒ **quid des aides à l'embauche ? y avez-vous recours ? pourquoi ? comment ?**

5.LES AXES STRATEGIQUES

⇨ **quelle est votre stratégie actuelle dans le domaine "éco-industriel" ? (production, investissement, marketing)**

⇨ **spécificité de votre stratégie éco-industrielle ?**

⇨ **quelle est la place de l'innovation dans votre stratégie de développement ? comment mettez-vous en oeuvre cette innovation (partenariats avec universités...) ? place de la recherche et développement ?**

⇨ **quels sont les axes de développement stratégique à moyen terme ? nouveaux produits / services ? nouveaux marchés ? exportation ? spécialisation / diversification ? acquisition / fusion ? délocalisation ?**

6. LES ATTENTES

- ⇨ **quels sont vos principaux interlocuteurs institutionnels et professionnels ? pourquoi ? (interlocuteurs cités spontanément)**

- ⇨ **relance sur les autres interlocuteurs, dans le cas où ils ne sont pas cités spontanément :**

- ⇨ ***niveau européen***

- ⇨ ***niveau des administrations centrales***
(Ministères Environnement et Industrie, ADEME...) ?

- ⇨ ***niveau des administrations régionales***
(DIREN, DRIRE, délégations ADEME) ?

- ⇨ **qu'attendez-vous de vos autres interlocuteurs ?**
(CCI, syndicats professionnels, fédérations, etc..)

- ⇨ **de quel type d'appuis auriez-vous besoin pour vos activités éco-industrielles ?**

- ⇨ **quel a été le dernier fait marquant (positif ou non) de vos relations avec les acteurs institutionnels (montage de partenariat, aide...) ?**